

Revue  
**Parlementaire**

canadienne



*Réflexion sur la  
taille des cabinets  
p. 14*

*Volume 38, No. 3*

# À propos de la masse

Le 1er avril 1999, l'Assemblée législative du Nunavut a tenu sa première séance. Six artistes ont collaboré à la conception et à la création de la masse patrimoniale et de la masse de séance du Nunavut : le regretté Mariano Aupilardjuk (Rankin Inlet), Inuk Charlie (Cambridge Bay), Paul Malliki (Naujaat), Mathew Nuqingaq (Iqaluit), le regretté Simata Pitsualak (Kimmirut) et Joseph Suqslaq (Gjoa Haven). La masse patrimoniale est en permanence exposée dans l'enceinte de l'Assemblée législative. La masse de séance est utilisée quotidiennement durant les travaux de la Chambre et en d'autres occasions requérant sa présence. Les deux masses mesurent 150 cm de long. Le manche de la masse patrimoniale est constitué d'une défense de narval. Celui de la masse de séance est en matériau synthétique. La masse patrimoniale est couronnée d'un cristal de quartz, tandis que la masse de séance l'est d'un diamant de 2,25 carats. Les deux masses sont ornées d'améthyste, de quartz



noir, de  
citrine, de  
grenat, de granit,  
de lapis-lazuli,  
d'argent, de stéatite, de  
quartz et de marbre blanc.

L'une des activités traditionnelles de liaison communautaire du Bureau du Président de l'Assemblée législative consiste en une tournée bisannuelle de la masse à l'occasion de laquelle le Président visite les écoles et d'autres établissements des 25 communautés du Nunavut pour faire connaître la masse et l'institution qu'elle a pour objet de protéger. Plus tôt cette année, le Président et la masse se sont rendus dans les communautés de Baker Lake et Gjoa Haven.

Bureau de l'Assemblée  
législative du Nunavut

La *Revue parlementaire canadienne* a été fondée en 1978 pour tenir les législateurs canadiens au courant des activités de leur section fédérale, provinciale ou territoriale au sein de la Région du Canada de l'Association parlementaire du Commonwealth, et, en même temps, pour promouvoir l'étude et le respect des institutions parlementaires. La Revue invite les députés, les anciens députés, le personnel des Assemblées législatives ou toute autre personne que les objectifs de la Revue concernent, à lui faire parvenir des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs.

La Revue est publiée pour la Région du Canada de l'APC. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur et ne doivent en aucun cas être attribuées aux sections canadiennes de l'Association parlementaire du Commonwealth.

#### Directeur

Will Stos

#### Mis en page

Frank Piekielko

#### Équipe de production

Julie Anderson	Kim Dean	Joanne McNair
Albert Besteman	Yasuko Enosawa	Wendy Reynolds
Cheryl Caballero	Susanne Hynes	Linda Wells

#### Stagiaire de rédaction

Chelsea Scherer

#### Comité de rédaction

Patricia Chaychuk (Présidente)  
Charles Robert (Vice-président)

Blair Armitage	Sonia L'Heureux	Gary O'Brien
Francois Arsenault	Charles MacKay	Kate Ryan-Lloyd
Deborah Deller	Patrice Martin	Doug Schauerte
Kim Hammond	Audrey O'Brien	

#### Abonnement

Quatre (4) numéros en anglais ou en français  
*Canada* 40 \$ - *International* 75 \$

Quatre (4) numéros en anglais ou en français  
*Canada* 75 \$ - *International* 125 \$

Faites votre cheque à l'ordre de :  
*Revue parlementaire canadienne*

#### Contact

*Revue parlementaire canadienne*  
a/s Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario  
Queen's Park  
Toronto, ON M7A 1A9

Courrier électronique: revparl@ontla.ola.org  
Internet: http://www.RevParl.ca

Directeur: (416) 325-0231  
Fax: (416) 325-3505

Courrier électronique: will\_stos@ontla.ola.org

Dépôt légal :  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 0229-2556

*The Review is also published in English*



Photos: Robert Kneschke / www.shutterstock.com and Library and Archives Canada, Acc. No. 1950-69-1

#### Extension communautaire : Mettre en valeur le Parlement

Chelsea Scherer.....2

#### La vie après le Parlement : Le rôle des associations d'ex-parlementaires

Linda Asper, Rita Dionne-Marsolais, Clif Evans, Karen Haslam,  
Gilles Morin, Derwyn Shea et David Warner.....4

#### La réforme du Sénat : Une option de réforme progressive

Jack Stilborn.....11

#### Réflexion sur la taille des cabinets

J.P. Lewis.....14

Sur les rayons.....25

Nouveaux titres d'intérêt.....28

Activités de l'APC : La scène canadienne.....31

Rapports législative.....36

#### Esquisses des parlements et de leur passé

David McDonald.....64

# Extension communautaire : Mettre en valeur le Parlement

Grâce au programme d'extension communautaire offert par la Direction du protocole parlementaire et des relations publiques de l'Assemblée législative de l'Ontario, Queen's Park permet aux collectivités et aux écoles de profiter de son expérience sans être limitées par des obstacles financiers et géographiques. Les participants acquièrent une expérience pratique et apprennent les rouages du Parlement de l'Ontario, les responsabilités des trois ordres de gouvernement et ce qu'est l'engagement civique.

## Chelsea Scherer

**D**écouvrir les responsabilités du gouvernement et le déroulement des processus électoral et législatif est une chose que tout Ontarien devrait faire. Malheureusement, le coût du déplacement empêche de trop nombreux résidents de se rendre à leur assemblée fédérale, provinciale ou territoriale afin d'y découvrir par eux-mêmes comment fonctionne un corps législatif. Afin de surmonter l'obstacle de la distance, l'Assemblée législative de l'Ontario a mis sur pied le programme d'extension communautaire. Des groupes d'enfants, de jeunes adultes et d'étudiants en anglais, langue seconde (ALS) s'y voient offrir la possibilité d'apprendre les rudiments du processus parlementaire. S'appuyant sur les connaissances que possèdent déjà les participants, ce programme vise à combler leurs lacunes d'une façon qui soit à la fois instructive et distrayante.

Depuis le lancement du projet pilote, en décembre 2012, le programme, se déplaçant de ville en ville, petite ou grande, a été offert à plus de 2 300 Ontariens. Le programme connaît tout particulièrement du succès depuis l'année dernière lorsqu'un grand nombre d'écoles, de groupes et d'organisations communautaires, tels que la fonction publique de l'Ontario, ont découvert ce service gratuit. Heather Tulipano, enseignante en sixième année à Orillia, n'a découvert l'existence de ce programme que lors de sa participation au Forum des enseignants, programme de perfectionnement professionnel destiné aux enseignants du primaire et du secondaire, à Queen's Park, à Toronto, en 2014. « Le coût des transports scolaires est devenu un facteur déterminant, explique-t-elle. Alors, quand j'ai découvert le programme d'extension et appris qu'il ne nous coûterait rien, ce fut pour moi comme décrocher le gros lot. »

Le programme d'extension permet aux participants de faire l'expérience d'une visite à Queen's Park sans avoir à se rendre sur place. Outre que cela permet d'économiser du temps et de l'argent en matière de transports, les participants se sentent plus à l'aise pour poser des questions dans un environnement moins intimidant. La classe de sixième année de Heather Tulipano, par exemple, a accueilli le programme dans son école en juin 2015. Elle a ainsi appris les responsabilités des trois ordres de gouvernement existant au Canada. Encadré par deux agents d'information, le groupe d'une trentaine d'élèves a commencé la séance par un jeu de correspondances qui lui a permis de découvrir les rôles et responsabilités des administrations municipales, ainsi que des gouvernements provinciaux et fédéral. Puis la classe a regardé un enregistrement du député provincial local, Garfield Dunlop (Simcoe-Nord), faisant une déclaration lors d'une récente période des questions. Chaque fois que le programme est offert dans une école ou dans une communauté, le député provincial local est avisé du moment où se déroulera la séance de deux heures afin qu'il puisse être présent si son emploi du temps le lui permet. La séance des élèves s'est achevée par un débat fictif similaire à ceux qu'ils peuvent voir se dérouler à l'Assemblée législative de l'Ontario.

L'objet du débat, choisi par les élèves de sixième année, était de savoir si les élèves devaient ou non modifier leur code vestimentaire. S'agissant d'un enjeu que tous les élèves pouvaient comprendre, on leur a demandé d'appuyer pleinement le parti qui leur était assigné. Le Président, le sergent d'armes et le greffier ayant revêtu leurs habits – quelques robes de soie noire et quelques tricorns fournis par le programme d'extension – la masse de carton a été portée dans la classe afin de marquer le début du débat. Les élèves ont tout particulièrement été impressionnés par leurs condisciples jouant les rôles des hauts fonctionnaires de l'Assemblée. Les animateurs pensent qu'il s'agit là, pour les élèves, d'une façon amusante et interactive de participer, pour le découvrir, au fonctionnement de l'Assemblée. Lorsqu'est venu pour eux le moment de prendre la parole, les élèves, tant du parti au

---

*Chelsea Scherer est étudiante au baccalauréat en journalisme au Humber College. Elle est stagiaire en rédaction pour la Revue parlementaire canadienne pendant l'été 2015.*



Un membre de l'Opposition se prononce contre la modification du code vestimentaire de l'école lors d'un débat fictif.

gouvernement que de l'Opposition officielle, se sont vu demander de commencer leur déclaration par « Monsieur le Président... », comme les députés provinciaux doivent le faire lors des vrais débats.

Plusieurs élèves courageux ont pris la parole pour défendre leur point de vue, pour ou contre la motion examinée. Les députés du gouvernement ont défendu avec vigueur l'idée que les élèves de sexe féminin devraient avoir le droit de porter des vêtements tout aussi suggestifs que leurs condisciples masculins parce que « cela serait plus juste ». Quant à l'Opposition officielle, elle a argué que certaines familles ne peuvent se permettre d'acheter de nouveaux vêtements et que ce nouveau code vestimentaire serait « tout à fait inapproprié » à un environnement pédagogique. Le débat s'est achevé par un comptage des votes des deux bords effectué par le greffier, et la loi fictive a été modifiée : les élèves de sexe féminin seront désormais autorisées à porter des bretelles « spaghetti » à l'école. Les animateurs incitent les élèves à se démarquer dans le cadre de ces discussions qui portent sur des sujets qu'ils comprennent et qui les intéressent.

Adaptées à chaque groupe, les séances du programme sont conçues selon le programme de l'école et les intérêts particuliers des élèves visés. Ce programme est parfaitement adapté aux élèves de niveaux moyen ou intermédiaire, aux nouveaux arrivants, aux étudiants en ALS, aux organisations d'adultes et aux groupes communautaires. Le programme d'extension est disponible pour tous les âges et offert à toutes les communautés de l'Ontario qui veulent en apprendre plus sur leur Assemblée législative.

Pour de plus amples renseignements sur le programme d'extension communautaire, vous pouvez communiquer avec Réservations de visites au 416-325-0061 ou à [tourbookings@ola.org](mailto:tourbookings@ola.org).



# *La vie après le Parlement : Le rôle des associations d'ex-parlementaires*

Vient un moment où tout parlementaire devient un ex-parlementaire. Au cours des dernières décennies, des associations d'anciens parlementaires ont été formées pour faciliter la transition et entretenir les liens sociaux tissés entre ces hommes et ces femmes pendant leurs années au sein d'une assemblée législative. Dans le cadre de cette table ronde, la *Revue parlementaire canadienne* a réuni des membres de plusieurs associations provinciales d'ex parlementaires qui discutent des travaux de leurs organisations et décrivent toute l'expérience que celles-ci peuvent apporter dans le cadre des projets de recherche et de liaison actuels des assemblées législatives.

**Linda Asper, Rita Dionne-Marsolais, Clif Evans, Karen Haslam, Gilles Morin, Derwyn Shea\* et David Warner**

**RPC :** Quand et pourquoi vos associations ont-elles été créées?

**RDM :** Notre association remonte à 1994. Le gouvernement a connu de grandes transformations et les anciens parlementaires ont voulu demeurer en contact les uns avec les autres. Le but de l'association est en fait de réunir d'anciens collègues dans un cadre non partisan où ils puissent demeurer en contact et partager leurs expériences. Nous nous sommes également dotés de comités. Nous avons un comité des communications qui publie un bulletin semestriel. Nous avons également un comité dit « des objets de mémoire » qui se charge de recueillir tous les objets et toute la documentation des anciens parlementaires. Son objectif est de constituer des archives qui pourront faire l'objet de recherche et de conserver les souvenirs de tous les anciens parlementaires de l'Assemblée. Ce comité est très actif.

---

*Rita Dionne-Marsolais a représenté la circonscription de Rosemont (Québec) pour le Parti Québécois à l'Assemblée nationale de 1994 à 2008. Clif Evans a été le député provincial néo-démocrate d'Interlake (Manitoba) de 1990 à 1999. Représentante de la circonscription provinciale de Riel (Manitoba), Linda Asper a siégé, dans les rangs néo-démocrates, de 1999 à 2003. Derwyn Shea a représenté la circonscription de High Park—Swansea (Ontario), à titre de député provincial progressiste-conservateur, de 1995 à 1999. De 1985 à 1999, Gilles Morin a été le député provincial libéral de la circonscription de Carleton-Est (Ontario). L'ancien député néo-démocrate David Warner a représenté la circonscription de Scarborough—Ellesmere (Ontario) à l'Assemblée législative de la province pendant quatre mandats non consécutifs, entre 1975 et 1995. Karen Haslam a été députée néo-démocrate de Perth (Ontario) de 1990 à 1995. \* Derwyn Shea est malheureusement décédé le 15 août 2015.*

Depuis 1792, plus de 2 000 parlementaires ont siégé au Parlement de Québec. Toutefois, en 2002, nos institutions ne comptaient que 180 fonds d'archives. Pour combler ce manque et documenter l'histoire des parlementaires québécois, Marcel Masse a décidé de créer ce comité qui communique désormais avec tous les parlementaires qui quittent leur fonction, qu'ils aient été battus ou qu'ils se soient simplement retirés de la vie politique. Ses archives ont depuis lors considérablement augmenté. Un de nos comités a également créé un site Internet où nos membres peuvent publier des articles ou des commentaires et accéder à de l'information. Nous disposons également d'un programme d'aide confidentielle destiné aux anciens parlementaires qui pourraient éprouver des difficultés. Il en existait un pour les parlementaires en exercice, mais, depuis cinq ou six ans, un tel programme est également offert aux anciens parlementaires et il s'est révélé très utile. Nous avons aussi un comité, que je préside, appelé le Comité parlementarisme et démocratie, qui maintient des relations avec d'autres associations similaires, notamment dans les pays francophones, comme la France et la Belgique, mais aussi, bien évidemment, avec les autres associations canadiennes.

**CE :** En 2001, le Président de l'Assemblée a communiqué avec d'anciens parlementaires et nous a réunis au sein d'un groupe. Nous prenions rendez-vous et nous nous rencontrions de façon informelle. De 2001 à 2006, date à laquelle l'association a été créée par voie législative, nous essayions principalement de réunir le maximum de monde. Nous avons envoyé des sondages et des lettres afin de demander aux anciens parlementaires ce qu'ils attendaient d'une association.



**Linda Asper**

Nos efforts ont été couronnés de succès et, en 2006, nous avons fait la synthèse de tout cela en créant l'association par voie législative. Autour de 2010, nous avons entrepris un projet de liaison et c'est ainsi que, en 2011, nous nous sommes réunis avec les associations des deux autres provinces pour notre première rencontre tripartite. Nous avons également mis sur pied un programme de conférenciers et un programme de Parlement jeunesse. Je crois que, par nos rencontres triparties, nous avons repris beaucoup d'idées de nos homologues du Québec et de l'Ontario : archives, reconnaissance des services rendus et quelques autres. À l'heure actuelle, nous essayons de promouvoir une participation plus active de nos anciens parlementaires.

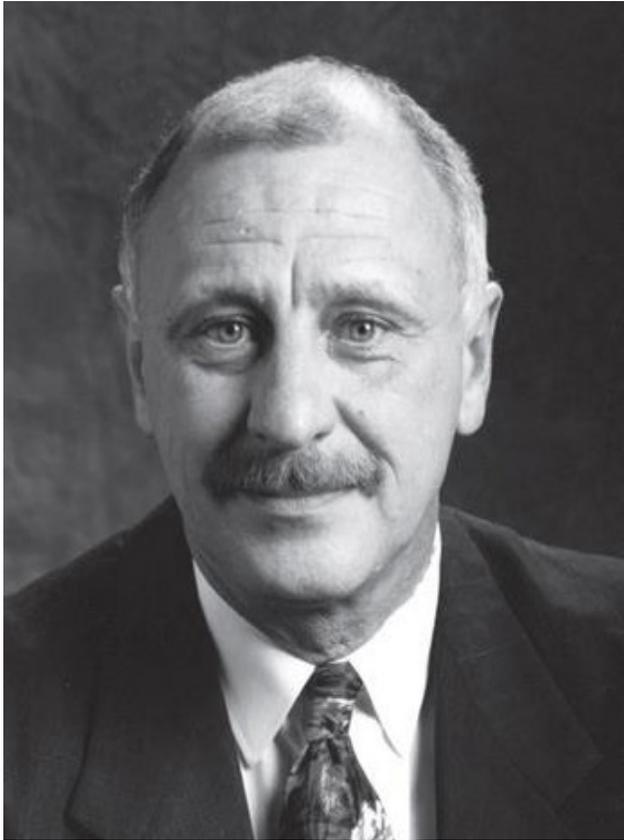
**LA :** Je n'ai pas, comme Clif, participé à la création de l'association, mais la loi créant l'association comprenait une disposition relative aux liens avec les députés provinciaux en exercice, et c'est pourquoi nous les avons invités à toutes nos activités afin d'essayer d'établir des liens avec eux. Il n'existe aucune animosité entre nous. Je me souviens que lorsque le projet de loi a été discuté pour la première fois en caucus, il existait un sentiment de méfiance à l'égard de ce qui pourrait devenir un groupe rival, mais rien de cela ne s'est concrétisé et nous entretenons de bonnes relations. Et puis, bien sûr, pour



**Rita Dionne-Marsolais**

faire la promotion de la démocratie dans notre province et dans nos programmes, nous avons pensé à un Parlement jeunesse. Nous avons également décidé d'accepter des députés fédéraux comme membres associés, une décision stratégique pour augmenter le nombre de nos cotisants, car nous ne sommes pas aussi nombreux que vous l'êtes dans vos deux provinces (Ontario et Québec). Et ce qui m'a frappée, c'est que, l'année dernière, lors d'un déjeuner, l'ancien député Bill Blakey a souligné à quel point nous constituons un groupe formidable. C'était la première fois qu'il se joignait à notre groupe et il a remarqué qu'il s'y sentait apprécié. Il n'en a pas toujours été ainsi depuis qu'il a quitté la politique, je crois. Et c'est également vrai pour d'autres ex-députés : il est très déconcertant, lorsque vous téléphonez à un jeune adjoint, à l'Assemblée, de constater qu'ils ne savent pas qui vous êtes. Vous faisiez pourtant partie de la maison. Comme Clif l'a mentionné, nous avons un prix de reconnaissance des services exceptionnels, depuis deux ans maintenant. Les déjeuners que nous organisons sont très populaires, nous avons un projet d'archives et nous travaillons actuellement à obtenir du financement.

**CE :** Nous connaissons une situation difficile au Manitoba en ce moment. Comme le dit Linda, pour ce qui est du financement...



**Clif Evans**

**LA :** ... notre budget est de 5 000 \$.

**CE :** Voilà, et nous essayons de mener parallèlement tous ces projets. C'est difficile, en raison de la démographie de la province. Il n'est pas aisé de faire venir les gens à nos réunions de groupe, à notre AGA ou à des activités. Nous comptons un excellent groupe au comité directeur et au sein de l'association en général, mais notre situation financière fait que nous ne pouvons pas faire autant d'activités de liaison que nous le souhaiterions.

**LA :** Nous voulons lancer un programme de liaison, et nous pensions le faire la semaine passée, mais nous l'avons reporté au printemps, à Brandon, une ville qui se trouve à environ deux heures et demie d'ici. Nous allons organiser un programme annuel à Brandon et essayer ainsi de nouer des liens avec nos membres ruraux. Nous espérons qu'il sera couronné de succès.

**DS :** Votre question était de savoir ce qui nous a motivés? En 1995, ou 1996, un député, battu lors de l'élection provinciale, s'est suicidé par désespoir. J'étais outré qu'il n'ait eu aucun endroit où obtenir de l'aide. Il n'existait aucun système de soutien. C'est ainsi que j'ai commencé à rencontrer divers députés de la Chambre et, au fil de nos conversations, j'ai commencé à prendre



**Karen Haslam**

conscience de ce que nous devons faire : créer un lieu où les anciens députés pourraient se sentir acceptés, reconnus et pris en charge, et offrir une forme de soutien verbal et physique. Et nous avons donc commencé à travailler en ce sens. Puis une loi à cet effet a été adoptée autour de l'an 2000. Elle était coparrainée par les trois partis et son adoption à la Chambre a été très rapide. Je crois que c'était peut-être la première fois que les trois partis s'entendaient sur un projet de loi. L'Association ontarienne des ex-parlementaires a pour mandat de s'assurer que des services soient offerts à ces derniers et que ceux qui éprouvent des difficultés puissent bénéficier d'une aide. Un exemple précis : un député m'a un jour appelé à trois heures du matin parce qu'il était au bord du suicide. Il n'y avait pas à hésiter : je me suis levé, je suis monté dans ma voiture et j'ai fait 135 kilomètres pour le rencontrer dans un Tim Hortons où j'ai pu lui parler et l'aider à remettre les choses en perspective. Je sais que je ne suis pas seul à avoir fait cela. Les autres membres de notre groupe initial étaient aussi prêts à faire de même, car ils savaient que de telles choses peuvent arriver. C'est à cause de ce genre de situations que nous avons commencé à mettre sur pied des programmes allant dans le même sens, car là est la raison qui nous a motivés : offrir aux ex-parlementaires un lieu qui leur est adapté.

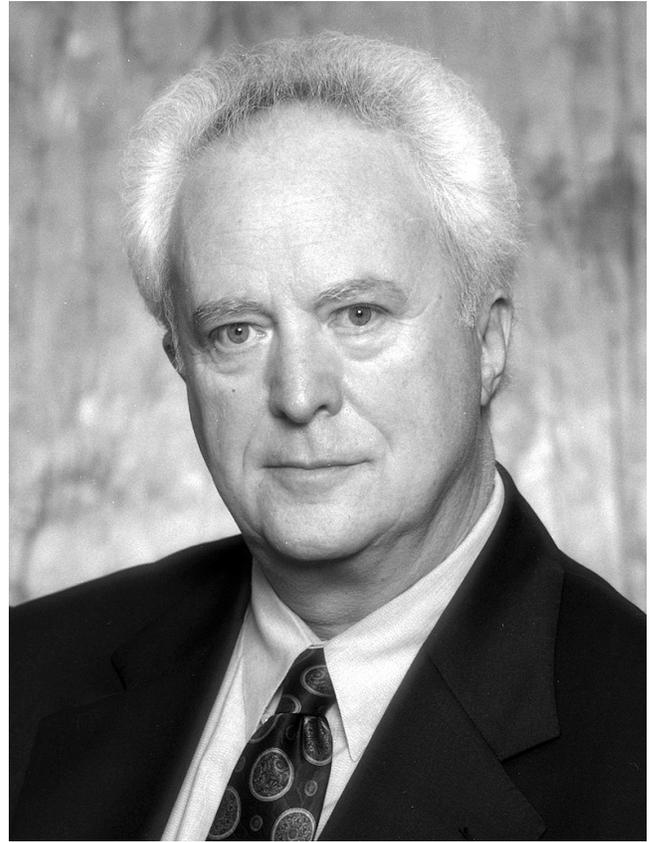


**Gilles Morin**

**RPC :** Est-il difficile d'établir des liens avec certains ex-députés? Certains se sont retirés volontairement de la vie politique, tandis que d'autres ont été battus. Certains peuvent avoir de bons souvenirs de leur expérience parlementaire, tandis que d'autres préféreraient l'oublier.

**CE :** Nous organisons des « séances sur la sellette », une période de questions et de réponses et une réception, dans le cadre de notre programme de Parlement jeunesse, et nous invitons des anciens députés, ministres, ou autres, à y participer. Au Manitoba, nous constatons que les anciens députés n'ont pas vraiment le désir de se prêter au jeu. Ils ne semblent pas que les anciens députés des trois partis aient un désir réel de se revoir. Ils passent à autre chose. Ils retournent à leur vie privée ou à ce qui les occupe. Nous avons donc un problème, mais nous travaillons à le résoudre.

**LA :** Je ne crois pas que la question soit de savoir si vous avez été battu ou non, mais plutôt que vous devez retourner travailler dans la vie civile parce que les prestations ne sont pas si élevées que cela si vous n'avez pas 65 ans. L'enjeu, pour eux, est avant tout de gagner leur vie. Et s'ils travaillent, ils ne peuvent pas nécessairement assister à nos activités qui se déroulent durant la journée. Mais pour ce qui est d'avoir ou non été battu, nous connaissons toutes sortes de situations.



**Derwyn Shea**

**GM :** Un professeur de l'Université McMaster a écrit un article admirable sur la façon dont les députés réagissent à la défaite. Il faut le lire. Lorsque vous êtes député, tout le monde vous connaît puis, une fois que vous êtes battu, vous disparaîsez de la scène publique. Vous êtes un héros la veille, et plus rien le lendemain. Qui va se soucier de vous? Et c'est ce que j'aime dans l'association : nous pouvons vraiment aider les ex-députés qui éprouvent des difficultés à laisser derrière eux la vie parlementaire. Et nous n'hésitons pas à le faire, sans que cela ne vous coûte un sou. Mais au moins pouvons-nous leur offrir une oreille compatissante. Et il est aussi très important que cela soit non partisan. David était le Président de la Chambre, et nous sommes devenus de très bons amis, des amis pour la vie. Même chose avec Derwin. Il existe une sorte de sentiment fraternel : il ne s'agit pas d'une fraternité au sens propre, mais d'un groupe unique en son genre. C'est un privilège que de siéger à la Chambre, et c'est un privilège que de pouvoir s'exprimer. Et ce sont des choses dont nous sommes très conscients.

**KH :** C'est une ambiance de camaraderie qui règne à notre assemblée annuelle ou à notre soirée de Noël. Les gens sont heureux de s'y retrouver et de pouvoir discuter avec les personnes avec qui ils ont siégé à la Chambre. Et j'ai aussi été vice-président, alors cela n'a vraiment rien d'une fraternité! (rires) Nous avons tous les trois



**David Warner**

travaillé ensemble à la Chambre, et nous avons continué de le faire au sein de cette association, mais celle-ci est née d'une histoire tragique. Le parti vous laisse tomber et vous vous retrouvez tout seul. Lorsque vous perdez votre emploi, vous ne le perdez pas simplement au profit de quelqu'un d'autre, vous le perdez par quelque 30 000 ou 20 000 voix. C'est très différent du fait d'avoir été mis à la porte par une ou deux personnes dans une société, et vous vacillez pendant quelque temps. L'information et l'aide à la recherche d'emploi offertes par l'Assemblée sont correctes, mais elles ne durent pas longtemps. Vous vous retrouvez vite seul, et vous n'avez toujours pas d'emploi. Pour un père de famille, cela peut être très difficile. Dans mon parti, des gens sont retournés à la chaîne dans une usine. Vous êtes député provincial et, du jour au lendemain, vous devez retourner à la chaîne dans une usine. C'est dans ces moments-là qu'ils ont besoin de nous : nous prenons en main les problèmes de ressources humaines, ainsi que tout un éventail d'autres problèmes également très importants.

**RDM :** Je voudrais ajouter que nous connaissons actuellement, selon moi, une crise démocratique. On ne pourra y échapper. Si vous observez le taux de participation aux élections, vous constatez que beaucoup de personnes, et j'en suis, se disent, lorsque vous leur déclarez que vous être député au Parlement ou à l'Assemblée nationale

(avec un ton dédaigneux) « Misère... », et cela peut être très dur pour certains. Et je crois que l'une des choses que nous essayons d'accomplir, dans notre province, c'est d'ajouter un supplément d'attention, de réflexion et de valeur au fait que, en ayant brigué un siège de député, vous avez contribué à la société d'une façon bien particulière. Et, pour ce faire, nous communiquons. Nous avons un programme intitulé « Mémoires de députés » qui est diffusé le dimanche soir à la télévision publique. Il est financé par l'Assemblée nationale. Un journaliste de la tribune parlementaire à la retraite y discute avec un ancien député de sa vie à l'Assemblée. De nombreux anciens élus passent dans cette émission, qui est permanente, et je crois que cela permet d'accorder un peu plus d'attention au rôle que les députés de l'Assemblée jouent au sein de la société. Et je crois que c'est une chose très nécessaire actuellement, car on dénigre de plus en plus le rôle d'élu, à quelque niveau que ce soit, et une telle chose n'est pas saine pour la démocratie. L'autre point que je souhaiterais soulever est qu'il est vrai que, lorsque vous quittez la vie politique, que vous y soyez contraint ou que ce soit de votre propre chef, votre environnement change du tout au tout et, comme l'a dit Karen, vous n'êtes plus rien. Si vous avez fait plus de deux ou trois mandats, personne ne se souvient plus de ce que vous avez fait avant. Les autres membres de l'Assemblée sont devenus comme des membres de votre famille et vous ressentez le besoin de parler avec eux : « Alors, que deviens-tu? Et comment es-tu arrivé là? Comment as-tu repris ton ancienne vie? » Il s'exerce une dynamique et l'aspect non partisan est extrêmement important, car il permet d'oublier les tensions liées à la partisanerie habituelle. Vous pouvez plaisanter sur ce que vous avez accompli, et sur ce pour quoi vous vous êtes battus, à l'Assemblée. La partisanerie, à l'extérieur, est une chose, mais votre quotidien est constitué des relations que vous entretenez avec vos collègues, un peu comme entre condisciples d'un collègue privé. Vous savez, cela fonctionne comme un réseau. Ce sont vos amis, ils ont vécu, à leur manière, les mêmes difficultés que vous. Cela donne à la personne qui quitte son poste de député élu le sentiment qu'il n'est pas abandonné au milieu de nulle part, sans relations, sans amis. Nous savons tous que, en briguant un poste de député, nous devons renoncer temporairement à nos amis. Si vous êtes au gouvernement, c'est encore pire, car si vous parlez à un ami qui est juge, vous risquez d'avoir beaucoup d'ennuis. Mais le principe est le même et le fait d'occuper un poste de député est source d'isolement. Cela s'achève lorsque vous quittez l'Assemblée, et ce, pour quelque raison que ce soit. Vous continuez de partager avec vos collègues d'excellents souvenirs et c'est un plaisir pour vous de discuter avec eux et d'évoquer ce qu'ils ont accompli, et le fait de pouvoir discuter de ses expériences, bonnes ou mauvaises, est très bon pour le moral. Notre Assemblée a également mis sur pied un programme de conférenciers pour les écoles. Nous avons

des membres dans toute la province et nous offrons leurs services si le député en exercice n'est pas disponible. Je crois qu'éduquer les jeunes sur le rôle de la démocratie fait partie de ma mission. C'est quelque chose qui me tient vraiment à cœur et qui est très important pour moi, car je crois personnellement que notre démocratie ne se porte pas bien.

**RPC :** Vous êtes des associations non partisans qui regroupent des membres (autrefois) partisans. Est-ce que cela vous cause des problèmes?

**KH :** Nous en plaisantons.

**CE :** Il y a des choses à raconter aussi sur l'aspect partisan. Lorsque je participe à des rencontres avec des collègues qui siégeaient à la Chambre en même temps que moi, dans les années 1970, l'atmosphère demeure la même qu'à l'époque où nous étions des élus, car, déjà alors, nous plaisantions et aimions à passer du temps ensemble. Lorsque nous étions en comité, sur la route, nous dînions tous ensemble le soir afin de passer un bon moment en bonne compagnie. Lorsque la Chambre siégeait, et que la séance se prolongeait en soirée, nous allions dîner ensemble après cela. Les débats pouvaient parfois être très houleux en Chambre, mais, une fois sortis, aux alentours de 10 h 30, vous alliez au bar qui se trouvait à l'époque dans l'aile nord voir la fin de la partie de hockey... et tout cela était très partisan! Ces plaisanteries et cette camaraderie faisaient partie intégrante de ma vie d'élu. Rien ne change donc vraiment lorsque je rencontre un ancien collègue que je n'ai pas vu depuis longtemps. Nous reprenons juste là où nous nous étions interrompus. Je crois que certains membres qui se sont joints à nous après la dernière élection ont peut-être vécu une expérience quelque peu différente de la mienne. Il s'est donc créé un fossé. Et ce sera peut-être un peu plus difficile pour eux.

**KH :** Mais cela, c'était une autre époque, car lorsque nous avons été élus, c'était la première fois qu'il y avait autant de femmes à la Chambre, et les femmes ne sortent pas dans les bars. Les femmes ne se disent pas « on se retrouve au bar du coin ». Les femmes éprouvaient de la peine à s'adapter à cette camaraderie virile qui fait que l'on va tous ensemble regarder une partie de hockey. Alors, quand notre parti est arrivé au pouvoir, avec tant de femmes élues, cela a un peu changé la donne, car il était plus difficile, pour nous les femmes, de nous réunir, parce que nous n'avions pas l'habitude de sortir en bande. La non-partisanerie s'est exprimée de façons différentes. Mais David a raison : dans notre comité, ici (avec les anciens parlementaires), la partisanerie n'est pas un problème. Nous avons tous servi nos électeurs, et maintenant nous sommes là pour servir nos membres, nos anciens députés. Les enjeux ne sont pas partisans.

« J'étais outré qu'il n'ait eu aucun endroit où obtenir de l'aide. Il n'existait aucun système de soutien... J'ai commencé à prendre conscience de ce que nous devons faire : créer un lieu où les anciens députés pourraient se sentir acceptés, reconnus et pris en charge, et offrir une forme de soutien verbal et physique. »

~ Derwyn Shea

au sujet du suicide d'un ancien député qui a motivé la création de l'Association ontarienne des ex-parlementaires

Nous sommes ici pour les servir, tous, car personne d'autre ne le fait. Si vous nous demandez quelles sont nos relations avec l'Assemblée législative, je dirais que chacune est différente, mais que nos difficultés persistent. Je sais que l'association canadienne (l'Association canadienne des ex-parlementaires) bénéficie de bonnes ressources financières. Pour nous, cela reste un problème. Nos membres sont les principaux contributeurs au fonctionnement de notre association. Nous recevons certes des fonds, mais je ne crois pas qu'ils se rendent compte de ce que coûte le fonctionnement d'un bureau et nous ne disposons que d'un employé à temps partiel. Alors nous prenons tous en charge des dossiers, car c'est la seule chose à faire, mais ce n'est pas facile.

**DW :** Je voudrais juste ajouter, au sujet de la partisanerie, que je me suis toujours bien entendu avec tout le monde lorsque j'étais élu. Dans notre association, personne ne considère que tel membre est conservateur, libéral ou néo-démocrate. Une fois que c'est fini, c'est fini. Nous sommes d'anciens parlementaires, et c'est cela qui compte. Nous ne nous soucions pas que le gouvernement soit néo-démocrate ou conservateur, ou quoi que ce

soit : cela ne nous regarde pas. Notre principal souci consiste à nous occuper de nos anciens députés et de notre association, et à la rendre meilleure et plus forte en évitant la partisanerie.

**RPC :** Toutes les provinces ne disposent pas d'une association, mais vous l'avez jugé utile dans vos provinces. Meton suffisamment à profit les connaissances que possèdent les anciens parlementaires et, dans la négative, que pourrait-on faire pour mieux en tirer parti?

**KH :** Je ne crois pas que l'on tire pleinement parti des anciens parlementaires, et je crois qu'aucune de nos assemblées ne comprend qu'elle pourrait faire appel à nos services et que nous disposerions des ressources nécessaires. Je crois que, bien que certaines personnes soient assurément choisies pour présider une commission ou entreprendre des recherches, il serait plus avantageux pour les assemblées de travailler en plus étroite relation avec nous, parce que nous connaissons nos membres et savons en quoi ils pourraient contribuer aux travaux du gouvernement dans certains domaines de recherche. Nous pourrions nous charger de travaux qui ne cadrent pas exactement avec le mandat d'une assemblée législative, mais qui doivent cependant être entrepris, parce que nous disposons des connaissances nécessaires et que nous savons comment traiter ce genre de dossiers. Non, je crois qu'aucun gouvernement ne tire pleinement parti des ressources que nous avons à offrir.

**DS :** Le Congrès américain a mis en place un système très élaboré de comités, de visites et relations avec des gouvernements étrangers qui tirent plus particulièrement parti de l'expérience et de la participation d'anciens parlementaires, qu'ils aient été sénateurs ou

représentants. Et c'est certainement quelque chose que nous pourrions mettre en place en Ontario afin de pouvoir offrir des services à valeur ajoutée aux députés en exercice sans qu'ils aient l'impression que nous leur faisons de la concurrence. Le mot-clé à ne pas oublier est ici « ancien ». Nous devons démontrer, comme nous commençons à le faire en Ontario, que nous pouvons nous charger d'études et de recherches, et je crois que c'est quelque chose qui, avec le temps, va devenir une évidence, mais nous n'en sommes pas encore là. Lorsque vous cherchez à créer une association telle que celle-ci, les députés en exercice sont à la fois perplexes et amusés. Ils peuvent être amenés à penser : « Mais pour qui vous prenez-vous? De qui essayez-vous de prendre la place? Laissez-nous tranquilles, vous avez eu votre tour, et nous n'avons pas besoin de vous! » Et nous comprenons très bien une telle réaction, qui peut être naturelle. Nous avons tendance, dans notre société à faire cela à l'égard de tous les aînés : « Eh, les vieux, laissez donc la place aux jeunes! » J'en suis particulièrement conscient, car je m'occupe beaucoup d'aînés. Le fait est, cependant, que ces anciens parlementaires représentent une somme incroyable d'expérience et de sagesse pour laquelle j'ai beaucoup d'admiration. Mais nous n'avons pas à forcer la main aux gouvernements, parlements ou assemblées en place, car, avec le temps, si nous faisons notre travail correctement, cela se produira tout naturellement. C'est pourquoi nos rencontres tripartites sont si importantes, car elles nous permettent de savoir ce qui se passe dans les autres assemblées, à Québec, Winnipeg ou Toronto. Nous apprenons beaucoup de nos expériences respectives.

**KH :** Mais, faute d'un champion, d'une présidence forte, et de deux ou trois personnes motivées, rien ne se passe.

# *La réforme du Sénat : Une option de réforme progressive*

Les obstacles constitutionnels à une réforme en profondeur du Sénat font que la tâche peut sembler ardue. Cependant, il est possible d'opérer des changements profonds au moyen d'un processus délibéré d'évolution qui repose lui-même sur des objectifs conséquents. Dans cet article, l'auteur voit dans l'incohérence entourant l'objectif fondamental du Sénat une des raisons principales à l'origine de l'échec des projets de réforme antérieurs. Mettant de l'avant l'option de réforme progressive, il propose des mesures concrètes, comme une « description de travail » et l'exigence de qualifications particulières pour les personnes nommées au Sénat. Cela pourrait permettre d'améliorer tant le processus de nomination que la reddition de comptes et de favoriser la mise en place d'un comité de nomination ou mécanisme autre dans les années à venir.

## **Jack Stilborn**

**D**e nouveau, le Canada voit les médias s'intéresser aux supposés scandales au Sénat, et les sondages d'opinion indiquent que de nombreux groupes veulent un changement. Toutefois, à moins que l'émotion que le public ressent à propos du Sénat puisse se traduire en solutions pratiques et en mesures concrètes, l'Histoire démontre que l'intensité d'aujourd'hui sera simplement le prélude à la fatigue et à l'indifférence collective de demain. Dans cet article, l'auteur analyse un processus de réforme qui ne nécessite pas de changements constitutionnels et qui pourrait ainsi être entrepris immédiatement. Aujourd'hui, le Sénat est une institution très différente de ce qu'était la Chambre haute au moment de sa création, en 1867, et il continuera à évoluer, soit par défaut, ou soit par suite d'un effort délibéré. Si son évolution repose sur des objectifs cohérents, une importante réforme du Sénat pourra être réalisée progressivement.

### **La source du problème**

La population canadienne en général est mécontente du statu quo; néanmoins, depuis au moins 1874, année au cours de laquelle une proposition de réforme a été débattue de façon peu concluante à la Chambre des communes, elle ne s'entend pas sur ce qu'il faut faire exactement. L'industrie artisanale de la réforme du Sénat, typiquement canadienne, a formulé un vaste éventail de propositions détaillées au cours des années 1970 et 1980 et au début des années 1990. Cependant, en rétrospective, l'intérêt éphémère que ces propositions ont suscité est

peut-être leur caractéristique la plus frappante. Pourquoi aucun des modèles de Sénat, qu'il s'agisse de la réforme du mode de nomination, de son abolition, d'un genre de Bundesrat ou de variations sur des Chambres hautes élues, peu importe que ce modèle contienne une ingénieuse procédure de vote à la majorité double et d'autres fantaisies, ne traduit-il pas l'insatisfaction continuelle à l'égard du Sénat en un appui durable du public à une réforme suggérée? Il faut répondre à cette question si l'on veut éviter de nouveaux cycles d'engouement et de désillusion.

Les multiples propositions de réforme élaborées au fil des ans s'attardent très peu à la raison d'être du Sénat et omettent d'indiquer exactement ce qu'apporteraient les réformes proposées. Depuis les années 1980, de manière générale, elles n'abordaient que brièvement la nécessité d'une meilleure « représentation régionale » pour passer à la discussion des processus et des mécanismes de réforme. De plus, elles évitaient très souvent une renonciation claire à l'un des rôles conflictuels et à l'une des aspirations qui ont été les plus communément associés au Sénat au fil des ans : l'impartialité et l'indépendance, la légitimité afférente à l'élection des membres et la responsabilité politique, la représentation régionale, les études à long terme des comités et la réflexion indépendante, ainsi que la représentation d'une gamme croissante de minorités ethniques, linguistiques et démographiques<sup>1</sup>.

Il est fort possible que l'incohérence de l'objectif fondamental du Sénat explique principalement pourquoi les réformistes n'ont pas encore connu le succès. Si l'on n'établit pas de lien concret avec un objectif central, les mécanismes et les processus institutionnels recommandés pourraient retenir momentanément l'attention du public et du milieu politique, mais ils ne mobiliseront probablement pas leur appui continu. L'établissement

---

*Jack Stilborn, Ph. D., professeur et écrivain, offre des services de consultation sur les institutions parlementaires et la gouvernance démocratique. Avant de prendre sa retraite en 2008, il était analyste principal au Service de recherche et d'information parlementaires de la Bibliothèque du Parlement.*

d'un objectif transparent et plausible pour le Sénat au sein de la fonction publique contemporaine et une explication claire de la façon dont la réforme proposée permettrait d'améliorer son rendement pourraient maintenant constituer la condition préalable la plus importante à un consensus et à des progrès.

### **L'option de réforme progressive**

---

Le changement progressif part de la reconnaissance du fait que le Canada possède déjà un Sénat. Par conséquent, il peut utiliser l'expérience qu'il a acquise pour déterminer quelles activités du Sénat sont utiles et pourraient être améliorées. Cela offre une solution de rechange aux processus intergouvernementaux complexes associés aux changements constitutionnels et aux propositions souvent hypothétiques sur lesquels ceux-ci reposent. Les progrès qu'offrirait une réforme progressive seraient peut-être modestes, mais ils seraient immédiats et confondraient facilement les sceptiques. Une réforme progressive permettrait ainsi de régler les problèmes de la résistance au changement et de la méfiance de la population, qui ont toujours représenté un défi pour la politique constitutionnelle, en réduisant le nombre d'enjeux et en permettant de repérer dès le début certains problèmes susceptibles de survenir, bien avant que ceux-ci ne soient codifiés ou constitutionnalisés. De plus, elle fournirait une solution de rechange au recours à des arguments abstraits ou à l'attrait de nouveaux remèdes institutionnels (dont aucun des deux n'a fonctionné au Canada) pour régler des divergences de vues entre les partisans de l'abolition du Sénat, les partisans du statu quo et les groupes sectaires de réformistes, qui sont souvent en ferveur désaccord. En mettant l'accent sur des améliorations à l'actuel Sénat nommé, la réforme progressive répondrait également aux préoccupations au sujet de modifications unilatérales de « l'architecture » de la *Constitution* exprimées dans l'arrêt d'avril 2014 de la Cour suprême du Canada<sup>2</sup>.

L'ingrédient manquant pour convertir un changement progressif en réforme du Sénat est une orientation cohérente, mise au point à partir des activités qui se sont révélées utiles et reflétant une vision du rôle approprié, en ce XXI<sup>e</sup> siècle, pour une deuxième Chambre dont les membres sont nommés. Les importantes études de fond réalisées par les comités sénatoriaux sont toutes désignées pour cette approche. Elles sont largement reconnues comme une contribution précieuse, bien que quelque peu intermittente, du Sénat au débat national et à l'élaboration de politiques. En outre, on fait souvent remarquer que les études menées par le Sénat des projets de loi du gouvernement sont moins partisans et plus rigoureuses que celles effectuées par la Chambre et qu'elles entraînent parfois l'adoption de meilleures lois. Ces études sont une version contemporaine du rôle de lieu de réflexion indépendante. Elles permettent

d'illustrer l'évolution du Sénat et ne se fondent plus sur la propriété de biens immobiliers d'importance que les Pères de la Confédération percevaient comme une qualification essentielle pour remplir la fonction de sénateur. Toutefois, les activités modernes liées au lieu de réflexion indépendante continuent à permettre au Sénat de compléter les travaux de la Chambre des communes au lieu de simplement les reproduire, sans bénéficier de la légitimité afférente à l'élection des membres.

Le rôle de représentation régionale systématiquement attribué au Sénat est moins convaincant pour permettre une amélioration graduelle importante. En l'absence d'un statut de Chambre élue, les conditions de résidence sont de moins en moins crédibles pour servir de base à une représentation efficace des régions dans une société mobile sur le plan géographique. En outre, le respect pour la Chambre élue doit désormais être considéré comme une caractéristique inévitable de tout organe législatif nommé en cette ère démocratique. Cela limite la capacité d'un Sénat nommé de répondre aux attentes modernes à l'égard de la protection régionale (par exemple, la quête par l'Alberta du pouvoir de prévenir des initiatives énergétiques nationales semblables à celles qui ont été prises dans les années 1980). Dans son sens moderne, la représentation régionale devient une forme de défense reflétant l'arène très politisée des relations fédérales-provinciales et le rôle central que jouent les gouvernements provinciaux. Elle n'est plus connectée au rôle de lieu de réflexion indépendante envisagé par les Pères de la Confédération et pourrait entrer en conflit avec ce rôle.

Dans le même ordre d'idées, le rôle de représentant des communautés démographiquement minoritaires parfois attribué au Sénat n'est aucunement convaincant comme point de ralliement. Le Sénat a un caractère de moins en moins distinctif à mesure que les changements apportés aux circonscriptions de la Chambre des communes trouvent leur expression dans la présence croissante de femmes, de membres des minorités visibles et d'Autochtones au nombre des députés. Le rôle d'une Chambre chargée d'un examen stratégique et législatif n'exclut pas des contributions à la représentation régionale ou démographique. Un Sénat composé de personnes ayant de solides compétences en élaboration de politiques pourrait bien s'avérer être un défenseur plus efficace des droits et des intérêts des régions et des minorités qu'un organe qui se consacre officiellement à la défense politisée des intérêts régionaux ou à la représentation symbolique des minorités. Cependant, il importe que ces activités ne soient pas au cœur d'un Sénat nommé moderne ou ne constituent pas des facteurs déterminants dans le choix des sénateurs. Des objectifs concurrents peuvent être intéressants d'un point de vue politique, mais l'incohérence qui en résulte contribue en grande partie aux lacunes du Sénat actuel.



## Mesures concrètes

La question des nominations au Sénat, pour laquelle la nécessité d'une réforme semble être la plus urgente, illustre la façon dont une réforme progressive du Sénat pourrait fonctionner. La nomination de personnes hautement qualifiées s'avère essentielle à l'efficacité de toute forme de Sénat nommé. La définition de l'objectif fondamental du Sénat, mettant l'accent sur des études stratégiques et un examen législatif par les comités, indiquerait en gros ce qui est exigé de chaque sénateur. Cela constituerait aussi un point de départ à une « description de travail » du Sénat énonçant des compétences relativement précises qui pourraient servir à fournir des directives.

Un grand nombre de sénateurs qui ont grandement contribué au Sénat actuel affichent un profil de compétences qui pourrait être appliqué de façon systématique aux décisions en matière de nomination. Généralement, ces sénateurs allient des connaissances spécialisées et des champs d'intérêt liés aux politiques publiques, ont des réalisations à leur actif ou ont déjà travaillé en politique ou au gouvernement. Dans bon nombre de cas, ces compétences reflètent leur expérience comme législateurs (fédéraux ou provinciaux), comme chefs de cabinet ou comme hauts responsables travaillant dans les « coulisses » d'un parti, comme défenseurs de politiques ou comme commentateurs, ou encore comme cadres supérieurs de la fonction publique. Une importante combinaison de compétences professionnelles pourrait répondre aux exigences. Néanmoins, une description de travail du poste de sénateur, précisant les responsabilités et les compétences connexes, procurerait une marche à

suivre assez étroite pour la nomination des sénateurs qui remplacerait le pouvoir discrétionnaire illimité exercé par les premiers ministres depuis 1867. Cela entraînerait aussi une reddition de comptes au sujet des décisions de nomination.

De plus, des critères de sélection fondés sur l'objectif fondamental fourniraient un point de départ nécessaire pour ce qui est des réformes des processus, comme des consultations formelles sur les nominations (avec des représentants de tous les partis, provinciaux ou autres). À moins que ces réformes jettent la lumière sur le rôle des sénateurs, des comités responsables des nominations ou des mécanismes semblables seront plus susceptibles de perpétuer l'incohérence que d'améliorer le Sénat.

Les Canadiens ont maintenant amplement de preuves qu'il faut faire quelque chose à propos du Sénat. On pourrait commencer par une amélioration progressive pour entamer le processus de réforme. Le Canada doit établir un statu quo constructif et progressif afin d'accroître la légitimité du Sénat et de contribuer à assurer un gouvernement efficace. La seule autre solution est l'acceptation passive de son déclin constant.

## Notes

- 1 Pour une analyse détaillée venant appuyer cet argument, voir Jack Stilborn, « Quarante ans sans réforme du Sénat », dans Serge Joyal, (éd.), *Protéger la démocratie canadienne : le Sénat en vérité...*, Centre canadien de gestion et McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, 2003, p. 31-66.
- 2 Renvoi relatif à la réforme du Sénat devant la Cour suprême du Canada, 2014 CSC 32 [53] : <http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/13614/index.do>.

# Réflexion sur la taille des cabinets

La taille des cabinets a varié au cours des cent dernières années dans les assemblées législatives canadiennes. Depuis 1993, deux gouvernements fédéraux ont constitué des cabinets « resserrés », autrement dit comptant nettement moins de ministres. L'auteur, qui se concentre surtout sur les années 1993 à 2014, se demande si les gouvernements canadiens ont un « problème de taille de cabinet ». Il fait remarquer que depuis 1993, deux tendances se dessinent : 1) les cabinets sont plus susceptibles de gonfler en période de gouvernement et d'opérer des regroupements dans les périodes transitoires; et 2) la taille du cabinet est plus susceptible d'augmenter lorsque des partis de centre gauche ou de centre droit sont au pouvoir. Les arguments en faveur d'une réduction de la taille des cabinets sont généralement centrés sur les coûts financiers, mais l'auteur souligne le coût politique de situations où les ministres sont nombreux par rapport à la taille de l'assemblée législative, ce qui laisse moins de simples députés pour exiger des comptes au gouvernement.

J. P. Lewis

## Introduction

---

Après le remaniement ministériel de janvier 2014, le cabinet de 40 membres du premier ministre Stephen Harper a rattrapé celui de Brian Mulroney en 1984 au rang de cabinet comptant le plus de membres de l'histoire du Canada<sup>1</sup>. Comparativement à d'autres pays de système de gouvernement britannique, les cabinets canadiens comptent d'ailleurs beaucoup de membres<sup>2</sup>. Le Canada a-t-il donc un problème de taille de cabinet? Comme l'écrit Graham White en 1990, « les visiteurs étrangers de passage au Canada sont souvent déconcertés par la taille des cabinets canadiens<sup>3</sup> ». Par-delà les différences institutionnelles entre les États de style britannique mentionnées par les politologues, la taille des cabinets fédéraux et provinciaux canadiens fait l'objet d'un examen intérieur minutieux après chaque remaniement ministériel. Lorsque les cabinets connaissent une expansion, les critiques, évoquant l'austérité, se déclarent inquiets du coût du gouvernement, quand ils n'avancent pas le reproche populiste du « trop grand nombre de politiciens ». À l'inverse, en cas de réduction de cabinet, on félicite les premiers ministres de « rationaliser le gouvernement » ou de « faire plus avec moins ». Il n'est donc pas surprenant que les politiciens canadiens recherchent les réactions positives à la réduction des cabinets et promettent de nommer moins de ministres.

---

*J.P. Lewis est professeur adjoint de sciences politiques à l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John. Ses recherches portent principalement sur le gouvernement de cabinet et l'éducation à la citoyenneté, notamment au Canada.*

Si les politiciens se concentrent sur les économies que représente la réduction du cabinet, d'autres mettent l'accent sur ses conséquences institutionnelles. En 2011, Aucoin et coll. expliquaient que les cabinets élargis ont des conséquences négatives considérables, comme de réduire le nombre des députés qui peuvent exiger des comptes au gouvernement et de créer plus de postes auxquels ces derniers peuvent aspirer, contribuant ainsi à la culture de stricte discipline de parti<sup>4</sup>. Les arguments d'Aucoin et coll. sont certes importants, mais ils correspondent surtout à la nature normative du débat sur la taille des cabinets. En fait, le débat politique sur le sujet repose également sur un cadre normatif, les cabinets restreints étant le symbole de gouvernements de plus petite taille.

Plutôt que de s'intéresser aux coûts institutionnels ou financiers de la taille des cabinets, le présent article cherche à introduire une approche empirique dans la compréhension de la taille des cabinets dans les gouvernements fédéraux et provinciaux canadiens en posant la question suivante : les gouvernements canadiens ont-ils un « problème » de taille de cabinet? Pour essayer d'y répondre, trois hypothèses sont avancées : 1) la taille des cabinets augmente tant au palier fédéral que dans les provinces au Canada; 2) la taille des cabinets augmente en période de gouvernement et diminue après une dissolution et l'assermentation d'un nouveau gouvernement; et 3) la taille des cabinets augmente lorsque des gouvernements de centre gauche sont portés au pouvoir, reste la même sous des gouvernements formés par des partis centristes et diminue sous ceux formés par des partis de centre droit. Cette étude vise la période qui va de 1993 à 2014, les cabinets de Kim Campbell et Jean

Chrétien en 1993 représentant la première tentative de ce que j'appellerai le cabinet « resserré » : de plus petits exécutifs qui étaient surtout des créations symboliques reflétant l'adoption par les gouvernements d'approches néolibérales par rapport à la croissance et au rôle de l'État.

Pour déterminer si le Canada a un problème de taille de cabinet, je décris d'abord le cas canadien plus en détail et j'examine la documentation spécialisée ainsi qu'un échantillon du discours politique canadien sur le sujet. Je présente ensuite une analyse de données recueillies sur la question, y compris un ensemble de données nouvellement créé qui repose sur l'évolution de la taille des cabinets dans les gouvernements fédéraux et provinciaux de 1993 à 2014.

Avant d'analyser la documentation pertinente, il est important d'expliquer pourquoi le cas canadien est unique lorsqu'on examine la question de la taille des cabinets. Le régime fédéral canadien comprend deux paliers de pouvoir, avec des assemblées législatives de tailles différentes, dans lesquelles on peut observer la réduction et l'expansion des cabinets : le gouvernement fédéral (national) et les gouvernements provinciaux. De plus, l'absence de gouvernements de coalition dans

ce pays donne une perspective différente de celle de la plupart des recherches internationales qui portent sur la taille des cabinets dans des États dotés de gouvernements de coalition – variable qui influe considérablement sur l'élargissement du conseil des ministres.

Si l'on compare la taille du cabinet fédéral canadien à celle du cabinet d'autres États similaires, comme le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le Canada se situe dans la moyenne. Comme l'indique le *tableau 1*, indépendamment de l'attention politique prêtée à la taille du cabinet, la taille du cabinet fédéral canadien est comparativement modérée tant en proportion de la chambre basse que du nombre de ministres par habitant.

Si nous prenons les provinces canadiennes, nous trouvons des cabinets plus grands. Comme le montre le *tableau 2*, dans la plupart des provinces canadiennes, les cabinets absorbent une forte proportion de parlementaires.

Les chiffres provinciaux aident à expliquer pourquoi la taille des cabinets pourrait devenir préoccupante. En outre, ils donnent une bonne raison de chercher à savoir si la tendance aux gros cabinets dans les provinces est

**Tableau 1 : Taille comparative des cabinets : Canada, R.-U., Australie, Nouvelle-Zélande**

	<b>Ministres en décembre 2014*</b>	<b>Proportion de la chambre basse</b>	<b>Nombre d'habitants par ministre</b>
Canada	39	12,7 %	923 076
R.-U.	33	5,1 %	1 942 424
Australie	28	18,7 %	845 046
Nouvelle-Zélande	28	23,1 %	162 038

\*Comprend les ministres d'État, les ministres sans portefeuille et les ministres qui ne sont pas membres du Cabinet.

**Tableau 2 : Taille comparative des cabinets dans les provinces canadiennes**

	<b>Ministres en décembre 2014*</b>	<b>Proportion de la chambre basse</b>	<b>Nombre d'habitants par ministre</b>
Colombie-Britannique	20	23,5 %	231 565
Alberta	20	23,0 %	206 085
Saskatchewan	18	31,0 %	62 500
Manitoba	19	33,3 %	67 473
Ontario	27	25,2 %	506 618
Québec	27	21,6 %	304 248
Nouveau-Brunswick	13	26,5 %	57 992
Nouvelle-Écosse	16	31,4 %	58 918
Île-du-Prince-Édouard	11	40,7 %	13 300
Terre-Neuve	15	31,3 %	35 133

récente et quels types de variables, comme la période et le type de gouvernement, conduisent à des réductions ou à des expansions de cabinet.

### Examen de la documentation

---

La majeure partie de la documentation internationale sur la taille des cabinets se concentre sur la constitution des cabinets dans des pays où les partis forment des coalitions de gouvernement<sup>5</sup>. Lorsque l'on examine la formation des cabinets dans des gouvernements de coalition, on s'intéresse à la fois à la politique interne aux partis (ce qui vaut aussi pour les gouvernements monopartites) et à la politique entre partis (relations et dynamique entre les partis). Les spécialistes de ce domaine sont d'avis que la politique entre partis aide à déterminer et à influencer la taille des cabinets dans les gouvernements de coalition<sup>6</sup>. D'autres études insistent sur les dilemmes que posent les grands cabinets. En effet, un plus grand cabinet offre plus de possibilités de représentation dans l'exécutif politique, mais il est plus difficile avec un grand nombre de ministres de fonctionner efficacement<sup>7</sup>. D'autres études encore concluent que la taille du cabinet peut influencer sur la taille du gouvernement et faire augmenter les niveaux de dépenses et les déficits<sup>8</sup>.

La taille des cabinets est un sujet de discussion dans les recherches en sciences politiques canadiennes depuis les années 1960, mais il a fallu attendre les années 1990 pour que l'on se livre à un examen plus rigoureux des tendances<sup>9</sup>. En 1990, Graham White expliquait que la taille des institutions politiques canadiennes comptait plus qu'on ne le pensait auparavant. Il décrivait un certain nombre de conséquences des grands cabinets, y compris sur le processus décisionnel, sur le pouvoir du premier ministre, sur la représentation au Cabinet et sur l'influence des simples députés à l'assemblée législative<sup>10</sup>. Parmi les études notables portant précisément sur la taille des cabinets au Canada figure l'article intitulé « Consolidating Cabinet Portfolios: Australian Lessons for Canada ». Comme le laisse entendre le titre, les auteurs comparent l'expérience australienne en matière de réduction de la taille des cabinets et le resserrement du cabinet canadien en 1993 par les deux nouveaux premiers ministres en poste cette année, soit Kim Campbell, du Parti progressiste-conservateur, et Jean Chrétien, du Parti libéral. Comme le font remarquer Aucoin et Bakvis : « [L]'attrait des resserrements de cabinet tient à plusieurs raisons. Symboliquement, ils répondent à la nécessité apparente de lutter contre le gaspillage des fonds publics. Étant donné la faible estime du public pour les politiciens, la réduction de la taille du cabinet est considérée comme une mesure de réforme particulièrement appropriée<sup>11</sup>. » Cependant, Aucoin et Bakvis laissent entendre qu'à trop se concentrer sur le nombre de ministres, on oublie ce qui devrait être la vraie préoccupation : l'organisation des portefeuilles.

Une bonne partie de la littérature canadienne récente consacrée à la taille des cabinets porte sur les conséquences pour les pratiques démocratiques dans les assemblées législatives du pays. David Docherty souligne la tendance provinciale à de faibles rapports députés d'arrièrebanministres du Cabinet et son incidence négative sur la capacité des députés d'exiger des comptes aux ministres (2005). Docherty souligne également l'effet qu'a un gros cabinet sur la présence de la discipline de parti et déclare que « les assemblées canadiennes ne disposent pas d'une masse critique de parlementaires [...] les rangs des députés de l'arrière-ban gouvernemental sont remplis de députés qui espèrent siéger un jour au Cabinet [...] dans l'opposition, les ambitions sont très similaires : la plupart des députés partent du principe qu'il leur manque juste une victoire pour renverser la vapeur et être à même de prendre l'initiative des mesures législatives<sup>12</sup>. » Dans *Democratizing the Constitution*, Aucoin et coll. critiquent la pratique très courante qui consiste à augmenter le nombre de ministres, de ministres d'État et de secrétaires parlementaires au gouvernement fédéral. Aucoin et coll. proposent d'adopter une mesure législative limitant la taille des cabinets à 25 ministres. Se faisant l'écho des préoccupations exprimées par Docherty, les auteurs font valoir que la mesure législative « devrait également augmenter la probabilité que des députés d'arrière-ban ne se contentent pas de rôles de chiens savants qui réclament de bénéficier du pouvoir de nomination du premier ministre et qu'ils prennent au sérieux leur rôle pour ce qui est d'examiner minutieusement ce que fait le gouvernement et de lui demander des comptes »<sup>13</sup>. L'augmentation de la taille du cabinet confère plus de pouvoir au premier ministre par la solidarité ministérielle qui va de pair avec les postes de ministre et la discipline de parti qui accompagne la possibilité d'être nommé à un tel poste lorsque le nombre de postes de ministre est plus grand.

Les chercheurs ne s'intéressent guère à la taille du cabinet fédéral et encore moins à celle des cabinets provinciaux. Dans son chapitre intitulé « Ruling Small Worlds », dans *Prime Ministers and Premiers: Political Leadership and Public Policy in Canada* (1988), Jennifer Smith constate que les cabinets prennent de l'expansion dans les provinces de l'Atlantique depuis les années 1970. Elle souligne qu'en « renforçant leur exécutif de façons autorisées par les institutions d'un gouvernement responsable [...], les premiers ministres du Canada atlantique bénéficient du fait que leurs provinces, aussi petites soient-elles, sont dotées de toute la gamme des institutions d'un gouvernement responsable<sup>14</sup> ». Christopher Dunn fait observer que les cabinets provinciaux peuvent réunir de 20 à 40 % du caucus législatif et souligne le pouvoir et le contrôle importants que cela confère au premier ministre et au gouvernement sur « les députés d'arrière-ban des deux côtés de la Chambre<sup>15</sup> ». Cette taille des cabinets

provinciaux s'explique en partie par le fait que les premiers ministres des provinces sont confrontés à des questions de représentation similaires à celles que connaît le premier ministre du Canada, mais avec des chambres élues plus petites<sup>16</sup>. Toutefois, indépendamment du type de cabinet qu'étudient les spécialistes du gouvernement, la majorité des approches reposent sur un cadre normatif qui ne prête pas explicitement attention à des questions empiriques relatives au taux de croissance des cabinets ou à des variables qui peuvent influencer sur cette croissance. Les observations de White sur les grands cabinets illustrent les dilemmes normatifs qui se posent parce qu'il est difficile de mesurer l'efficacité de la structure des cabinets. Selon lui, « les grands cabinets font clairement intervenir plus de gens directement dans le processus décisionnel du gouvernement, ce qui ne peut qu'élargir l'éventail des intérêts en jeu et des perspectives avancées ». Il ajoute que « dans la mesure où il est contraire à la démocratie de réduire les limites au pouvoir du premier ministre d'une province, les cabinets élargis peuvent représenter un recul de la démocratie<sup>17</sup> ».

### **Bref historique de la question de la taille des cabinets au Canada jusqu'en 1993**

---

La composition et la taille du cabinet relèvent actuellement de la prérogative du premier ministre, mais la plupart des gens oublient que la taille du cabinet fédéral original de 1867 avait été décidée en groupe, par les membres des Pères de la Confédération. Comme le souligne l'historien canadien W.L. Morton : « La politique était acceptable et facile à mettre en œuvre pour garder le gouvernement dans toutes ses activités, et pour que le nombre de membres du Cabinet reste assez petit. Cette disposition explique pourquoi les responsables politiques de premier plan de la Confédération ont si volontiers accepté que le Cabinet du Dominion ne compte pas plus de 13 membres [...] les responsables politiques de premier plan soutenaient fermement et à l'unanimité qu'un cabinet plus nombreux «serait irréaliste»<sup>18</sup>. » Les délégués à la conférence constitutionnelle de Westminster, à Londres, s'entendirent sur la taille et la composition du Cabinet : Ontario (cinq), Québec (quatre), Nouveau-Brunswick (deux) et Nouvelle-Écosse (deux)<sup>19</sup>. Il est à noter, en outre, que le cabinet ne comptait, au total, qu'un membre de plus que le cabinet précédent de la Province du Canada (futurs Ontario et Québec), quand bien même la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick avaient rejoint la Confédération.

Si l'on prend la population du Canada en 1867, le cabinet de 13 membres signifiait qu'on comptait un ministre pour 250 000 habitants/citoyens<sup>20</sup>. En juillet 2014, ce rapport était d'environ un ministre pour 900 000 citoyens. Dans les 50 premières années du Canada, la taille du cabinet fédéral a peu à peu augmenté jusqu'en 1921, année où

le premier ministre libéral Mackenzie King a ramené le cabinet à 16 membres (contre 21 dans le précédent gouvernement) et fondé la représentation régionale au cabinet sur le nombre de députés de chaque province à l'assemblée législative<sup>21</sup>. Le cabinet de Mackenzie King n'a pas tardé à passer à 19 membres, ce qui donnait, en 1921, une proportion d'un ministre pour 463 000 habitants<sup>22</sup>.

Au Canada, la croissance du cabinet est liée à la consécration des systèmes de comités du Cabinet depuis les années 1960, aux préoccupations relatives à la représentation au Québec, à la représentation de groupes importants sur le plan politique et, tout simplement, à la croissance des responsabilités gouvernementales<sup>23</sup>. L'adoption, en 1970, de la *Loi sur les départements et ministres d'État* marque un tournant important dans l'histoire de la taille des cabinets au Canada. La loi établissait, en effet, deux nouveaux types de ministres d'État : l'un supervisant un ministère d'État et l'autre assistant un ou plusieurs ministres dans ses attributions. Si l'introduction d'un nouveau type de ministre semblait découler naturellement du rôle accru du gouvernement dans la société canadienne, certaines inquiétudes furent exprimées au sujet du contrôle et de la responsabilité dans les nouveaux arrangements créés par les ministres d'État<sup>24</sup>. Le cabinet fédéral est passé d'environ 20 membres sous Louis St-Laurent à près de 30 à la fin du mandat de John Diefenbaker en 1963<sup>25</sup>. La loi a eu clairement pour résultat, entre autres, de permettre d'avoir bien plus de ministres sous Pierre Trudeau et Brian Mulroney dans les années 1970 et 1980. Dans les années 1980, la croissance du cabinet a commencé à soulever des inquiétudes. Le cabinet Mulroney, qui était passé à 40 ministres, était qualifié de « mini-caucus » des députés progressistes-conservateurs<sup>26</sup>.

En 1993, Aucoin et Bakvis soutenaient que « le regroupement de portefeuilles ministériels pour réduire la taille du cabinet canadien est devenu un thème en vogue<sup>27</sup> ». Les auteurs mentionnaient l'attention portée par les politiciens et les bureaucrates au regroupement ministériel. Preston Manning (dirigeant du Parti réformiste), Jean Charest et Kim Campbell (candidats à la direction du Parti progressiste conservateur), Robert de Cotret (ancien président du Conseil du Trésor) et Gordon Osbaldeston (ancien greffier du Conseil privé) préconisaient tous de réduire le cabinet. Pendant les élections fédérales de 1993, quelques mois après que Kim Campbell a procédé à une première réduction du cabinet, le tout nouveau Parti réformiste, d'inspiration populiste, promettait de réduire encore plus le cabinet fédéral, en fait, de le ramener à 16 ministres. Le Parti réformiste n'a pas formé le gouvernement, mais le nouveau premier ministre libéral, Jean Chrétien, a poursuivi sur la lancée du regroupement ministériel en nommant un premier cabinet relativement restreint

composé de 31 ministres. Parallèlement au regain d'attention portée au regroupement ministériel au palier fédéral, les dirigeants provinciaux ont commencé à parler de plus petits ministères.

Depuis 1993, la liste des candidats à la direction des provinces et des partis provinciaux qui ont promis de réduire la taille des cabinets est longue : Glen Clark (C.-B.), Gordon Campbell (C.-B.), Ralph Klein (AB), Ed Stelmach (AB), Jim Prentice (AB), Lorne Calvert (SK), Mike Harris (ON), Tim Hudak (ON), Bernard Lord (N.-B.), Dominic Cardy (N.-B.), John Hamm (N.-É.) et Roger Grimes (T.-N.), pour ne nommer qu'eux. Les dirigeants provinciaux qui ont réduit leur cabinet invoquaient régulièrement des raisons financières. Après le regroupement ministériel de leurs cabinets respectifs, les premiers ministres du Nouveau-Brunswick Bernard Lord (1999-2006) et David Alward (2010-2014) soulignaient que ce regroupement « permet en réalité de mieux respecter vos impôts » et que « si nous avons réduit nos dépenses littéralement de milliers de dollars, c'est parce que nous avons décidé d'avoir moins de ministres, d'autre personnel politique et de collaborateurs pour ces ministres<sup>28</sup> ». En 1999, quand le premier ministre de la Nouvelle-Écosse John Hamm a constitué un cabinet de 11 ministres, il a expliqué que « cette province n'a pas les moyens de se permettre plus de gouvernement<sup>29</sup> ».

Par ailleurs, la croissance des cabinets a suscité des reproches sur le plan financier. Lorsque la première ministre de l'Alberta, Alison Redford, a ajouté un ministre au cabinet provincial en 2013, la dirigeante de l'opposition, Danielle Smith, a déclaré : « Je suis extrêmement déçue par la taille du nouveau cabinet, car le nombre de ministres dépasse maintenant celui des députés du caucus progressiste-conservateur. En augmentant la masse salariale que représentent les politiciens au cabinet et leurs collaborateurs, la première ministre ne tient pas son engagement supposé de ne pas nous faire vivre au-dessus de nos moyens<sup>30</sup>. » Les premiers ministres des provinces sont prompts à justifier tout ajout aux cabinets et à avancer d'abord des raisons politiques. Le premier ministre de l'Alberta Ralph Klein expliquait que si son cabinet était plus nombreux, c'était parce que le caucus l'était aussi et que des pressions étaient exercées du côté de la représentation régionale. Il déclarait ainsi : « Nous avons 74 membres et, pour qu'Edmonton soit mieux représentée, nous devons en ajouter d'autres<sup>31</sup>. » En 2004, quand Gordon Campbell a nommé le cabinet le plus nombreux qu'ait connu la C.-B. (28), il a défendu ainsi sa décision : « Nous devons trouver un moyen d'instaurer une responsabilité politique. Vous me demandez des comptes pour ces choses. Si je peux instaurer cela avec le cabinet, je pense que c'est important<sup>32</sup>. »

Étant donné la liste de politiciens canadiens qui ont décidé d'inclure la réduction de cabinet dans le programme électoral ou la plateforme de direction de leur parti, il est évident que depuis les regroupements ministériels fédéraux opérés par Kim Campbell et Jean Chrétien en 1993, la taille des cabinets est devenue une idée couramment mentionnée lorsqu'il est question de réforme des institutions fédérales et provinciales. Le discours s'est sans doute amplifié dans les deux dernières décennies de la vie politique canadienne, mais il n'est encore guère question des aspects empiriques de la taille des cabinets, surtout au palier provincial.

## Méthodes et résultats

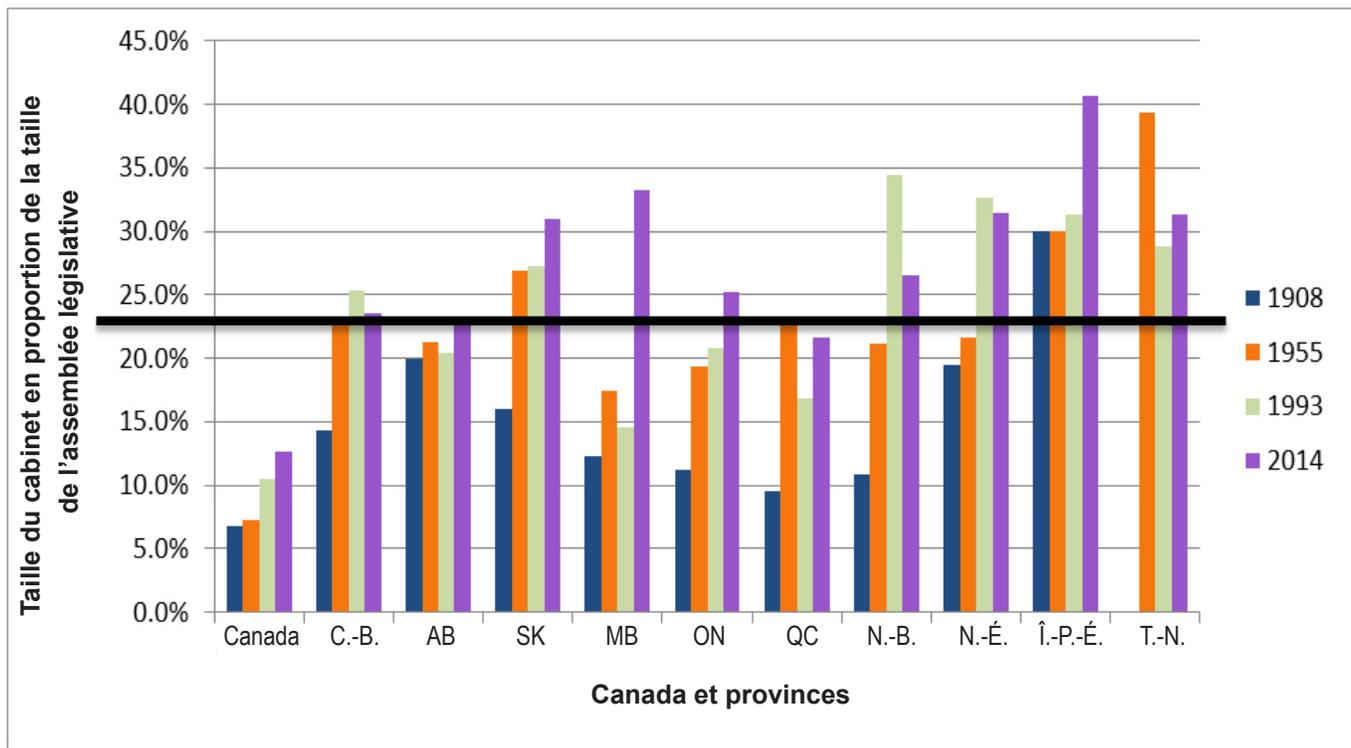
---

Dans leur étude de 2014, Indridason et Bowler testent un certain nombre d'hypothèses sur les cabinets de gouvernement de coalition, dont deux pourraient aussi être testées dans des gouvernements monopartites : 1) les gouvernements de gauche sont plus susceptibles de compter plus de membres dans leurs cabinets; 2) la taille de l'assemblée législative augmentant, celle du cabinet devrait suivre. Cette étude teste des hypothèses similaires dans l'ordre suivant : H1) *La taille du cabinet augmente au gouvernement fédéral comme dans les gouvernements provinciaux au Canada*; H2) *La taille des cabinets augmente pendant le gouvernement et elle diminue entre les gouvernements*; et H3) *La taille du cabinet augmente sous les gouvernements formés par des partis de centre gauche, reste la même sous les gouvernements formés par des partis du centre et diminue sous les gouvernements formés par des partis de centre droit*. Les hypothèses sont testées en utilisant des données sur les cabinets fédéraux et provinciaux de 1993 à 2014. L'évolution de la taille des cabinets est déterminée par deux types de mesures de la taille des cabinets; à savoir : 1) la taille du cabinet avant la dissolution (n=55); et 2) la taille du cabinet après les élections (n=66). Il est possible, à partir de ces chiffres, de mesurer deux types différents d'évolution de la taille des cabinets : 1) les changements intervenant pendant le gouvernement (de l'assermentation à la dissolution); et 2) les changements intervenant entre les élections (de la dissolution à l'assermentation).

*H1 : La taille du cabinet augmente au gouvernement fédéral comme dans les gouvernements provinciaux au Canada.*

Il ressort des données allant de 1867 à 2014 que la taille des cabinets a augmenté au Canada et que la croissance est plus grande à certaines époques et dans certaines régions. De plus, la taille des cabinets a augmenté par rapport à celle des assemblées législatives. Cette étude s'intéresse à la croissance historique des cabinets au Canada et plus particulièrement à l'évolution de la taille des cabinets après 1993. Nous constatons ainsi qu'au cours des deux dernières décennies, huit gouvernements

Figure 1 : Évolution historique de la taille des cabinets en proportion de la taille des assemblées législatives



canadiens (gouvernement fédéral, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Î.-P.-É. et Terre-Neuve) ont vu la taille de leur cabinet augmenter, tandis qu'elle a diminué dans trois autres (Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse).

Si la taille des cabinets a augmenté au palier fédéral et provincial, celle des assemblées législatives fédérale et provinciales aussi. Il est donc plus logique de considérer la croissance du cabinet par rapport à l'assemblée législative. La *figure 1* présente la taille des cabinets en proportion de celle des assemblées législatives fédérale et provinciales à quatre moments donnés dans le temps. Le premier de ces moments est l'année 1908, juste deux ans après l'entrée de l'Alberta et de la Saskatchewan dans la Confédération. Le deuxième est l'année 1955, soit six ans après que Terre-Neuve a rejoint la Confédération. Le troisième est l'année 1993, qui a marqué un tournant dans l'histoire de la taille des cabinets au Canada avec les réductions du cabinet fédéral par Kim Campbell et Jean Chrétien, et enfin, le quatrième moment dans le temps est l'année 2014, année la plus récente pour laquelle on mesure la taille des cabinets.

Comme le montre la *figure 1*, les provinces, et en particulier les provinces plus petites de l'Atlantique, ont les plus gros cabinets en proportion de la taille de leur assemblée législative. En fait, en 2014, les six provinces les

moins peuplées avaient plus de 25 % de leur assemblée législative au cabinet : Saskatchewan – 31 %, Manitoba – 33,3 %, Nouveau-Brunswick – 26,5 %, Nouvelle-Écosse – 31,4 %, Île-du-Prince-Édouard – 40,7 %, Terre-Neuve – 31,3 %. Les proportions provinciales contrastent fortement avec le cabinet fédéral, qui ne compte que 12,7 % de la Chambre des communes. La *figure 1* montre également que les cabinets, en proportion des assemblées législatives, ont connu une expansion aux quatre moments dans le temps choisis pour évaluer l'évolution de la taille des cabinets. En moyenne, celle-ci a surtout augmenté, en proportion de la taille des assemblées législatives, entre 1908 et 1955, soit de 6,04 %. Aux deux autres périodes, la croissance s'est établie à 0,97 % (1955-1993) et 3,49 % (1993-2014).

La *figure 2* et la *figure 3*, qui examinent de plus près la période 1993-2014, présentent l'évolution de la taille des cabinets mesurée à deux points différents dans le cycle de gouvernement, soit après des élections et après une dissolution. Ces deux ensembles de données nous permettent de répondre à la question de savoir si l'expansion des cabinets est plus fréquente au début ou à la fin des gouvernements.

La *figure 2* montre l'évolution de la taille des cabinets fédéraux et provinciaux au Canada entre 1993 et 2014 en utilisant les chiffres ministériels postélectorales. Comme

Figure 2 : Taille des cabinets après les élections (début de gouvernement), 1993-2014

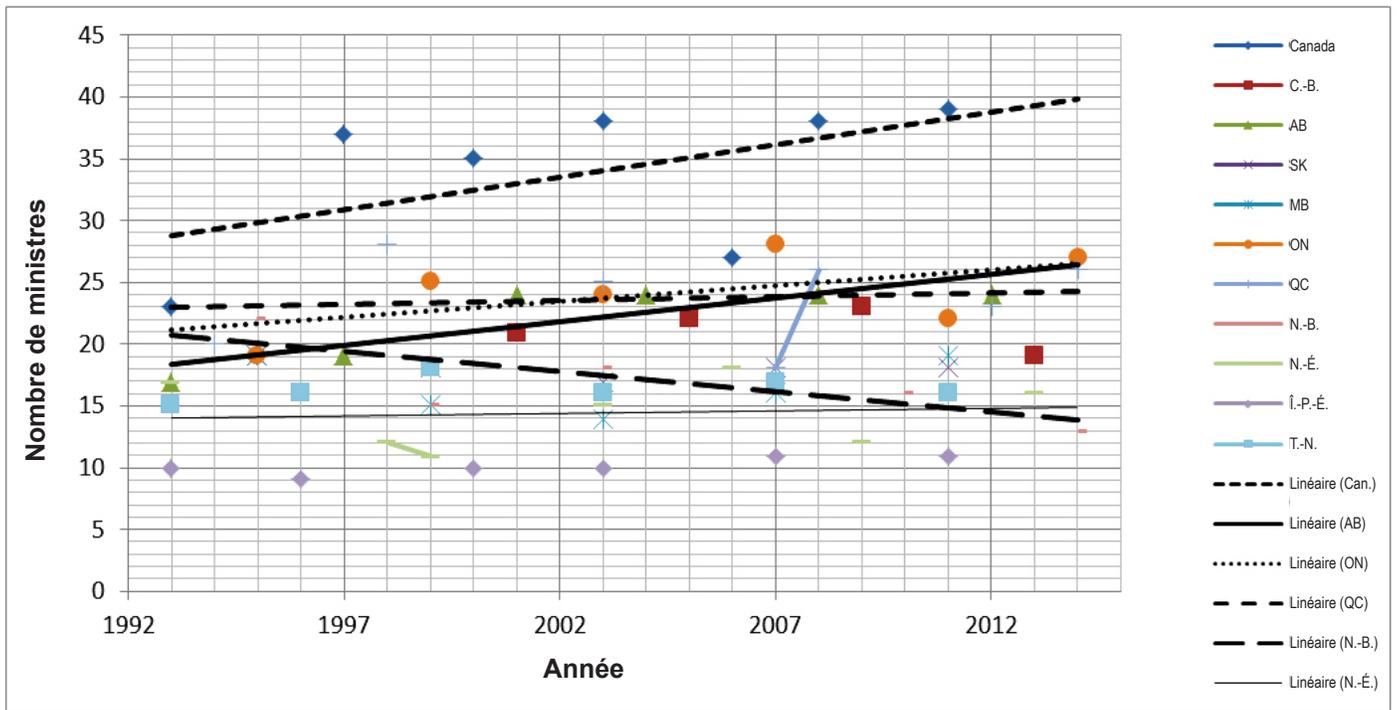
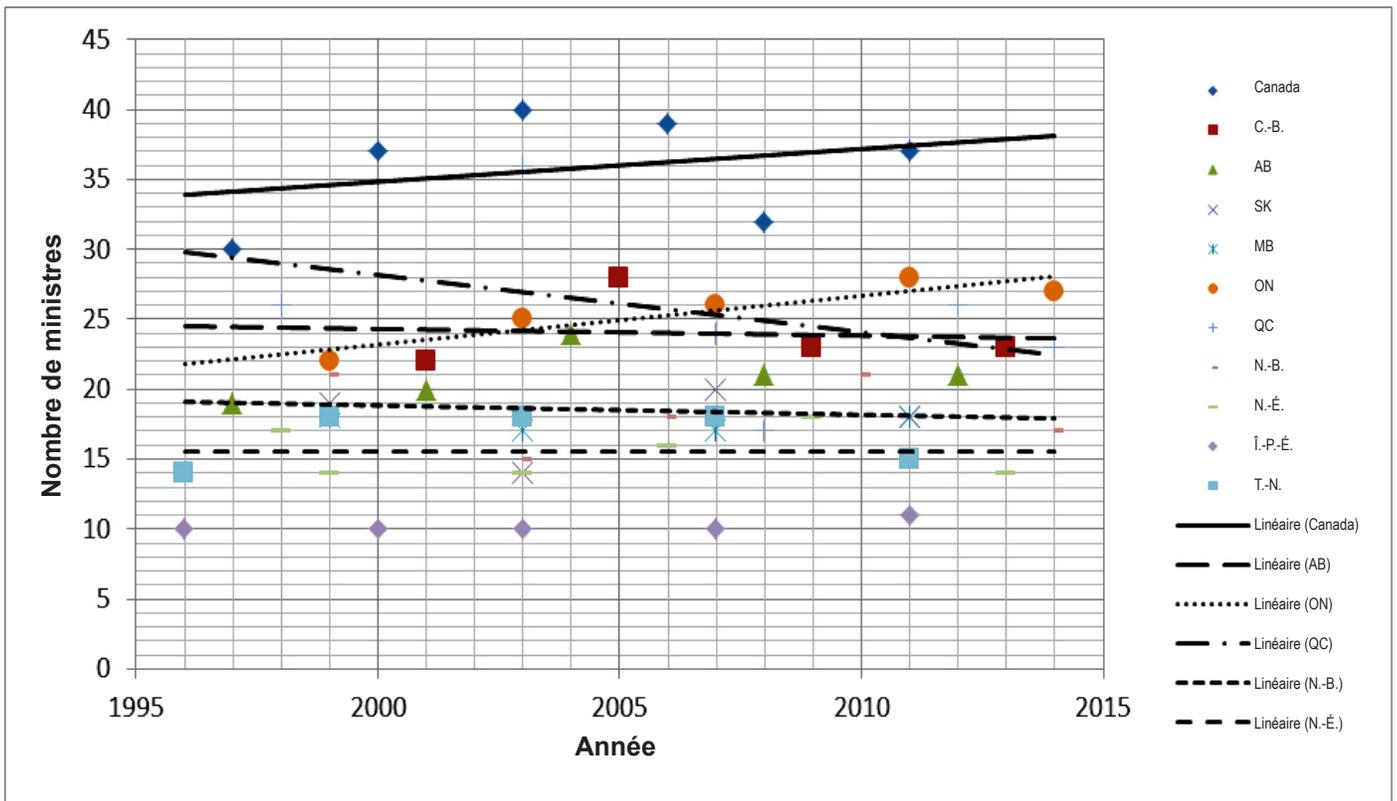


Figure 3 : Taille des cabinets à la dissolution (fin de gouvernement), 1995-2014



le laissent croire les tendances, en dehors du palier fédéral, l'évolution est assez graduelle ou non existante à l'exception d'une croissance dans certaines provinces (Alberta, de 17 à 24; Ontario, de 19 à 27; Québec, de 20 à 26) et d'une réduction considérable dans une autre (Nouveau-Brunswick, de 22 à 13).

La figure 3 montre l'évolution de la taille des cabinets fédéraux et provinciaux au Canada après une dissolution de 1995 à 2014. Comme le laissent croire les tendances, la taille de beaucoup de cabinets provinciaux est restée inchangée, alors que celle de plusieurs autres a augmenté (Canada, de 30 à 37; Ontario, de 22 à 27), diminué (Nouveau-Brunswick, de 21 à 17; Nouvelle-Écosse, de 17 à 14) ou augmenté puis diminué (Québec, de 26 à 36 à 23; Colombie-Britannique, de 22 à 28 à 23).

*H2 : La taille des cabinets augmente pendant le gouvernement et elle diminue entre les gouvernements.*

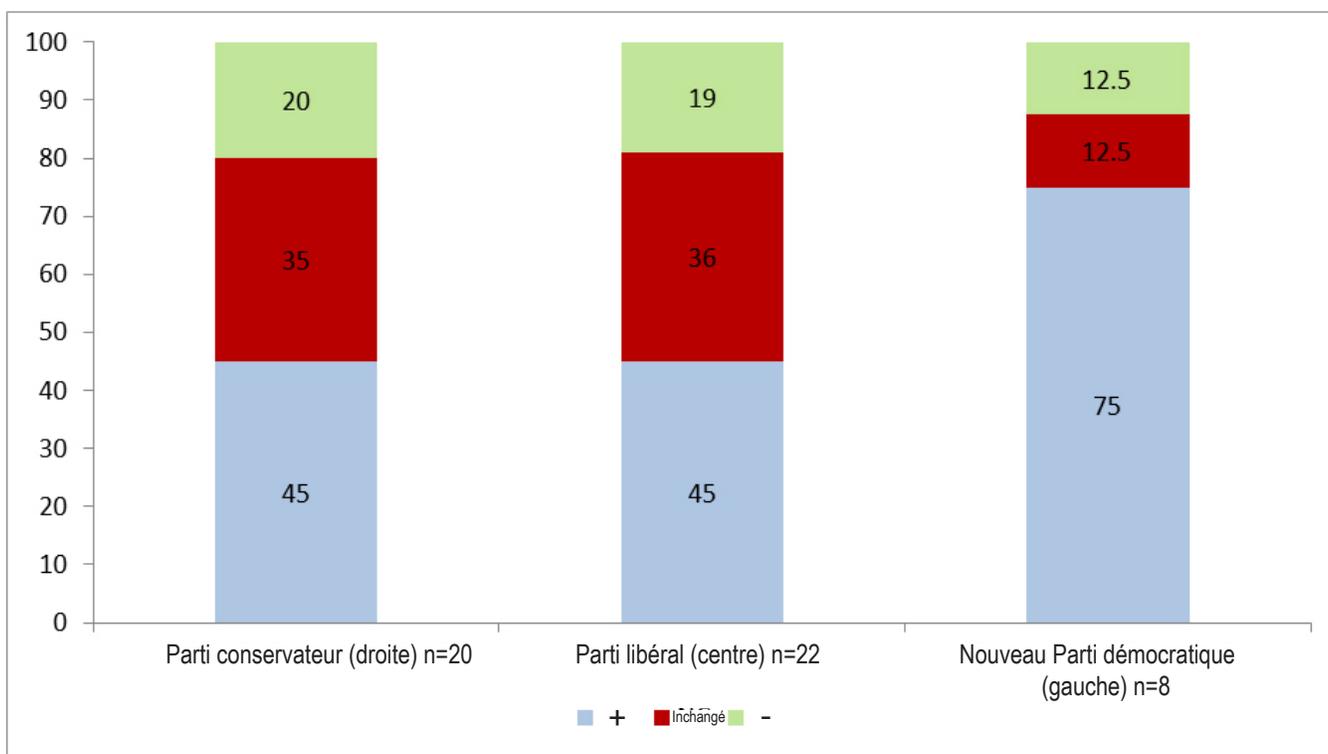
La deuxième hypothèse est celle de l'augmentation de la taille des cabinets pendant le gouvernement (entre les élections) et de sa diminution après les élections (entre les gouvernements). Pour la tester, des données sur la taille des cabinets avant et après les élections ont été recueillies auprès des gouvernements fédéraux et provinciaux entre 1993 et 2014.

La taille des cabinets a augmenté en moyenne de 7 % pendant le mandat des gouvernements, mais diminué en moyenne de 3 % entre les gouvernements. Si l'on prend les nouveaux gouvernements avec de nouveaux dirigeants, la taille des cabinets a encore plus diminué, soit en moyenne de 10 %. Cette constatation donne à penser que les nouveaux acteurs politiques sont plus susceptibles de présenter des idées de réforme institutionnelle. Les vieux routiers de la politique ont peut-être plus de mal à réduire la taille des cabinets parce qu'ils ont plus de liens historiques avec des membres de leur parti qu'ils pourraient récompenser par des portefeuilles ministériels.

*H3 : La taille du cabinet augmente sous les gouvernements formés par des partis de centre gauche, reste la même sous les gouvernements formés par des partis du centre et diminue sous les gouvernements formés par des partis de centre droit.*

Le parti au pouvoir est une autre variable qui peut influencer sur l'expansion ou la réduction de la taille des cabinets. On peut partir de l'hypothèse que les partis de droite chercheront à réduire la taille du gouvernement, alors que les partis de gauche chercheront à l'augmenter. Dans le système multipartite canadien (tant au fédéral qu'au provincial, si l'on exclut les particularités provinciales que sont le Saskatchewan Party et le Parti québécois), depuis 1993, trois partis ont remporté assez de sièges pour former des gouvernements : le

**Figure 4 : Évolution des cabinets par parti pendant le mandat du gouvernement (gouvernements fédéraux et provinciaux), 1993-2014**



Parti progressiste-conservateur (le Parti conservateur au palier fédéral), le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique. La plupart des observateurs politiques s'entendent pour dire que les partis se situent comme suit dans le spectre politique : le Parti progressiste-conservateur (droite), le Parti libéral (centre), le Nouveau Parti démocratique (gauche). La *figure 4* présente le pourcentage d'augmentation ou de diminution de la taille des cabinets, ou encore son statu quo, pour les partis au pouvoir au palier fédéral et provincial de 1993 à 2014. Le pourcentage de changement est calculé en se fondant sur l'évolution du nombre de ministres de l'assermentation à la dissolution du gouvernement. Sur 55 gouvernements (trois gouvernements du Parti québécois et deux du Saskatchewan Party ne sont pas inclus dans ce tableau), 20 étaient conservateurs ou progressistes-conservateurs, 22 étaient libéraux et 8 néodémocrates. Le nombre total de gouvernements au pouvoir (n) est particulièrement faible pour le NPD, mais les chiffres n'en révèlent pas moins quelques tendances intéressantes à l'expansion des cabinets pendant le mandat du gouvernement par parti au pouvoir.

Comme le montre la *figure 4*, dans le cas des gouvernements progressistes conservateurs ou conservateurs, la taille du cabinet a augmenté dans 45 % des gouvernements, n'a pas changé dans 35 % et a diminué dans 20 % des gouvernements. La situation est assez similaire dans le cas des gouvernements libéraux, puisque la taille du cabinet a augmenté dans 45 % des gouvernements, n'a pas changé dans 36 % et a diminué dans 19 % des gouvernements. Si l'évolution de la taille du cabinet est similaire dans les gouvernements de centre et de centre droit pendant un gouvernement, les gouvernements de gauche canadiens sont, en revanche, deux fois plus susceptibles d'augmenter la taille du cabinet. Dans le cas des gouvernements néodémocrates, on note une augmentation de la taille des cabinets dans 75 % des gouvernements, aucun changement dans 12,5 % et une diminution dans 12,5 % des gouvernements.

En conclusion, les principales constatations de cette étude sont les suivantes : 1) Si les cabinets fédéraux et provinciaux ont connu une expansion au fil du temps, en proportion des assemblées législatives, ce sont les provinces, et en particulier les petites provinces de l'Atlantique, qui ont proportionnellement les plus gros cabinets (p. ex. cabinet fédéral 12,7 %, contre Î.-P.-É. 40,7 %); 2) les cabinets fédéraux et provinciaux ont connu une expansion moyenne de 7 % pendant les mandats, mais ont diminué de 3 % en moyenne entre les mandats. Si l'on regarde les nouveaux gouvernements avec de nouveaux dirigeants, la taille des cabinets diminue encore plus, soit de 10 % en moyenne; 3) les cabinets ont pris de l'expansion pendant les mandats plus souvent sous les partis de centre gauche (75 % des cas) que du centre (45 % des cas) ou du centre droit (45 % des cas).

## Analyse

---

Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'exécutif politique canadien a augmenté et évolué sans qu'on n'y prête guère attention. Il a fallu attendre les changements considérables apportés par le premier ministre Pierre Trudeau, et fait siens par le premier ministre Brian Mulroney, pour qu'une attention négative commence à influencer le discours sur la taille du cabinet et la croissance du cœur du gouvernement canadien. Pierre Trudeau a instauré ce qu'il est convenu d'appeler le « cabinet institutionnalisé », avec une myriade de nouveaux comités du Cabinet, et la « présidentialisation » de la fonction de premier ministre, avec une croissance accélérée du nombre de collaborateurs de son propre cabinet. Après Pierre Trudeau, Brian Mulroney a contribué à la croissance et à l'évolution du cœur du gouvernement en ajoutant au cabinet des ministres des chefs de cabinet à l'américaine. Ces deux mesures ont eu pour résultat de recentrer l'attention du public et des chercheurs sur l'exécutif politique et ont contribué pour finir à un inévitable contrecoup politique.

En 1993, plusieurs facteurs ont concouru à remettre en question la croissance du cœur du pouvoir. Tout d'abord, les positions idéologiques néolibérales sur les institutions politiques de certains partis critiquaient la croissance du gouvernement, tant en taille qu'en dépenses, qui durait depuis des décennies, et s'y opposaient. Ensuite, l'argument du « faire de la politique autrement » a commencé à s'imposer dans le discours politique dominant, les citoyens et les médias continuant de montrer moins de déférence que jamais à l'égard des acteurs politiques et de remettre en question les institutions politiques. Enfin, une nouvelle force politique canadienne, le Parti réformiste, jeune formation populiste régionale, partisan d'un gouvernement restreint, est devenu un parti politique concurrentiel, dont les idées allaient pousser les partis du centre (Parti progressiste conservateur, Parti libéral) vers la droite. Les progressistes-conservateurs et les libéraux n'ont pas tardé à chercher à adopter des idées du programme du Parti réformiste relatives à un gouvernement restreint, à l'équilibre budgétaire et à d'autres mesures d'austérité. Depuis lors, on s'intéresse de beaucoup plus près à la taille des cabinets fédéraux et provinciaux et, comme il est mentionné plus haut dans cet article, les acteurs politiques sont nombreux à appeler à un regroupement des ministères.

Ce que nous constatons corrobore l'idée que, souvent, les gouvernements prennent des mesures selon qu'ils sont nouvellement élus ou à mi-mandat, par exemple, et en fonction d'une position idéologique. Cependant, nous savons que, la construction et la composition du cabinet étant la prérogative du premier ministre, le débat sur la taille du cabinet n'est pas près de s'éteindre. Les

premiers ministres sont confrontés à de nombreuses pressions lorsqu'ils ont à bâtir un cabinet en tenant compte de la représentation, de préoccupations liées à la gestion et de l'image à donner du gouvernement. Force est de noter dans l'analyse de la taille des cabinets au Canada que les arguments reposent sur le coût financier ou politique. Le principal argument financier contre les cabinets pléthoriques est celui du coût du traitement, des avantages sociaux, des dépenses et des collaborateurs des ministres. Le principal argument politique contre les cabinets pléthoriques est celui de la perte d'examen par les simples députés dans les assemblées législatives canadiennes en raison de la promotion de députés d'arrière-ban au gouvernement.

Si le cabinet peut être emblématique de la taille du gouvernement, beaucoup oublient qu'il est *la force* du gouvernement à l'assemblée législative. Étant donné la discipline de parti marquée au Canada, il est facile d'oublier que les députés d'arrière-ban, du gouvernement et des partis d'opposition, sont là pour exiger des comptes au gouvernement (au cabinet). Donc, un gros cabinet n'est pas seulement un symbole, c'est aussi un grand nombre de députés qui contribuent à exercer un contrôle et un pouvoir à l'assemblée législative. Lorsque le cabinet est plus grand, il y a plus de membres du gouvernement et les simples députés sont moins nombreux à pouvoir exiger des comptes au cabinet. Le coût politique est nettement supérieur au coût financier, qui est régulièrement surestimé.

Quelle que soit l'importance du coût politique des gros cabinets, c'est sur leur coût financier que se concentre le discours politique sur leur taille. Pendant la campagne à la direction du Parti progressiste conservateur de 1993, le principal rival de Kim Campbell, Jean Charest, promettait de réduire le cabinet. Il expliquait que son regroupement ministériel permettrait d'économiser 6 milliards de dollars – chiffre qui aurait laissé perplexes les fonctionnaires<sup>33</sup>. Le coût financier du traitement des ministres est un argument couramment invoqué pour justifier les regroupements ministériels. En 2008, on a fait valoir que l'ajout d'un ministre au cabinet coûterait au gouvernement fédéral 446 400 \$ en rémunération supplémentaire (sur des dépenses publiques fédérales totales d'environ 240 milliards de dollars)<sup>34</sup>. Même à plus petite échelle, il est facile de contester que la réduction du cabinet entraîne des économies. Ainsi, en 2014, au Nouveau-Brunswick, un nouveau ministre coûte, traitement supplémentaire, indemnité d'automobile et collaborateurs compris, entre 116 078 \$ et 211 296 \$, ce qui représenterait dans les dépenses brutes de la province en 2013-2014 entre 0,001 et 0,003 % des coûts totaux.

En 2011, le premier ministre Harper, champion de l'équilibre budgétaire et de la réduction du gaspillage

de fonds publics, et ancien député du Parti réformiste, défendait en ces termes son cabinet de 39 ministres : « Il est important à mon sens de savoir quand on parle d'austérité que ce gouvernement a sensiblement réduit les budgets ministériels. La question n'est donc pas une question de coût. En fait, il s'agit de faire en sorte d'avoir un conseil des ministres largement représentatif du pays et qui utilise au mieux les talents personnels. Ce serait pour moi une erreur d'essayer d'avoir un plus petit cabinet qui utiliserait moins ces talents<sup>35</sup>. » L'argument de Stephen Harper en faveur d'un cabinet comptant plus de membres reposait sur des termes normatifs, et cette justification reflète l'essentiel du discours sur la taille des cabinets au Canada.

L'élément normatif est significatif parce que même à l'époque où l'on mettait davantage l'accent sur la taille des cabinets, c'est-à-dire en 1993, les acteurs politiques importants se déclaraient sceptiques quant au réel intérêt d'en modifier la taille. En 1993, avant le regroupement ministériel ordonné par Kim Campbell, l'ancien ministre des Finances Donald Mazankowski soulignait ceci : « Nous avons affaire à quelque chose [la taille du cabinet] d'essentiellement symbolique<sup>36</sup>. » Toute l'attention accordée à la taille des cabinets amène à se poser la question suivante : y a-t-il une tendance à l'expansion des exécutifs politiques au Canada? La réaction négative des médias, des partis d'opposition et des observateurs politiques à toute augmentation du nombre de ministres donne à penser que le palier fédéral et les provinces sont peut-être en pleine tendance à des exécutifs toujours croissants. Les résultats de cette étude portent à croire que si le nombre de ministres semble légèrement à la hausse, la situation est en fait plus nuancée. Lorsque l'on examinera la taille des cabinets à l'avenir, il serait bon de mettre l'accent sur trois éléments importants : 1) le rapport numérique entre cabinet et assemblée législative; 2) le moment de l'évolution de la taille des cabinets; et 3) le parti au pouvoir au moment de l'évolution de la taille des cabinets. En examinant ces variables, il sera possible de procéder à une analyse plus empirique et mieux située en contexte, au lieu de recourir à des arguments normatifs tels que « mieux vaut une taille réduite » ou « le gouvernement continue de prendre de l'ampleur ».

## Notes

- 1 En réponse à la nouvelle, le député indépendant Brent Rathgeber (ancien conservateur et auteur du livre *Irresponsible Government*) a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire visant à limiter le nombre de ministres et de ministres d'État à 26. Brent Rathgeber, « Smaller cabinet, better democracy », *National Post*, 1<sup>er</sup> mai 2015.
- 2 Graham White. *Cabinets and First Ministers*, UBC Press, Vancouver, 2005. p. 145.

- 3 Graham White. « Big is Different From Little: On Taking Size Seriously in the Analysis of Canadian Governmental Institutions », *Administration publique du Canada*, vol. 33, n° 4, 1990, p. 53 [TRADUCTION].
- 4 Peter Aucoin, Mark Jarvis et Lori Turnbull. *Democratizing the Constitution: Reforming Responsible Government*, Emond Montgomery Publications, Toronto, 2011, pp. 118-119.
- 5 Indridi Indridason et Shaun Bowler. « Determinants of Cabinet Size », *European Journal of Political Research*, vol. 53, 2014.
- 6 Indridason et Bowler. « Determinants of Cabinet Size », p. 382.
- 7 Indridi Indridason et Christopher Kam. « Cabinet Reshuffles and Ministerial Drift », *British Journal of Political Science*, vol. 38, n° 4, 2008; M. J. Laver et K.A. Shepsle. *Making and Breaking Governments: Cabinets and Legislatures in Parliamentary Democracies*, Cambridge University Press, Cambridge, 1996; Patrick Weller. « Inner Cabinets and Outer Ministers: Some Lessons from Australia and Britain », *Canadian Public Administration*, vol. 23, n° 4, 1980.
- 8 C.A. Schaltegger et L.P. Feld. « Do Large Cabinets Favor Large Governments? Evidence on the Fiscal Commons Problem for Swiss Cantons », *Journal of Public Economics*, vol. 93, n° 1-2, 2009; J. Wehner. « Cabinet structure and fiscal policy outcomes », *European Journal of Political Research*, vol. 49, n° 5, 2010.
- 9 J.R. Mallory. « Cabinet Government in Canada », *Political Studies*, vol. 2, n° 2, 1964; W.A. Matheson. *The Prime Minister and Cabinet*, Methuen, Toronto, 1976; Peter Aucoin et Herman Bakvis. « Consolidating Cabinet Portfolios: Australian Lessons for Canada », *Administration publique du Canada*, vol. 36, n° 3, 1993.
- 10 White. « Big is Different from Little », p. 529.
- 11 Aucoin et Bakvis. « Consolidating Cabinet Portfolios », p. 393 [TRADUCTION].
- 12 David Docherty. *Legislatures*, Vancouver, UBC Press, 2005, p. 182 [TRADUCTION].
- 13 Aucoin *et al.* *Democratizing the Constitution*, p. 230 [TRADUCTION].
- 14 Jennifer Smith. « Ruling Small Worlds: Political Leadership in Atlantic Canada », dans Leslie Pal et David Taras (sous la dir.), *Prime Ministers and Premiers: Political Leadership and Public Policy in Canada*, Prentice-Hall Canada, Scarborough, 1988, p. 129 [TRADUCTION].
- 15 Christopher Dunn. « Premiers and Cabinets », dans Christopher Dunn (sous la dir.), *Provinces: Canadian Provincial Politics*, University of Toronto Press, Toronto, 2008, p. 223 [TRADUCTION].
- 16 Richard Van Loon et Michael S. Whittington. *The Canadian Political System: Environment, Structure and Process*, McGraw-Hill, Toronto, 1971, p. 355.
- 17 White. *Cabinets and First Ministers*, p. 145 [TRADUCTION].
- 18 W.L. Morton. « The Cabinet of 1867 », dans Frederick W. Gibson (sous la dir.), *Cabinet Formation and Bicultural Relations. Studies of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism*, vol. 6, Queen's Printer, Ottawa, 1970. p. 2 [TRADUCTION].
- 19 Morton. « The Cabinet of 1867 », p. 5
- 20 Morton. « The Cabinet of 1867 », p. 14.
- 21 Frederick W. Gibson. « The Cabinet of 1921 », dans Frederick W. Gibson (sous la dir.), *Cabinet Formation and Bicultural Relations. Studies of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism*, vol. 6, Queen's Printer, Ottawa, 1970. p. 76.
- 22 Morton. « The Cabinet of 1921 », p. 103.
- 23 Aucoin et Bakvis. « Consolidating Cabinet Portfolios »; Fred Schindeler. « The Prime Minister and the Cabinet: History and Development », dans Thomas Hockin (sous la dir.), *Apex of Power: The Prime Minister and Political Leadership in Canada. Second Edition*, Prentice-Hall of Canada, Scarborough, 1977; Matheson. *The Prime Minister and Cabinet*; Gregory Inwood. *Understanding Public Administration: An Introduction to Theory and Practice*, Prentice Hall Allyn and Bacon Canada, Toronto, 1999.
- 24 John Chenier. « Ministers of State to Assist: Weighing the Costs and the Benefits », *Administration publique du Canada*, vol. 28, n° 3, 1985, p. 400.
- 25 Herman Bakvis. *Regional Ministers: Power and Influence in the Canadian Cabinet*, University of Toronto Press, Toronto, 1991. p. 68.
- 26 Bakvis. *Regional Ministers*, p. 263.
- 27 Aucoin et Bakvis. « Consolidating Cabinet Portfolios », p. 393 [TRADUCTION].
- 28 Bernard Lord. « Opinion », *Times and Transcript*, 7 juin 2000; Chris Morris. « Grits Slam the Number of Deputies in Premier's Office », *Telegraph Journal*, 25 novembre 2010, p. A8 [TRADUCTION].
- 29 Nouvelle-Écosse, Cabinet du premier ministre. « News Release », 29 décembre 1999, <http://novascotia.ca/news/release/?id=20000217018> [TRADUCTION].
- 30 James Wood et Chris Varcoe. « Redford changes face of cabinet », *Calgary Herald*, 7 décembre 2013, p. A3 [TRADUCTION].
- 31 Tom Olsen. « Klein upsizes new Tory cabinet », *Calgary Herald*, 16 mars 2001, p. A1 [TRADUCTION].
- 32 Ian Bailey. « Monster cabinet good for B.C., says premier », *Vancouver Province*, 28 janvier 2004, p. A6 [TRADUCTION].
- 33 Jeffrey Simpson. « Cutting the cabinet is a good idea but it won't help the deficit », *The Globe and Mail*, 23 juin 1993, A20.
- 34 Andrew Mayeda. « New female MPs given cabinet jobs », *The Windsor Star*, 31 octobre 2008, p. A1.
- 35 Steven Rennie. « Cabinet costs soar, new salaries and perks total \$9M », *The Canadian Press*, 22 mai 2011 [TRADUCTION].
- 36 Aucoin et Bakvis. « Consolidating Cabinet Portfolios », p. 415 [TRADUCTION].

# Sur les rayons

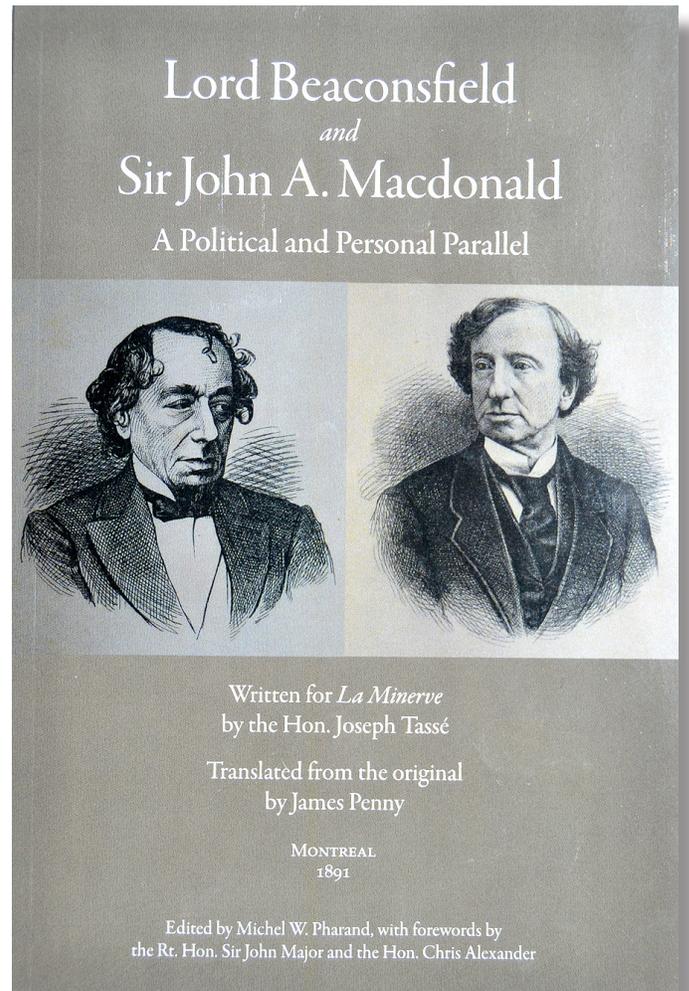
**Joseph Tassé, Lord Beaconsfield and Sir John A. Macdonald: A Personal and Political Parallel (Montréal, 1891), traduit du français par James Penny, nouvelle édition annotée par Michel W. Pharand, School of Policy Studies, Université Queen's, McGill-Queen's University Press, 2015, 85 p.**

Voilà un ajout précieux au petit nombre d'ouvrages publiés en cette année qui marque le 200<sup>e</sup> anniversaire de sir John A. Macdonald. Michel W. Pharand, directeur de longue date du projet Disraeli à l'Université Queen's, compare la version originale de la brochure de Tassé, publiée pour la première fois en 1880, et la traduction produite par James Penny en 1891. Dans cette édition, M. Pharand observe avec l'attention rigoureuse d'un spécialiste le texte original et la traduction, puis informe le lecteur de ses nombreuses corrections. Il présente aussi une série remarquablement complète de notes visant à établir le contexte, ainsi que des explications fort instructives.

Cette nouvelle édition de l'étude menée par Joseph Tassé sur deux géants de l'époque permet aux lecteurs d'aujourd'hui de comprendre comment Macdonald était perçu par ses contemporains, quoique M. Tassé fût loin d'être un observateur objectif. Né dans ce qui est aujourd'hui la ville de Laval, M. Tassé est avocat de formation, mais n'a aucun intérêt pour la pratique. Il travaille comme journaliste jusqu'à ce qu'on lui offre un poste de traducteur à la Chambre des communes, en 1872. Il se lance aussi dans un ambitieux projet littéraire, un imposant ouvrage en deux volumes intitulé *Les Canadiens de l'Ouest*, qui est publié quelques années plus tard.

Quand il en a assez de traduire les propos des politiciens, Tassé brigue les suffrages comme député conservateur dans la circonscription d'Ottawa, et est élu lors de l'écrasante victoire de Macdonald en 1878. Il a 32 ans et est membre du caucus lorsqu'il rédige la brochure.

Toujours un journaliste dans l'âme, Tassé sait reconnaître une bonne histoire quand il en voit une. Macdonald se trouve à Londres à la fin de l'été 1879 et le premier ministre Benjamin Disraeli (lord Beaconsfield) l'invite à lui rendre visite au manoir de Hughenden, son domaine rural situé à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Londres. Le 1<sup>er</sup> septembre 1879, Macdonald se rend au splendide manoir dans le Buckinghamshire et passe la soirée engagé dans une conversation animée avec son homologue britannique. On sait très peu de choses sur les sujets dont ils ont discuté, mais on sait que



Disraeli a décrit son visiteur comme un gentilhomme, charmant et fort intelligent; un homme remarquable (« *gentlemanlike, agreeable and very intelligent; a considerable man* »). Macdonald prend congé de son hôte tôt le lendemain, puis rentre au Canada peu de temps par la suite.

Inspiré par cette rencontre, Tassé rédige son essai de 25 pages comparant les deux hommes; il est publié en 1880 dans *La Minerve*, un journal proche des conservateurs basé à Montréal. La majeure partie du texte met les biographies en parallèle, mais il frappant de constater à quel point les deux hommes étaient différents. Les origines de Disraeli, son ascension difficile vers le sommet, qu'il comparait à celle d'un mât de cocagne, et son penchant pour la littérature font de lui un homme radicalement différent de Macdonald. En effet, exception faite d'une vision romantique de l'Empire britannique, ces deux hommes avaient bien peu de points en commun.

Tassé fait mention des préoccupations de Disraeli pour la classe ouvrière, mais ne dit rien au sujet de la législation phare de Macdonald qui a légalisé les syndicats en 1872 (Gladstone avait fait de même en 1871). Le jeune journaliste réussit mieux à établir des parallèles entre les deux hommes sur leurs ressemblances physiques et le charme de leur femme respective (les deux hommes ont déjà été veufs, ce que Tassé ne précise pas).

Il faut croire que Macdonald a aimé la brochure. Tassé est réélu en 1882, mais perd son siège en 1887. Il est par la suite nommé au Sénat par Macdonald, en 1891. Tassé y siège jusqu'à sa mort en 1895; il n'avait que 46 ans.

La brochure n'a été disponible qu'en français jusqu'à ce que Penny en publie la traduction en anglais 11 ans plus tard, soit littéralement quelques jours après le décès de Macdonald. La machine forgeant la réputation de Macdonald fonctionnait déjà à plein régime, et cette publication a été le signe annonciateur d'une vague de livres publiés au cours des deux prochaines années.

**Patrice Dutil**

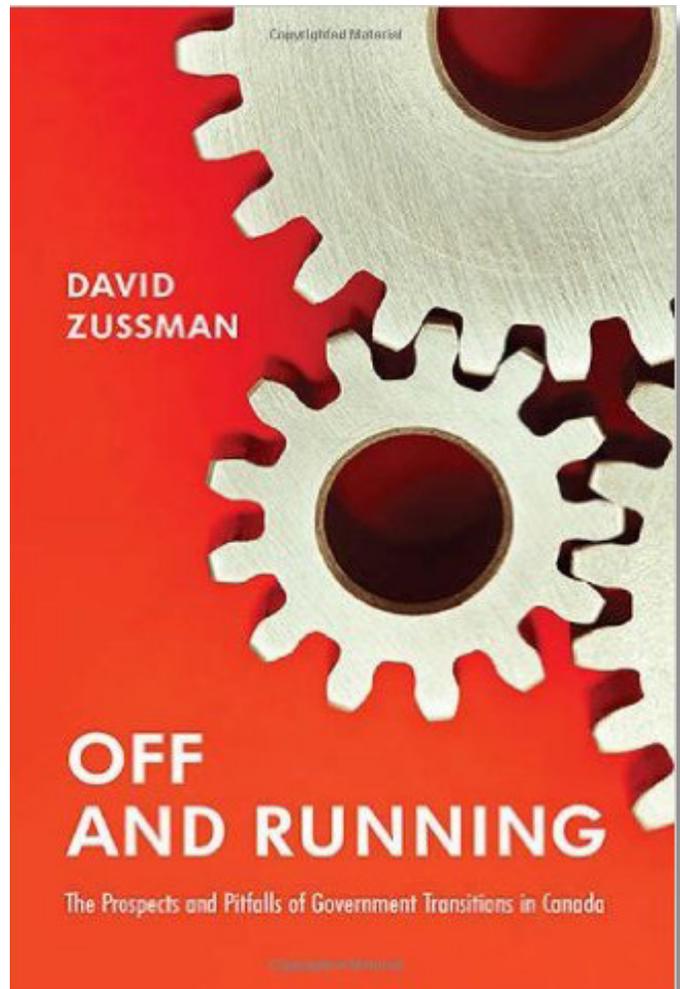
**Professeur de sciences politiques, Université Ryerson**

**Off and Running: The Prospects and Pitfalls of Government Transitions in Canada, David Zussman, Presses de l'Université de Toronto, 2013, 299 p.**

Cet automne, 338 brefs d'élection seront délivrés et les partis politiques nationaux se livreront concurrence pour former notre prochain gouvernement fédéral. L'auteur David Zussman conseille aux grands partis fédéraux de mandater une équipe de transition 18 mois avant la tenue d'une élection. Si son conseil est suivi, les préparatifs en vue des prochaines élections doivent être en cours depuis un bout de temps. Si vous êtes un fonctionnaire dont le travail risque d'être touché par une transition gouvernementale, je vous suggère de commencer à vous préparer en lisant ce livre.

Il n'y avait peut-être personne de mieux placé que M. Zussman pour rédiger ce qui est déjà considéré comme l'ouvrage faisant autorité sur les transitions gouvernementales au Canada. M. Zussman a en effet été à deux reprises à la tête d'équipes de transition fédérales, il est titulaire de la Chaire Jarislowsky à l'Université d'Ottawa et a siégé comme président du Forum des politiques publiques. Bref, ses réseaux sont bien établis, il est doté d'une profonde intelligence et son expérience n'a pas d'égal. Ce livre est à l'image de ces trois grandes qualités.

Fondamentalement, ce livre nous rappelle la place qu'occupent les transitions gouvernementales dans l'appareil gouvernemental plus vaste : quand les brefs



d'élection sont délivrés, la législature est dissoute, mais le gouvernement continue de siéger selon le bon vouloir du représentant de la Reine jusqu'à ce que, peut-être, un nouveau groupe de représentants obtiennent la confiance de l'assemblée du peuple et soient nommés pour gouverner. C'est à ce moment-là que la transition survient.

Les transitions gouvernementales pacifiques sont essentielles dans une démocratie. Dans une démocratie moins stable, il peut arriver que les perdants aux élections refusent de céder le pouvoir aux vainqueurs, ou que le chef d'État ne soit pas disposé à remettre le pouvoir entre les mains d'une nouvelle autorité gouvernementale. Dans les cas les plus extrêmes, la transition peut fomenteur des violences ou une guerre civile. Au Canada, au pire, la transition peut provoquer une mauvaise presse, le mécontentement des partisans, la désorientation de la fonction publique ou des ratés dans la mise en œuvre des politiques.

Pour faire ressortir l'importance de l'enchaînement et du calendrier d'exécution lorsqu'on planifie une

transition, M. Zussman structure son ouvrage selon quatre périodes, soit la période préélectorale (avant la délivrance des brefs), la période de campagne, la période postélectorale et la consolidation. Comme les leçons tirées de chacune de ces périodes sont beaucoup trop nombreuses pour les résumer dans ces lignes, je me contenterai d'en fournir un excellent exemple. M. Zussman écrit qu'il vaut mieux ne pas accaparer la période postélectorale d'un nouveau ministre, et qu'il importe de se rappeler que de nombreux experts et autres intervenants ne faisant pas partie du portefeuille peuvent contribuer à fournir des renseignements importants à un nouveau ministre (p. 123).

Grâce à l'étendue de ses connaissances, l'auteur est en mesure de prodiguer de sages conseils sur une grande variété de sujets, dont la longueur des notes d'information, l'influence des conjoints, la couverture médiatique adéquate, la formation d'un cabinet et la dynamique du leadership. En ce sens, les conseils pratiques fournis par M. Zussman sont inestimables. Qui plus est, les observations judicieuses qui garnissent les pages de ce livre ne proviennent pas seulement de M. Zussman, elles sont aussi tirées d'entrevues menées auprès d'éminents hauts fonctionnaires fédéraux comme Richard Dicerni, Jim Mitchell et Mel Cappe.

L'auteur, par son honnêteté et sa proximité avec les rouages du pouvoir, a produit un ouvrage qui non seulement tombe à point, mais est aussi intemporel. M. Zussman est une source digne de confiance en partie parce qu'il a l'expérience tant des ministères fédéraux que des sphères partisanes. Ses observations sont à la fois révélatrices et éclairantes. Les meilleures anecdotes sont insérées dans des encadrés, mais cela n'a aucune influence sur la fluidité du récit. Prenons comme exemple un témoignage livré par Ian Brodie, ancien chef de cabinet de Stephen Harper : « Tous les membres du personnel l'appelaient "Stephen" avant et durant l'élection. Puis, le lendemain de l'élection, j'ai insisté pour que tout le monde l'appelle "M. Harper". Dès son assermentation, tout le monde, moi y compris, l'appelait monsieur le premier ministre. [...] Ça le surprenait chaque fois puisque cette pratique était à l'opposé de notre habitude

de l'appeler Stephen au quotidien. Les gens ne semblaient pas saisir l'ampleur du changement qui était en train de s'opérer. Pour nous, le monde changeait du tout au tout [TRADUCTION] » (p. 133). Le caractère politique de ces propos ne les rend pas moins pertinents pour les fonctionnaires. En effet, les employés de la fonction publique, qui perdure malgré les changements de gouvernement, peuvent très bien avoir le même emploi, ou du moins le même niveau de responsabilité, dans les semaines précédant et suivant une élection générale. Mais ils feraient bien de réaliser à quel point la vie change pour un nouveau ministre, sa famille et ses proches.

Bien peu de personnes prennent part à une transition lorsqu'elle est menée correctement. L'acteur central de ce processus, et celui qui en comprend toute l'ampleur, c'est le chef de la fonction publique. M. Zussman prend bien soin de souligner l'importance d'établir et de bâtir un lien de confiance entre les nouveaux ministres et les administrateurs généraux. Ce lien de confiance s'amorce dès la première rencontre entre le greffier et le premier ministre désigné. Selon M. Zussman, c'est à ce moment précis que les notions d'indépendance de la fonction publique et de conseils courageux qu'elle doit offrir sont mises à plus rude épreuve (p. 141). Ce n'est pas pour rien que [Nicolas] D'Ombraïn propose une pension pour les greffiers (p. 142).

Outre ce livre, les deux principales sources de référence sur les transitions gouvernementales au Canada sont un recueil d'essais datant de 1993 et, plus récemment, un ouvrage primé portant sur la politique ontarienne. L'ouvrage de Zussman porte certes sur la scène politique fédérale, mais une grande part de son contenu sera utile à ceux qui participent aux transitions au sein des grandes provinces. Les bibliothèques législatives au Canada devraient toutes faire le plein d'exemplaires d'*Off and Running*.

**David M. Brock**

**Adjoint spécial du secrétaire du Cabinet responsable  
de la transition gouvernementale au gouvernement  
des Territoires du Nord-Ouest**

# Nouveaux titres d'intérêt

AGorohov / shutterstock.com

Sélection de publications récentes sur des études parlementaires, produite en collaboration avec la Bibliothèque du Parlement (juin-août 2015)

Caldwell, Gary Gordon. « Quebec's Republican Temptation ». *Dorchester Review*, printemps/été 2015 : p. 61-69.

- La pensée républicaine, par sa nature abstraite et rationaliste, tend à ne pas tenir compte du contexte géopolitique : la gigantesque république anglophone au sud.

Davison, Nehal. « Supporting politicians to lead government: Insights from the [UK] Institute for Government 2008-15 ». *Blogue de l'Institute for Government*, 3 juillet 2015.

- Ce billet donne un aperçu de ce qui fonctionne lorsqu'il s'agit d'offrir un programme d'appui aux ministres dans leurs nouvelles fonctions.

Devine, Dan. « Cabinet committees, sub-committees and taskforces ». *Blogue de l'Institute for Government*, 12 juin 2015.

- Les comités du Cabinet ouvrent une fenêtre sur la structure du pouvoir et les priorités du gouvernement.

« Votes for 16-year-olds: ballots for bairns ». *Economist*, 13 juin 2015.

- L'Écosse s'apprête à abaisser l'âge du droit de vote, et d'autres pourraient bien lui emboîter le pas.

Every-Palmer, Susanna; Barry-Walsh, Justin et Pathé, Michele. « Harassment, stalking, threats and attacks targeting New Zealand politicians: A mental health issue ». *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, à paraître, 2015.

- Étant donné la nature de leur travail, les politiciens sont plus susceptibles d'être traqués, harcelés et attaqués que la population en général.

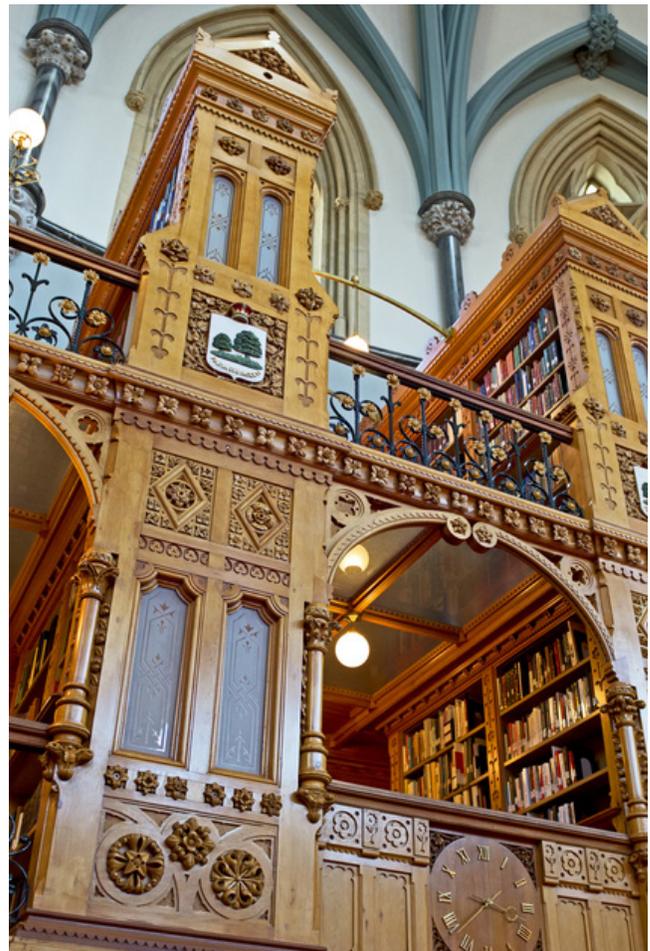
Farrington, Conor. « Lords reform: Some Inconvenient Truths ». *Political Quarterly*, avril-juin 2015 : p. 297-306.

- Selon l'auteur, il faudrait axer le débat politique sur des réformes à petite échelle pour que la Chambre des lords devienne plus efficace, représentative et légitime, dans les limites de son rôle actuel.

Fisher, Lucy. « The growing power and autonomy of [UK] House of Commons select committees: causes and effects ». *Political Quarterly*, *Political Quarterly*, vol. 86, no 3, p. 419-426.

- Le nouveau mode d'élection des présidents et des membres de comités est examiné sous l'angle d'une réforme centrale qui a rehaussé l'image de l'autonomie, de l'indépendance et de la crédibilité des comités. Cette image a contribué à l'attrait qu'exercent les fonctions au sein des comités, qui représentent maintenant d'autres cheminements possibles vers l'ascension ministérielle.

Gibbons, Michael. « Regulatory policy scrutiny: independent advice to government ». *Blogue de l'Institute for Government*, 3 août 2015.



Josef Hamus / shutterstock.com

- Le Comité des politiques réglementaires du Royaume-Uni (Regulatory Policy Committee) vient de se voir confier le mandat de suivre les progrès accomplis en vue de l'atteinte de la nouvelle cible de compressions réglementaires de 10 milliards de livres, que le gouvernement souhaite atteindre au cours de la présente législature. L'auteur se penche sur l'impact qu'a eu le Comité jusqu'à présent, et sur ce qu'il devrait faire ensuite.

Gold, Jen. « Are we about to see an era of experimental [UK] government? » *Blogue de l'Institute for Government*, 25 juin 2015.

- L'auteure examine l'importance d'un nouveau service d'appui interministériel visant à aider les ministères à réaliser plus d'essais expérimentaux.

Kennedy, Stewart. « Bringing evidence back to Parliament ». *Options politiques*, juillet-août 2015.

- La création d'un poste de directeur parlementaire des sciences permettrait de revaloriser le rôle des données probantes dans le débat démocratique.

Lewis, Helen. « The motherhood trap: is it easier to reach the top in politics if you don't have children? » *New Statesman*, 17-23 juillet 2015 : p. 26-31.

- Cet article examine la situation des politiciennes en Grande-Bretagne et ailleurs, et plus particulièrement le nombre disproportionné de femmes sans enfant qui accèdent à des postes politiques de haut niveau par rapport aux mères. L'auteure examine dans quelle mesure cette situation est le reflet de structures sociales plus vastes de capitalisme qui désavantagent les femmes.

McLaren, Leah. « A party for women, by women ». *Maclean's*, 29 juin 2015 : p. 40-41.

- Comment une « idée folle » a lancé une étoile montante de la scène politique britannique.

Newman, Warren J. « Putting one's faith in a higher power: Supreme law, the Senate Reform reference, legislative authority and the amending procedures ». *National Journal of Constitutional Law/Revue nationale de droit constitutionnel*, vol. 34, n° 2 : p. 99-120, juillet 2015.

- Cet article soutient que l'avis rendu par la Cour suprême dans le cadre du renvoi relatif à la réforme du Sénat laisse place à l'exercice du pouvoir législatif d'édicter des modifications constitutionnelles et des lois quasi constitutionnelles de nature organique.

Purser, Pleasance. « Overseas parliamentary news: July 2015 ». *New Zealand Parliamentary Library*.

- Aux termes de la nouvelle *Loi relative au renseignement* de la France, les services de renseignements ne peuvent pas demander l'autorisation de mettre en œuvre sur le territoire français certaines techniques de collecte de renseignements précisées dans la *Loi* (par exemple, avoir recours à des outils de mise sur écoute ou à des enregistreurs de frappes à l'encontre de parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions).

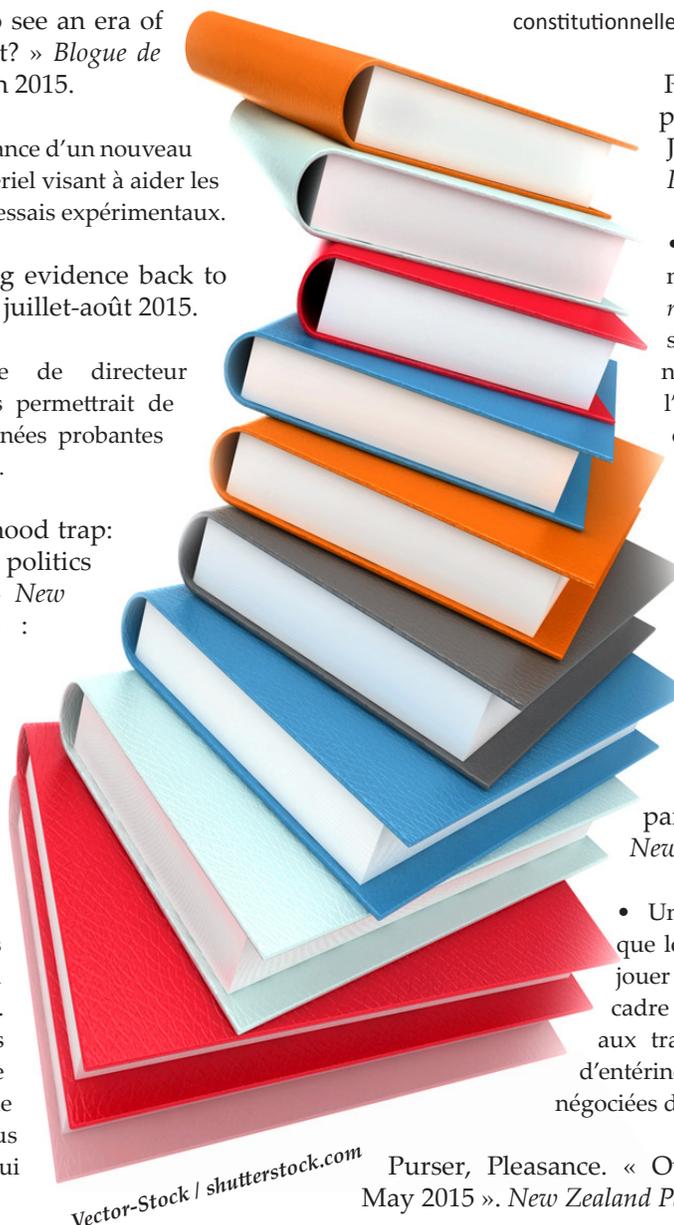
Purser, Pleasance. « Overseas parliamentary news: June 2015 ». *New Zealand Parliamentary Library*.

- Un Comité du Sénat a déclaré que le Parlement australien devrait jouer un rôle constructif dans le cadre des négociations relatives aux traités, et ne pas se contenter d'entériner machinalement des ententes négociées derrière des portes closes.

Purser, Pleasance. « Overseas parliamentary news: May 2015 ». *New Zealand Parliamentary Library*.

- Mesures visant à consolider le rôle des comités au Danemark.

Russell, Meg. « The truth about House of Lords appointments ». *Blogue de la Constitution Unit*, 29 juillet 2015.



- Le premier ministre a clairement donné des signes de son intention de procéder à d'autres nominations à la Chambre des lords. Ce faisant, il semble invoquer une convention qui n'existe pas : faire concorder le nombre de sièges à la Chambre des lords avec celui des Communes.

Salembier, Paul. « Is bad grammar good policy?: Legislative use of the singular “they” ». *Statute Law Review*, juin 2015 : p. 175-185.

- Quelques assemblées législatives ont adopté l'usage du *they* singulier selon lequel ce pronom, qui a un nom singulier pour antécédent, permet d'éviter le recours à un référent masculin ou féminin, comme *he* et *she*.

Thornton, Daniel. « The [UK] government should give a realistic commitment to agile ». *Blogue de l'Institute for Government*, 30 juin 2015.

- Même si la fonction publique s'adapte rapidement aux remaniements qui surviennent du jour au lendemain et à l'évolution constante des priorités stratégiques, elle a très peu recours à la gestion de projet Agile.

Wherry, Aaron. « Sober second thought ». *Macleans*, 22 juin 2015 : p. 14-16.

- Selon la Bibliothèque du Parlement, les premières propositions de réforme substantielle du Sénat remontent au moins à 1874.

White, Hannah. « Select committees under scrutiny: the impact of [UK] parliamentary inquiries on government ». *Blogue de l'Institute for Government*, 9 juin 2015.

- Ce billet présente une nouvelle recherche sur l'impact que les comités spéciaux peuvent avoir sur le gouvernement.

White, Hannah. « Being an effective [UK] select committee member ». *Blogue de l'Institute for Government*, 9 juillet 2015.

- Qui peut dire aux députés ce qui distingue un membre de comité spécial véritablement efficace d'un autre qui joue un simple rôle de figurant?

Wilson, Paul R. « Minister's Caucus Advisory Committees under the Harper government ». *Administration publique du Canada*, juin 2015 : p. 227-248.

- Cet article examine la mise sur pied par le premier ministre Stephen Harper en 2010 d'un système de comités consultatifs du caucus auprès du ministre exigeant que les ministres consultent leurs collègues d'arrière-ban avant de présenter leurs propositions de politiques au Cabinet.

Wright, Anthony. « Recalling MPs: accountable to whom? » *Political Quarterly*, avril-juin 2015 : p. 289-296.

- La législation sur la destitution des députés, déposée en réaction au scandale des dépenses parlementaires, a été présentée comme une mesure pour combler les lacunes sur le plan de la reddition de comptes.

Curtis, Bruce. « La commission d'enquête comme réflexivité gouvernementale ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 3, 2015 : p. 21-37.

- La loi canadienne autorise la création de commissions d'enquête sur « tout sujet touchant le bon gouvernement du Canada ou la gestion des affaires publiques ». L'histoire de ces commissions nous révèle les problématiques publiques au cœur de la société depuis la formation du pays, voire même avant 1867...

France. Parlement. Sénat. Division des études de législation comparée. « Les mesures destinées à favoriser la participation parlementaire ». Janvier-juin 2015.

- Cette note concerne les dispositifs tendant à faciliter, encourager ou renforcer la participation des parlementaires appartenant à des assemblées de niveau national ou fédéral aux travaux de ces assemblées.

Savoie, Donald J. « La fonction publique canadienne a perdu ses repères ». *Administration publique du Canada*, juin 2015 : p. 205-226.

- Il y a une trentaine d'années, dans les démocraties anglo-américaines, les politiciens ont adopté une série de mesures conçues pour leur assurer une position dominante dans l'élaboration des politiques publiques et pousser les hauts fonctionnaires à devenir de meilleurs gestionnaires.



# La scène canadienne

## 53<sup>e</sup> Conférence régionale canadienne

Du 19 au 25 juillet 2015, plus d'une centaine de délégués ont été accueillis à Victoria par l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, qui était l'hôte de l'édition annuelle de la Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC). La Conférence avait pour thème la sécurité parlementaire.

## Réunion des Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC)

La Présidente de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et présidente des FPC, **Linda Reid**, a déclaré la réunion du Comité directeur des FPC ouverte le 19 juillet en après-midi, après les présentations et une lecture par l'auteur **M.A.C. Farrant**. Le Comité a discuté des divers projets de la Section canadienne des FPC, notamment d'une nouvelle vidéo promotionnelle et de l'utilisation des fonds spéciaux du siège de l'APC pour célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire de la fondation des FPC. La directrice des programmes au Secrétariat de l'APC, **Meenakshi Dhar**, et la sénatrice de la Saskatchewan, **Raynell Andreychuk**, ont fait un exposé dans le cadre

de la séance présidée par la Présidente Reid et intitulée « Les FPC ont-elles un rôle à jouer dans l'observation des élections? ». M<sup>mes</sup> Dhar et Andreychuk ont souligné qu'en plus de faire profiter ces missions d'observation de leurs connaissances parlementaires, les FPC pourraient y jouer un rôle pour encourager une plus grande participation des femmes à la société civile.

Le 20 juillet, la principale journée de séances des FPC a commencé par une bénédiction donnée par **Mary Anne Thomas** de la Première Nation d'Esquimalt, et par une lecture de **Zoé Duhaime**, jeune poète officielle de Victoria. La présentation du rapport d'activités de la présidente a été suivie d'une séance présidée par la députée provinciale de la Colombie-Britannique, **Jackie Tegart**, au cours de laquelle les participantes ont écouté l'exposé fort captivant de la militante pour la justice sociale **Jody Paterson** intitulé « Le voyage aux multiples étapes – Accompagner les femmes vulnérables sur la voie du changement ». M<sup>me</sup> Paterson a demandé aux femmes parlementaires présentes de ne pas perdre de vue les Canadiennes les plus vulnérables lorsqu'elles légifèrent des politiques sociales. Dans le cadre de la séance présidée par la députée provinciale du Québec



Photos : Gracieuseté de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique

Les membres du Comité directeur des FPC. Debout (de g. à d.) : la députée Lisa Thompson, la sénatrice Raynell Andreychuk, les députées Linda Reid, Wendy Bisaro, Lisa Dempster. Assises (de g. à d.) : les députées Patricia Angnakak, Jennifer Howard, Laura Ross, Caroline Simard, Lisa Harris, Jackie Tegart.



La Présidente de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, Linda Reid, accueille les délégués au Confederation Garden Park lors de la cérémonie d'ouverture de la 53e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Caroline Simard, Grace Lore, doctorante à l'Université de la Colombie-Britannique, a présenté la recherche qu'elle a effectuée auprès de femmes parlementaires à l'échelle internationale sur leurs expériences pour naviguer entre les écueils du sexisme en politique. La séance suivante était présidée par la députée territoriale des Territoires du Nord-Ouest, Wendy Bisaro. Elle a présenté Janni Aragon, professeure au Département de science politique de l'Université de Victoria, qui est venue discuter des enjeux de sécurité touchant les femmes, et plus particulièrement les parlementaires, qui utilisent les médias sociaux. Au cours de la quatrième séance, présidée par la députée provinciale de la Saskatchewan Laura Ross, la conseillère en matière d'affaires publiques Isabel Metcalfe a animé une discussion sur les expériences des missions d'observation électorales à l'étranger et sur les possibilités offertes dans ce domaine. Au nombre des panélistes, notons la sénatrice Andreychuk ainsi que Debbie Nider et Linda Rubuliak de CANADEM. Lors

de la dernière séance, présidée par la Présidente Reid, la sénatrice de la Colombie-Britannique Mobina Jaffer a présenté un exposé sur les femmes dans les zones de conflits et comment les groupes de femmes peuvent aider à combattre le radicalisme au sein de leurs communautés et de leurs familles.

### Conférence régionale canadienne

Le 21 juillet, les délégués et observateurs se sont réunis pour la cérémonie d'ouverture au Confederation Garden Park. L'aîné Elmer George de la Première Nation des Songhees a pris part à la cérémonie, au cours de laquelle on a présenté le bâton d'orateur et une performance du groupe de percussionnistes des Premières Nations Unity Drummers. Au programme des séances figurait un exposé sur l'accessibilité aux assemblées législatives du Canada présenté par Kevin Murphy, Président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre d'une séance présidée par la sénatrice de l'Île-du-Prince-Édouard Elizabeth Hubley, et une séance de discussion sur les considérations en matière de sécurité à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, animée par le vice-président de cette Assemblée Douglas Horne, et son sergent d'armes Gary Lenz, sous la présidence du Président de l'Assemblée législative de la Saskatchewan Dan D'Autremont. M<sup>me</sup> Aragon a fait une deuxième présentation dans le cadre de la conférence sur l'utilisation des médias sociaux par les parlementaires en général, lors d'une séance présidée par Daryl Reid, Président de l'Assemblée législative du Manitoba. La journée s'est terminée par une séance présidée par Jackie Jacobson, Président de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, au cours de laquelle le caricaturiste politique du *Vancouver Sun* Graham Harrop est venu parler de ses sources d'inspiration.



Lisa Dempster, députée de Terre-Neuve-et-Labrador, Wendy Bisaro, députée des Territoires du Nord-Ouest, et Gail Bennett, greffière principale aux Affaires ministérielles et interparlementaires de l'Assemblée des T.N.-O., à la réunion des FPC.

Au programme des séances de la matinée du 22 juillet figurait un panel de discussion sur l'éthique et la reddition de comptes des parlementaires présidé par **Wade Verge**, Président de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador. La greffière de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador **Sandra Barnes** et la sénatrice **Andreychuk** faisaient office de panélistes. Elles ont alors discuté de la façon dont leur assemblée respective a traité ou traite les scandales relatifs aux dépenses des parlementaires. Lors d'une séance présidée par **Dave Levac**, Président de l'Assemblée législative de l'Ontario, le Président de l'Assemblée nationale du Québec **Jacques Chagnon** a présenté un exposé sur les principes et l'application des normes de sécurité pour les édifices parlementaires en utilisant comme exemple un projet d'amélioration mis en place à Québec. Le Président de l'Assemblée législative de l'Alberta **Robert Wanner** a présidé la dernière séance de la journée au cours de laquelle les députés **Joyce Murray**, **Malcolm Allen** et **Chris Charlton** ont fait part de leurs réflexions sur l'incident survenu le 22 octobre 2014 sur la Colline du Parlement, lorsqu'un tireur a pénétré dans le Hall d'honneur. Les députés ont fait valoir que les médias sociaux ont certes permis d'en savoir plus pendant l'incident, mais qu'ils sont aussi susceptibles d'avoir exposé les députés à des risques en dévoilant leur emplacement ou en répandant des informations fausses ou non confirmées. Les députés ont aussi parlé des effets du stress post-traumatique sur les parlementaires, les membres du personnel et les hauts fonctionnaires du Parlement qui se trouvaient à proximité de l'incident

lorsqu'il s'est produit. Les séances de la journée se sont terminées par la réunion annuelle du conseil régional.

Le 23 juillet, les délégués ont eu l'occasion de monter à bord du *NCSM Vancouver* à la BFC Esquimalt pour une excursion comportant des démonstrations et des manœuvres dans le détroit de Juan de Fuca. Les participants ont fait part de leur grande admiration pour le travail des hommes et des femmes en uniforme à bord qui ont été des hôtes exceptionnels.

La conférence s'est terminée le 24 juillet par deux séances animées par des Présidents de parlements d'État de l'Australie, au nombre des délégués invités de ce pays qui étaient plus d'une douzaine. **Michael Sutherland**, Président de l'Assemblée législative de l'Australie-Occidentale, a fait un exposé sur la sécurité et l'accès aux parlements australiens dans le cadre de la séance présidée par **Buck Watts**, Président de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Le Président Sutherland a diffusé une vidéo à la fois réaliste et dramatique mettant en scène une attaque terroriste fictive dans son Assemblée législative et l'intervention des services de sécurité. La deuxième séance, présidée par le Président de l'Assemblée législative du Yukon **David Laxton**, était animée par le Président D'Autremont et par **Barry House**, président du Conseil législatif de l'Australie. MM. D'Autremont et House ont parlé des ententes de jumelage conclues entre la Saskatchewan et l'Australie-Occidentale, qui prévoient notamment des échanges parlementaires. Des projets d'entente de jumelage ont également fait l'objet de discussions parmi les délégués d'autres assemblées.



Au Confédération Garden Park, les délégués, invités et accompagnateurs à la 53e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth qui s'est tenue à Victoria, en Colombie-Britannique.

## Le bureau du conseil régional de l'APC\*

### PRÉSIDENT

Linda Reid, Colombie-Britannique

### PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Wade Verge, Terre-Neuve et Labrador

### DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Joe Preston, Section fédérale

### ANCIEN PRÉSIDENT

Chris Collins, Nouveau-Brunswick

### REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Russ Hiebert, Section fédérale

Wade Verge, Terre-Neuve et Labrador

David Laxton, Yukon

**PRÉSIDENT DES FPC**, Section canadienne  
(Femmes parlementaires du Commonwealth)  
Linda Reid, Colombie-Britannique

### SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADMINISTRATIF

Blair Armitage

## Membres du conseil régional\*

### CHAMBRE DES COMMUNES

Andrew Scheer, Président  
Audrey O'Brien, Secrétaire

### SÉNAT

Leo Housakos, Président  
Charles Robert, Secrétaire

### ALBERTA

Robert Wanner, Président  
David McNeil, Secrétaire

### NOUVELLE-ÉCOSSE

Kevin Murphy, Président  
Neil Ferguson, Secrétaire

### COLOMBIE-BRITANNIQUE

Linda Reid, Président  
Craig James, Secrétaire

### ONTARIO

Dave Levac, Président  
Deborah Deller, Secrétaire

### SECTION FÉDÉRALE

Joe Preston, Président  
Elizabeth Kingston, Secrétaire

### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Francis Watts, Président  
Charles MacKay, Secrétaire

### MANITOBA

Daryl Reid, Président  
Patricia Chaychuk, Secrétaire

### QUÉBEC

Jacques Chagnon, Président  
Émilie Bevan, Secrétaire

### NOUVEAU-BRUNSWICK

Chris Collins, Président  
Donald Forestell, Secrétaire

### SASKATCHEWAN

Dan D'Autremont, Président  
Gregory Putz, Secrétaire

### TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Wade Verge, Président  
Sandra Barnes, Secrétaire

### TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Jackie Jacobson, Président  
Tim Mercer, Secrétaire

### NUNAVUT

George Qulaut, Président  
John Quirke, Secrétaire

### YUKON

David Laxton, Président  
Floyd McCormick, Secrétaire

\*Le 30 septembre 2015

*Région canadienne*  
*Association parlementaire du Commonwealth*

**Alberta**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
Pièce 801  
Edmonton, AB T5K 1E4  
780 427-2478 (tel)  
780 427-5688 (fax)

david.mcneil@assembly.ab.ca

**Nouveau-Brunswick**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 6000  
Fredericton NB E3B 5H1  
506 453-2506 (tel)  
506 453-7154 (fax)

don.forestell@gnb.ca

**Québec**

Direction des relations inter-  
parlementaires  
Assemblée nationale  
Québec, QC G1A 1A3  
418 643-7391 (tel)  
418 643-1865 (fax)

EBevan@assnat.qc.ca

**Colombie-Britannique**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
Pièce 221  
Victoria, BC V8V 1X4  
250 387-3785 (tel)  
250 387-0942 (fax)

ClerkHouse@leg.bc.ca

**Nouvelle-Écosse**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 1617  
Halifax, NS B3J 2Y3  
902 424-5707 (tel)  
902 424-0526 (fax)

fergusnr@gov.ns.ca

**Terre-Neuve-et-Labrador**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 8700  
St John's, NL A1B 4J6  
709 729-3405 (tel)  
707 729-4820 (fax)

sbarnes@gov.nl.ca

**Section fédérale**

Secrétaire administrative  
5<sup>e</sup> étage, 131, rue Queen  
Chambre des communes  
Ottawa, ON K1A 0A6  
613 993-0330 (tel)  
613 995-0212 (fax)

cpa@parl.gc.ca



**Territoires du Nord-Ouest**

Bureau du greffier  
c.p. 1320  
Yellowknife, NT X1A 2L9  
867 669-2299 (tel)  
867 873-0432 (fax)

tim\_mercer@gov.nt.ca

**Île-du-Prince-Édouard**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 2000  
Charlottetown, PE C1A 7N8  
902 368-5970 (tel)  
902 368-5175 (fax)

chmackay@assembly.pe.ca

**Nunavut**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 1200  
Iqaluit, NU X0A 0H0  
867 975-5100 (tel)  
867 975-5190 (fax)

**Saskatchewan**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
Pièce 239  
Regina, SK S4S 0B3  
306 787-2377 (tel)  
306 787-0408 (fax)

cpa@legassembly.sk.ca

**Manitoba**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
Pièce 237  
Winnipeg, MB R3C 0V8  
204 945-3636 (tel)  
204 948-2507 (fax)

patricia.chaychuk@leg.gov.mb.ca

**Ontario**

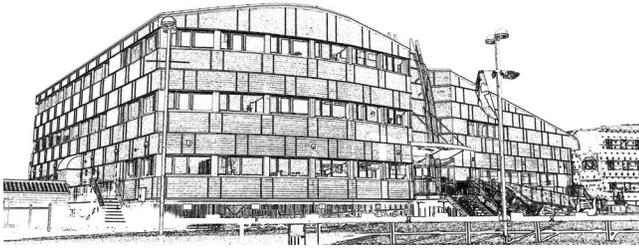
Bureau du greffier  
Assemblée législative  
Pièce 104  
Toronto, ON M7A 1A2  
416 325-7341 (tel)  
416 325-7344 (fax)

clerks-office@ontla.ola.org

**Yukon**

Bureau du greffier  
Assemblée législative  
c.p. 2703  
Whitehorse, YT Y1A 2C6  
867 667-5494 (tel)  
867 393-6280 (fax)

clerk@gov.yk.ca



# Nunavut

## Travaux de la Chambre

---

Les travaux du printemps 2015 de la 2<sup>e</sup> session de la 4<sup>e</sup> législature de l'Assemblée législative ont repris le 26 mai 2015. La 2<sup>e</sup> session a été prorogée le 1<sup>er</sup> juin 2015. La 3<sup>e</sup> session a débuté le 2 juin 2015. Le discours d'ouverture a été prononcé par la sous-commissaire **Nellie Kusugak**.

Trois motions de fond ont été adoptées lors de la première journée de séance de la 3<sup>e</sup> session. **Isaac Shooyook**, député de Quttiktuq, a proposé une motion ayant pour objet de modifier le mandat du Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics de façon à ce qu'il « se penche explicitement sur l'intégration des valeurs de la société inuite et des connaissances traditionnelles des Inuits dans les lois, politiques, programmes et services du gouvernement du Nunavut et à ce qu'il tienne des audiences publiques sur les rapports annuels de l'*Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit* et les rapports annuels concernant l'état de la culture et de la société inuites rédigés conformément à l'article 32.3.4 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* ».

Le député d'Iqaluit-Niaqunngu, **Pat Angnakak**, a proposé une motion visant à renvoyer le premier rapport annuel déposé à l'Assemblée législative en vertu de la *Loi sur la collaboration en matière de réduction de la pauvreté* au comité plénier afin qu'il l'examine attentivement à l'automne 2015. **Jeannie Ugyuk**, ministre des Services à la famille, comparaitra devant le comité plénier pour répondre aux questions et réagir aux interventions des députés.

Le député de Tununiq, **Joe Enook**, a proposé une motion visant le renvoi de l'accord de gestion et d'administration des programmes des organisations d'hébergement local de la Société d'habitation du

Nunavut au comité plénier afin qu'il en fasse un examen approfondi au cours de la session d'automne 2015. Le ministre responsable de la Société d'habitation du Nunavut, **George Kuksuk**, témoignera devant le comité plénier afin de répondre aux questions et aux interventions des députés.

La session de l'automne 2015 sera inaugurée le 21 octobre 2015.

## Travaux des comités

---

Au cours des derniers mois, les comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative ont tenu un certain nombre d'audiences télévisées.

Le 5 mai 2015, le vérificateur général du Canada, **Michael Ferguson**, a comparu devant le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics, présidé par le député d'IqaluitTasiluk, **George Hickes**, dans le cadre de l'étude du rapport de 2015 du vérificateur général intitulé *Les services correctionnels au Nunavut*. Le Comité permanent a terminé l'audience le 7 mai 2015. Le rapport du Comité permanent concernant l'audience a été présenté à la Chambre lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Les 4 et 5 juin 2015, après l'ajournement des travaux du printemps, de hauts représentants de Nunavut Tourism ont comparu devant le Comité permanent dans le cadre de son étude des derniers rapport annuel et plan stratégique de l'association. Nunavut Tourism reçoit une contribution annuelle du ministère du Développement économique et des Transports du Nunavut.

Le 9 juin 2015, le Comité permanent a annoncé publiquement son intention de tenir des audiences télévisées à l'automne 2015. Du 21 au 29 septembre 2015, la Société de développement du Nunavut, la Société de crédit commercial du Nunavut, l'*Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit* et le Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut comparaitront devant le Comité permanent afin de présenter leurs derniers rapports annuels et plans d'activités. Le Bureau du commissaire aux langues du Nunavut et l'*Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit* témoigneront devant le Comité permanent du 23 au 27 novembre 2015.

Les 13 et 14 mai 2015, le Comité spécial de l'Assemblée législative chargé d'examiner la *Loi sur l'éducation*, présidé par M. Hickes, a entendu les témoignages d'un certain nombre de personnes et d'organisations, notamment ceux de la Nunavut Tunngavik Incorporé, de la Nunavut Teachers' Association, du ministère de l'Éducation et de la Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut.

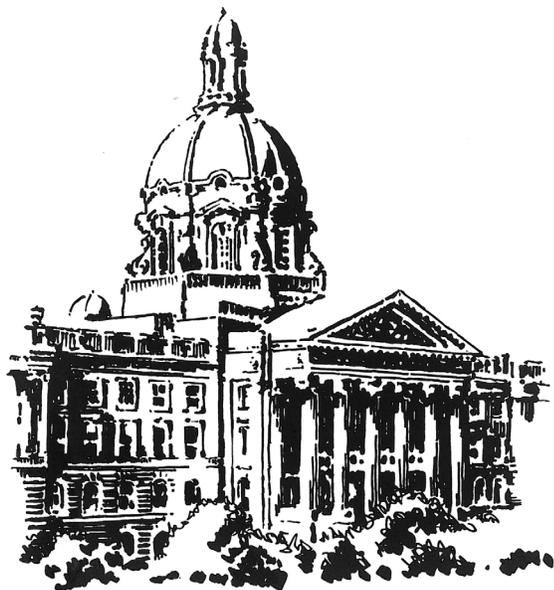
## Nomination d'une nouvelle commissaire

---

Le 23 juin 2015, le premier ministre du Canada a annoncé la nomination de **Nellie Kusugak** comme cinquième commissaire du Nunavut pour un mandat de cinq ans. Lors de sa nomination, M<sup>me</sup> Kusugak servait comme souscommissaire depuis le 14 janvier 2010.

**Alex Baldwin**

Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut



## Alberta

### Élections – Printemps 2015

---

Des élections générales ont eu lieu en Alberta le 5 mai 2015. Un dépouillement judiciaire dans Calgary-Glenmore a confirmé que le Nouveau Parti démocratique (NPD), sous la direction de **Rachel Notley** (Edmonton-Strathcona), avait remporté 54 des 87 sièges à l'Assemblée législative. Le Wildrose, qui a gagné 21 sièges, reste l'Opposition officielle, et, après 44 ans au pouvoir, le Parti progressiste-conservateur (PPC), qui a fait élire neuf députés, est devenu le troisième parti d'opposition. **David Swann** (Calgary-Mountain View) est le seul député libéral albertain réélu à l'Assemblée législative, et **Greg Clark** (Calgary-Elbow) est le premier député du Parti de l'Alberta à être élu. Le taux de participation aux élections a été de 53,7 %.

Le soir du scrutin, l'ancien premier ministre **Jim Prentice**, réélu dans Calgary-Foothills, a annoncé qu'il quittait la direction du PPC de l'Alberta et qu'il ne

siègerait plus comme député provincial. Le parti a choisi **Rick McIver** (Calgary-Hays) comme chef intérimaire. Une élection partielle aura lieu au cours des six prochains mois pour combler le siège laissé vacant dans la circonscription de Calgary-Foothills.

Le 22 mai 2015, le caucus des néodémocrates a perdu un membre à la suite de la suspension de **Deborah Drever** (Calgary-Bow) en raison de publications controversées sur les médias sociaux. M<sup>me</sup> Drever siège maintenant comme députée indépendante, ce qui porte le nombre de députés néodémocrates à 53.

### Nouveau Cabinet

---

Le 24 mai 2015, la première ministre Notley et les 11 autres membres de son Cabinet ont été assermentés dans les marches du Palais de la législature. Atteignant la parité avec six femmes et six hommes, le nouveau Cabinet est beaucoup plus petit que d'autres Cabinets au cours des dernières années. Au lieu de réorganiser les ministères, on a confié aux ministres la responsabilité de plusieurs ministères. Outre son rôle de première ministre et de présidente du Conseil exécutif, M<sup>me</sup> Notley est ministre des Relations internationales et intergouvernementales. Les 11 ministres sont responsables des portefeuilles suivants :

**Brian Mason** (Edmonton-Highlands-Norwood) : ministre des Transports et de l'Infrastructure et leader du gouvernement;

**David Eggen** (Edmonton-Calder) : ministre de l'Éducation, de la Culture et du Tourisme;

**Deron Bilous** (Edmonton-Beverly-Clareview) : ministre des Affaires municipales et de Service Alberta et leader adjoint du gouvernement;

**Joe Ceci** (Calgary-Fort) : président du Conseil du Trésor et ministre des Finances;

**Marg McCuaig-Boyd** (Dunvegan-Central Peace-Notley) : ministre de l'Énergie;

**Sarah Hoffman** (Edmonton-Glenora) : ministre de la Santé et des Aînés;

**Kathleen Ganley** (Calgary-Buffalo) : ministre de la Justice et procureure générale, et ministre des Relations autochtones;

**Lori Sigurdson** (Edmonton-Riverview) ministre de l'Innovation, de l'Éducation postsecondaire, de l'Emploi, de la Formation et du Travail;

**Oneil Carlier** (Whitecourt-Ste. Anne) : ministre de l'Agriculture et des Forêts;

**Shannon Phillips** (Lethbridge-West) : ministre de l'Environnement et des Parcs; ministre responsable du nouveau portefeuille de la Condition féminine et leader adjointe du gouvernement;

**Irfan Sabir** (Calgary-McCall) : ministre des Services à la personne.

### **1<sup>re</sup> session de la 29<sup>e</sup> législature**

---

Le 11 juin 2015, les députés de la 29<sup>e</sup> législature ont choisi le député **Robert E. Wanner** (Medicine Hat), élu pour la première fois député provincial, comme Président de l'Assemblée législative de l'Alberta. Le Président Wanner tirera parti de son expérience de médiateur, de fonctionnaire et de propriétaire d'entreprise. **Debbie Jabbour** (Peace River) a été élue vice-présidente et présidente des comités, et **Richard Feehan** (EdmontonRutherford) a été nommé vice-président des comités.

Le lendemain, **Lois Mitchell** a été nommée 18<sup>e</sup> lieutenant-gouverneure de l'Alberta. Elle est une chef d'entreprise et une bénévole respectée de Calgary reconnue pour sa contribution dans la promotion des sports, de la musique et des arts.

La semaine suivante, le Président Wanner a présidé l'assemblée tandis que la nouvelle lieutenant-gouverneure prononçait son premier discours du Trône sous le nouveau gouvernement albertain. Dans son discours, la lieutenant-gouverneure a annoncé qu'une brève séance était prévue au printemps au cours de laquelle le gouvernement présenterait trois projets de loi d'initiative ministérielle, dont un projet de loi de crédits provisoires. Elle a également parlé de la nécessité d'assurer une planification stable et à long terme de l'éducation et des soins de santé ainsi qu'un leadership provincial en matière de changements climatiques et de gestion de l'environnement.

Le projet de loi n<sup>o</sup> 1, *An Act to Renew Democracy in Alberta*, proposait des modifications à l'*Election Finances and Contributions Disclosure Act* qui visaient à n'autoriser que les personnes résidant ordinairement en Alberta à faire des contributions à des partis politiques, à des associations de circonscription, à des candidats aux élections et à des candidats à la direction d'un parti. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité à l'étape de la troisième lecture le 22 juin 2015.

Le jour suivant, le projet de loi n<sup>o</sup> 3, *Appropriation (Interim Supply) Act, 2015 (No.2)*, a été adopté avec dissidence. Un

budget en bonne et due forme pour l'exercice financier en cours devrait être étudié à l'automne.

Le dernier projet de loi ministériel de la session a été adopté avec dissidence le 24 juin 2015. Le projet de loi n<sup>o</sup> 2, *An Act to Restore Fairness to Public Revenue*, a mis fin au régime d'imposition à taux uniforme de 10 % de l'Alberta. Le taux d'imposition des particuliers gagnant moins de 125 000 \$ reste à 10 %. Toutefois, les particuliers ayant un revenu égal ou supérieur à 125 000 \$ seront assujettis à un nouveau régime d'imposition à taux progressifs commençant à 12 % pour les revenus entre 125 000 \$ et 150 000 \$ et allant jusqu'à 15 % pour les revenus de 300 000 \$ et plus. Le taux d'imposition des grandes entreprises augmentera également de 2 % et passera à 12 %.

### **Travaux des comités**

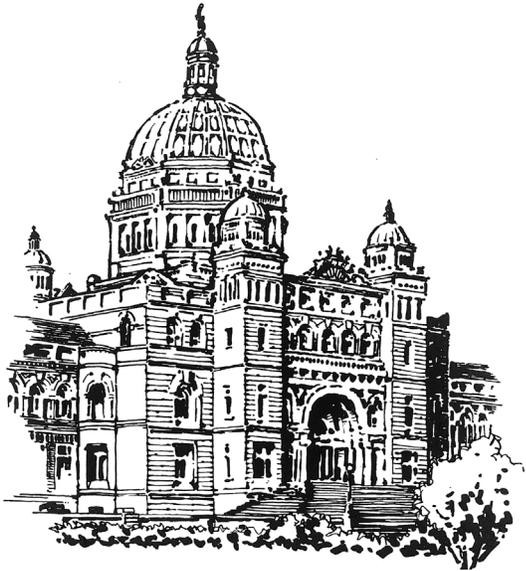
---

Le Comité permanent des familles et des collectivités a reçu le mandat d'effectuer un examen exhaustif des modifications législatives apportées par la *Mental Health Amendment Act, 2007*. Exigé par la loi, cet examen a été entrepris en décembre 2014 par le comité précédent, mais il en était encore à ses débuts lorsque les élections provinciales ont été déclenchées. Le nouveau comité s'est réuni le 16 juillet 2015 et dispose maintenant d'un an à compter de cette date pour terminer son examen.

Aux termes de l'article 63 de la *Personal Information Protection Act*, un examen complet de la *Loi* doit être effectué tous les cinq ans sur une période de 18 mois. Conformément à cette mesure législative, le Comité permanent sur l'avenir économique de l'Alberta a été désigné au titre de comité spécial par l'Assemblée législative pour réaliser cet examen. Le Comité a entrepris son examen le 14 juillet 2015.

L'Assemblée législative a également nommé un comité spécial de l'éthique et de la responsabilisation composé de 17 membres, soit 9 membres du gouvernement et 8 membres de l'opposition. Le Comité a un an pour soumettre un rapport à l'Assemblée législative assorti de recommandations concernant quatre mesures législatives : l'*Election Act*, l'*Election Finances and Contributions Disclosure Act*, la *Conflicts of Interest Act* et la *Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Act (PIDA)*. Un examen approfondi de la *PIDA* est requis par la loi, mais la portée de l'examen des trois autres lois est à la discrétion du Comité.

**Jody Rempel**  
Greffière du Comité



## Colombie-Britannique

Les travaux de la 4<sup>e</sup> session de la 40<sup>e</sup> législature de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique ont ajourné pour l'été le 28 mai 2015. L'Assemblée législative de la Colombie-Britannique n'a pas coutume de siéger l'été, mais la Chambre a été rappelée le 13 juillet 2015 et a siégé six autres jours afin d'étudier une mesure législative permettant une entente de projet entre la province et les promoteurs du projet de gaz naturel liquéfié.

### Mesures législatives

---

Avant l'ajournement le 28 mai, un total de 28 projets de loi d'initiative ministérielle ont reçu la sanction royale. Outre les projets de loi résumés dans le volume 38, numéro 2, de la *Revue parlementaire canadienne*, les mesures législatives étudiées cette session englobaient les suivantes :

- *l'Information Management Act* (projet de loi n° 5), qui modernise les pratiques de gestion de l'information au sein de l'administration publique en prévoyant un cadre législatif pour permettre et faciliter le stockage de l'information. Le projet de loi établit également une archive numérique pour assurer un plus grand accès public à l'information archivée du gouvernement. Cette loi remplace la *Document Disposal Act*, laquelle, même si elle a été modifiée au fil du temps, reposait encore largement sur la tenue à jour de documents papier;
- *l'Education Statutes Amendment Act, 2015* (projet de loi n° 11) modifie plusieurs lois. Le projet de loi modifie la *Teachers Act* afin d'autoriser le ministre à établir un cadre plus précis et des normes plus détaillées en ce qui concerne le perfectionnement

professionnel des enseignants. Des modifications à la *School Act* autorisent explicitement les 60 conseils scolaires de la Colombie-Britannique à conclure des ententes de prestation de services partagés ou de nouveaux modes de prestation de services avec d'autres conseils ou entités du secteur public, et autorisent le ministre à obliger les districts scolaires à prendre part à de telles ententes. Les modifications accordent également au ministre le pouvoir d'émettre des directives administratives aux conseils sur des questions telles que la conformité de ces derniers aux obligations en vertu de la *School Act*. Ces modifications harmonisent également davantage la *School Act* avec la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* afin de permettre au ministre de l'Éducation de communiquer et d'utiliser les données des étudiants dans le but d'améliorer le système d'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (par exemple, en surveillant les résultats des récents changements aux programmes), tout en préservant la protection des renseignements personnels;

- *l'Election Amendment Act, 2015* (projet de loi n° 20) modifie certains délais pour l'inscription des électeurs et la nomination des candidats et multiplie les possibilités de vote par anticipation. De plus, à la suite d'une élection, la loi oblige le directeur général des élections à fournir, à la demande des partis politiques enregistrés, la liste de toutes les personnes qui ont voté à l'échelle provinciale, et, à la demande d'un candidat, la liste de toutes les personnes qui ont voté dans la circonscription où il est ou a été candidat. La loi élimine les limites de dépenses préélectorales des partis politiques et des associations de circonscription. Elle exclut également les messages transmis au public dans le seul but d'encourager les électeurs à voter de la définition de « publicité électorale », laquelle est normalement interdite le jour d'une élection générale;
- la *Special Wine Store Licence Auction Act* (projet de loi n° 22) autorise le gouvernement à effectuer une vente aux enchères où des personnes qui souhaitent détenir un permis soumissionnent les permis requis pour vendre du vin de la Colombie-Britannique dans les supermarchés. La possibilité de vendre du vin de la Colombie-Britannique dans les supermarchés fait partie du projet de modernisation du système de contrôle de l'alcool de la province. Cette mesure législative était nécessaire pour permettre la tenue de la vente aux enchères de permis puisque, comme les revenus tirés de cette dernière seraient considérés comme un impôt direct, le gouvernement devait obtenir l'approbation de l'Assemblée législative pour la mettre en œuvre;
- Au cours de la séance de juillet, deux projets de loi d'initiative ministérielle ont été présentés et ont reçu la sanction royale :

- la *Liquefied Natural Gas Projects Agreements Act* (projet de loi n° 30) – Après l’annonce publique du 9 juillet selon laquelle la province et Pacific NorthWest LNG ont signé une entente relative à un projet d’aménagement d’une installation de liquéfaction de gaz naturel, le gouvernement a présenté le projet de loi n° 30 afin de permettre au Cabinet de ratifier les ententes relatives au projet de liquéfaction de gaz naturel conclues par le ministre des Finances au nom de la province. Le texte législatif précise quatre aspects pour lesquels la province accorde aux promoteurs une indemnité, et prévoit en fait que les conditions clés existant au début de l’entente du projet doivent s’appliquer pendant toute la durée de l’accord. Les principaux aspects ont trait à la *Liquefied Natural Gas Income Tax Act*, au crédit d’impôt sur le gaz naturel en vertu de la *B.C. Income Tax Act*, aux dispositions de la *Carbon Tax Act* propres au gaz naturel liquéfié, ainsi qu’au cadre de réglementation visant l’émission de gaz à effet de serre prévu aux termes de la *Greenhouse Gas Industrial Reporting and Control Act*;
- l’*Ombudsperson Amendment Act, 2015* (projet de loi n° 31) apporte deux modifications précises à l’*Ombudsperson Act* de façon que les dispositions sur la nondivulgence dans un autre texte législatif ne s’appliquent pas à une enquête menée par l’ombudsman si cette dernière découle d’un renvoi de l’Assemblée législative ou de l’un de ses comités. Ces modifications ont été présentées le 20 juillet, soit quelques jours seulement après que le gouvernement a reçu une lettre du Comité permanent des finances et des services gouvernementaux dans laquelle il expliquait ses inquiétudes concernant la *Loi*. Ces modifications ont été adoptées et ont reçu la sanction royale le 21 juillet et entreront en vigueur par proclamation. Voir la section « Travaux des comités parlementaires » pour en savoir davantage.

Au cours de la session du printemps qui s’est terminée le 28 mai, 25 projets de loi d’initiative parlementaire et un projet de loi d’intérêt privé ont été présentés. Quatre autres projets de loi d’initiative parlementaire ont également été présentés au cours de la séance de juillet.

### Décision de la présidence

Le 13 juillet 2015, le député provincial **Andrew Weaver**, député indépendant d’Oak Bay-Gordon Head, a demandé l’autorisation de présenter une motion conformément à l’article 35 du *Règlement* qui prévoit la possibilité de proposer l’ajournement de la Chambre pour « débattre d’une question précise urgente d’intérêt public ». M. Weaver a demandé à débattre de la question de savoir si les députés provinciaux, en tant que législateurs, agissent avec suffisamment d’urgence lorsqu’il s’agit de jouer un rôle de chef de file pour atténuer les changements

climatiques et s’adapter à ceux-ci. Il s’agit, selon lui, d’une question urgente d’intérêt public étant donné la gravité du problème des changements climatiques et du fait qu’on ne sait pas encore si l’assemblée aura la possibilité de débattre de la question à l’automne avant que la première ministre **Christy Clark** représente la Colombie-Britannique à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris à la fin de 2015.

Le 13 juillet 2015, la Présidente **Linda Reid** a tranché que la question était irrecevable aux termes de l’article 35 du *Règlement*. Elle a souligné que, parce que l’application de cet article aurait préséance sur toutes les autres affaires de la Chambre, il faudrait dans ce cas là qu’il n’y ait aucune autre possibilité de débat. Par ailleurs, d’excellentes raisons doivent justifier la suspension de toutes les autres affaires pour tenir un débat d’urgence, et l’expression « question urgente d’intérêt public » suppose des circonstances soudaines ou imprévues.

### Travaux des comités parlementaires

Huit comités parlementaires et le Comité de gestion de l’Assemblée législative ont été actifs entre mai et juillet 2015.

Le 26 mai 2015, le Comité spécial chargé de nommer un ombudsman a recommandé à l’unanimité à la Chambre la nomination de **Jay Chalke** comme ombudsman en remplacement de la titulaire **Kim Carter**, qui a fait savoir qu’elle ne reconduirait pas son mandat. M. Chalke a entamé son mandat de six ans le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

En juillet, le Comité permanent des finances et des services gouvernementaux a examiné une demande datée du 3 juillet 2015 de la ministre de la Santé, **Terry Lake**, qui lui demande de recourir – ce qui est sans précédent – à son pouvoir réglementaire en vertu de l’*Ombudsperson Act* afin de renvoyer une affaire à l’ombudsman pour qu’il mène une enquête. Le Comité a tenu quatre réunions en juillet afin d’établir les conditions et le processus aux termes desquels les membres du Comité pourraient accepter de renvoyer à l’ombudsman une enquête sur le licenciement en 2012 d’un certain nombre d’employés du ministère de la Santé.

Dans le cadre du processus décisionnel, le Comité s’est donné comme objectif central de répondre aux préoccupations de l’ombudsman quant au pouvoir légal de son bureau de mener une enquête efficace, et d’atténuer d’autres inquiétudes concernant le processus de renvoi de sorte qu’une enquête découlant d’un renvoi dans cette affaire favorise la confiance du public. Le paragraphe 19(2) de l’*Ombudsperson Act* a soulevé des inquiétudes puisqu’il exempte les personnes assujetties à des ententes de confidentialité ou de non-divulgence

de fournir à l'ombudsman des renseignements visés par ces ententes et que bon nombre des employés concernés, sinon tous, sont liés par diverses ententes de confidentialité concernant leur période d'emploi et, éventuellement, diverses ententes conclues au moment de la cessation d'emploi. L'*Ombudsperson Amendment Act, 2015* (projet de loi d'initiative ministérielle n° 31) traite de ces circonstances dans le contexte limité où l'enquête est menée par renvoi de l'Assemblée législative ou de l'un de ses comités. Au moment de mettre sous presse, les délibérations du Comité sur la question étaient toujours en cours.

Le Comité spécial sur les plafonds des dépenses électorales locales a achevé la seconde phase du travail le 26 juin 2015 en faisant des recommandations à l'Assemblée législative sur les limites de dépenses des candidats et des annonceurs durant les campagnes électorales locales en Colombie-Britannique. Le Comité a utilisé une analyse des données sur les dépenses de plus de 3 500 candidats, organisations d'électeurs et annonceurs pour étayer ses recommandations. Comme initiative sur les données ouvertes, le Comité a publié les données sur sa page Web dans un tableur téléchargeable et manipulable par les utilisateurs.

Le Comité spécial chargé de nommer un commissaire à l'application du principe du mérite a été nommé le 27 mai 2015. Le Comité doit recommander une personne à l'unanimité pour que cette dernière occupe le poste de commissaire au mérite au terme de la *Public Service Act* pour un mandat de trois ans.

Le Comité spécial chargé d'examiner la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* a été nommé le 27 mai 2015 pour entreprendre un examen exhaustif de la *Loi*, comme celle-ci l'exige tous les six ans.

Le Comité permanent des enfants et des jeunes et le Comité permanent de la santé ont poursuivi leur travail. Au cours des derniers mois, les comités se sont employés à recueillir des témoignages de témoins experts sur les services en santé mentale offerts aux enfants et aux jeunes et sur la viabilité du système de soins de santé (notamment par l'amélioration des soins en fin de vie et la mort dans la dignité) respectivement.

### **Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth**

Du 19 au 24 juillet 2015, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a tenu la 53<sup>e</sup> Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et la Conférence des Femmes parlementaires du Commonwealth. La conférence s'est déroulée sous le thème *Safe Passage – Secure and*

*Accessible Parliaments*. Une centaine de délégués ont assisté aux séances de délibérations sur des thèmes tels que l'accessibilité au sein des Parlements canadiens, la sécurité dans les cités parlementaires ainsi que l'éthique et la reddition de comptes des députés.

### **Démission d'une députée de l'Assemblée législative**

La députée provinciale **Jenny Wai Ching Kwan** a démissionné de son siège de députée de VancouverMount Pleasant le 8 juillet. M<sup>me</sup> Kwan a été désignée candidate sous la bannière du Nouveau Parti démocratique du Canada dans la circonscription fédérale de VancouverEst le 22 mars 2015. Une élection partielle dans la circonscription de Vancouver-Mount Pleasant devrait avoir lieu au cours des six prochains mois.

**Alayna van Leeuwen**

Analyste de recherche auprès des comités



## **Île-du-Prince-Édouard**

### **Élection générale provinciale**

L'élection générale provinciale a eu lieu le 4 mai 2015. Sur les 100 162 électeurs inscrits, 82 340 ont exprimé leur droit de vote, ce qui se traduit par un taux de participation de 82,2 %, une hausse par rapport à l'élection provinciale de 2011. En tout, 28 897 électeurs ont voté lors des trois journées de vote par anticipation. L'Île-du-Prince-Édouard bénéficie généralement d'un taux élevé de participation électorale, allant d'un minimum de 76,2 % lors de l'élection de 2011 à un sommet de 87,6 % à l'élection générale provinciale de 1986. Plusieurs sièges ont été remportés par 30 voix ou moins, et deux dépouillements judiciaires ont été entrepris.

La circonscription de Charlottetown-Brighton, que détenait l'ancien premier ministre Robert Ghiz, a été remportée par Jordan Brown qui a ainsi conservé ce siège pour le Parti libéral. Après dépouillement judiciaire, la juge à la Cour provinciale Nancy Orr a déterminé que M. Brown avait obtenu 22 voix de plus que le chef du Parti progressiste-conservateur, **Rob Lantz**. Les résultats ont été encore plus serrés dans la circonscription n° 5, Vernon River-Stratford, où seulement deux voix séparaient les deux candidats en tête de liste. Par suite d'un dépouillement judiciaire, cette marge s'est volatilisée et le juge en chef de la Cour provinciale **John Douglas** a déclaré les candidats **Mary Ellen McInnis** et **Alan McIsaac** à égalité, chacun comptant 1 173 votes. Conformément à la loi électorale de la province, le directeur du scrutin a procédé à un tirage à pile ou face qui a été remporté par **Alan McIsaac**, lequel détenait ce siège à la dissolution de la 64<sup>e</sup> assemblée générale.

Le premier ministre **H. Wade MacLauchlan** a donc permis au Parti libéral de la province de former un gouvernement majoritaire, remportant les élections avec 18 sièges. Les progressistes-conservateurs ont pour leur part gagné huit sièges, et le chef du Parti vert, **Peter Bevan Baker**, est passé à l'histoire en remportant la circonscription n° 17, Kellys Cross-Cumberland.

### Nouveau Président

---

**Francis (Buck) Watts** a été élu Président de l'Assemblée législative en juin 2015. Il y avait quatre candidats à la présidence. L'élection au scrutin secret a nécessité deux tours étant donné qu'une majorité claire n'avait pas été dégagée au premier.

M. Watts représente la circonscription de Tracadie-Hillsborough Park depuis son élection en mai 2007. Il a par la suite été réélu lors des élections générales provinciales de 2011 et de 2015. Il a siégé au Comité permanent de l'agriculture, de l'environnement, de l'énergie et de la foresterie et au Comité permanent des pêches, des transports et du développement rural. Il a assumé la vice-présidence du Comité permanent des comptes publics de 2007 jusqu'à la dissolution de la 64<sup>e</sup> assemblée générale, en avril 2015.

M. Watts a toujours vécu à Grand Tracadie. Il a été un pêcheur et un homme d'affaires prospère qui est aussi bien connu comme bénévole au sein de sa communauté. Il a cofondé et présidé le conseil communautaire de Grand Tracadie et a joué un rôle essentiel dans l'établissement d'un terrain de baseball et d'une patinoire de hockey dans sa communauté. Il a contribué à renforcer l'Association des pêcheurs de l'Î.-P.-É. par son aide et son soutien aux pêcheurs de l'industrie. Il est aussi membre honoraire du Conseil canadien des pêcheurs professionnels.

### Nouveau vice-président

---

**Sonny Gallant** (Evangeline-Miscouche) a été nommé vice-président de la Chambre le 3 juin 2015 par une motion présentée par le premier ministre, et appuyée par le chef de l'opposition. Élu pour la première fois à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard lors de l'élection provinciale du 28 mai 2007, M. Gallant a par la suite été réélu en 2011 et en 2015. Il a assumé les fonctions de leader parlementaire du gouvernement de janvier 2010 jusqu'à la dissolution de la 64<sup>e</sup> assemblée générale, en avril 2015. Il possède une vaste expérience au sein des comités permanents de l'Assemblée législative, et est actuellement membre du Comité permanent de l'éducation et du développement économique, du Comité permanent de l'infrastructure et de l'énergie, du Comité permanent des comptes publics et du Comité permanent de la réglementation, des projets de loi d'initiative parlementaire et des privilèges.

Homme d'affaires, leader de sa communauté et entraîneur, M. Gallant a été président du Conseil communautaire de Miscouche et directeur de l'Acadian Purchase Trust. Il est membre du conseil d'administration de la résidence pour personnes âgées de la Légion royale canadienne de Miscouche et a été un leader du mouvement scout. Il a également siégé au conseil d'administration de la Fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard.

### Nouveau Cabinet

---

M. MacLauchlan a été assermenté à titre de premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard le 20 mai 2015. Son Cabinet, composé de neuf députés, est le plus petit des dernières années et reflète une réorganisation des ministères et responsabilités. Le premier ministre MacLauchlan a déclaré que « les ministères gouvernementaux seront mieux alignés pour pouvoir mettre en œuvre les politiques clés du nouveau mandat gouvernemental qui met l'accent sur la population, la prospérité et l'engagement ».

Les députés suivants ont été nommés au Conseil exécutif :

- **H. Wade MacLauchlan**, premier ministre, président du Conseil exécutif, ministre de la Justice et de la Sécurité publique et procureur général, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones
- **Richard E. Brown**, ministre de la Main-d'œuvre et des Études supérieures
- **Doug W. Currie**, ministre de la Santé et du Mieux-être

et ministre des Services à la famille et à la personne

- **J. Alan McIsaac**, ministre de l'Agriculture et des Pêches
- **Allen F. Roach**, ministre des Finances
- **Paula J. Biggar**, ministre des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie
- **Robert J. Mitchell**, ministre des Communautés, des Terres et de l'Environnement
- **J. Heath MacDonald**, ministre du Développement économique et du Tourisme
- **Tina M. Mundy**, ministre de l'Éducation, du Développement de la petite enfance et de la Culture et ministre responsable de la Situation de la femme
- Le lendemain, soit le 21 mai, M<sup>me</sup> Mundy a démissionné du Conseil exécutif en raison de problèmes financiers personnels. C'est le député de Tignish-Palmer Road, **Hal Perry**, qui a été nommé au Cabinet pour la remplacer à titre de ministre de l'Éducation, du Développement de la petite enfance et de la Culture. M<sup>me</sup> Biggar assume quant à elle les fonctions de ministre responsable de la Situation de la femme.

### Ouverture de la 65<sup>e</sup> assemblée générale

La 1<sup>re</sup> session de la 65<sup>e</sup> assemblée générale a été inaugurée le 3 juin 2015 par le discours du Trône, prononcé par **H. Frank Lewis**, lieutenant-gouverneur de l'Île-du-Prince-Édouard. Parmi les points saillants du discours du Trône, notons l'intention du gouvernement de déposer un livre blanc sur le renouvellement démocratique visant à faire participer les insulaires au processus démocratique, d'offrir un meilleur accès aux médicaments grâce au plafond du prix des médicaments génériques à 20 \$ pour les insulaires sans assurance âgés de moins de 65 ans, un investissement d'un million de dollars dans un programme pilote de soins paramédicaux qui permettra aux travailleurs paramédicaux de visiter les personnes âgées à domicile, l'ouverture d'une nouvelle unité de santé mentale pour les jeunes et la promotion active de l'Île-du-Prince-Édouard en tant que « destination agroalimentaire par excellence au Canada ». Le gouvernement a aussi fait part de son objectif de rétablir l'équilibre budgétaire en 2016/2017.

### Reconnaissance du troisième parti

Le 4 juin 2015, le Président Watts a informé les députés qu'il avait reçu une lettre de M. Bevan-Baker lui demandant d'être reconnu comme le chef du troisième parti à l'Assemblée législative. Le Président s'est dit prêt à lui accorder ce statut en fonction du *Règlement* de l'Assemblée législative et du précédent clair établi en 1997, lorsque le néo-démocrate **Herb Dickieson** s'est vu accorder ce statut. Le Président a ajouté que le député était le chef du Parti vert, un parti enregistré dans

la province, depuis 2012, et que le député s'était porté candidat à ce titre lors de l'élection générale du mois de mai où il a été élu. Le chef du troisième parti bénéficie de fonds supplémentaires pour le personnel, de temps de parole précis durant les affaires courantes ordinaires et du droit de siéger au Comité permanent d'administration de l'Assemblée législative.

### Livre blanc sur le renouvellement démocratique

Le 9 juillet 2015, le premier ministre MacLauchlan a déposé un livre blanc sur le renouvellement démocratique invitant tous les insulaires à établir un véritable dialogue sur les meilleurs moyens de renforcer les institutions démocratiques de la province. Il a ainsi donné suite à la promesse faite dans le discours du Trône « [d']instaurer et [de] soutenir un examen approfondi et complet des moyens de renforcer notre système électoral, notre représentation, ainsi que le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée législative ».

Le livre blanc présente trois sujets qui seront à la base des discussions et des prises de décision : les procédures de vote des insulaires, le nombre et la répartition des sièges à l'Assemblée législative, et les possibilités d'améliorer les lois électorales et le système de représentation à l'Assemblée législative. À l'Île-du-Prince-Édouard comme dans le reste du pays, la plupart des discussions récentes sur la réforme électorale ont surtout porté sur le choix entre le statu quo, c'est-à-dire le système uninominal majoritaire, et la représentation proportionnelle.

Le livre blanc présente également une troisième option : le scrutin préférentiel. Après une vaste consultation publique, les trois options feront l'objet d'un plébiscite en 2016. Un comité spécial de l'Assemblée législative a été mis sur pied le 9 juillet 2015 afin de consulter les insulaires sur la réforme électorale, et chargé de présenter un rapport provisoire d'ici le 30 novembre 2015. Ce rapport précisera la question qui sera posée dans le plébiscite. Le comité poursuivra ensuite ses consultations auprès des insulaires et devrait présenter un rapport final durant la séance du printemps 2016.

En outre, le livre blanc propose un retour à un système de circonscription jumelée semblable à celui qui était en place à l'Île-du-Prince-Édouard avant 1993. Plus précisément, il désigne 24 sièges de l'Assemblée qui seraient remportés selon le modèle actuel, et quatre autres sièges qui correspondraient aux limites des quatre circonscriptions fédérales. Il fait aussi état d'autres enjeux de la réforme électorale qu'il y aurait lieu d'examiner, dont les dépenses et le financement des élections et la représentativité de l'Assemblée législative. Le *Livre blanc sur le renouvellement démocratique* est accessible

à l'adresse [www.gov.pe.ca/premier/renouvellement-democratique](http://www.gov.pe.ca/premier/renouvellement-democratique).

### Nominations de hauts fonctionnaires indépendants

---

**Karen A. Rose** a été nommée commissaire à l'information et à la protection de la vie privée pour un mandat de cinq ans à compter du 22 juin 2015. M<sup>me</sup> Rose possède déjà de l'expérience dans ces fonctions puisqu'elle a été la première commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Île-du-Prince-Édouard nommée en vertu de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* le 19 novembre 2002, et qu'elle a occupé ce poste par intérim de mai 2006 à mai 2008. Elle a également assumé ces fonctions à titre surnuméraire en 2011. M<sup>me</sup> Rose a été admise au Barreau de l'Île-du-Prince-Édouard en mai 1994, et a obtenu une maîtrise en administration des affaires en 2010. Elle a exercé le droit dans le secteur privé à Summerside et à Charlottetown.

Comme il en a été question précédemment, **John A. McQuaid**, juge à la retraite de la Cour d'appel de l'Île-du-Prince-Édouard, a été nommé commissaire aux conflits d'intérêts intérimaire le 10 mars 2015. Il a par la suite été nommé comme commissaire pour un mandat de cinq ans, le 18 juin 2015. M. McQuaid a exercé le métier d'avocat pendant une vingtaine d'années avant d'être nommé juge à la Cour d'appel, poste qu'il a assumé de 1993 jusqu'à sa retraite en 2013.

### Faits saillants sur le plan législatif

---

Au total, 19 projets de loi ont reçu la sanction royale au cours de la session. Des modifications ont en outre été apportées à la *Highway Traffic Act* pour durcir les sanctions applicables à l'usage d'appareils de communication portatifs au volant. Les amendes pour l'usage d'un appareil de communication portatif au volant vont dorénavant de 500 \$ à 1 200 \$, et sont assorties d'une hausse des points d'inaptitude au dossier, qui passent de trois à cinq. Les nouveaux conducteurs reconnus coupables écoperont d'une suspension de leur permis (pendant 30 jours pour une première infraction, et 90 jours pour une infraction subséquente).

### Budget

---

Le ministre des Finances a déposé son premier budget le 19 juin 2015. « Les insulaires veulent et méritent un gouvernement responsable sur le plan financier, et nous montrons l'exemple en fonctionnant selon nos moyens, a souligné M. Roach. Ce budget est axé sur les programmes et services dont dépendent les insulaires, tout en encourageant une croissance économique qui apportera des revenus pour ces services. » Parmi les faits saillants du budget, mentionnons le lancement du

Programme de médicaments génériques de l'Î.-P.-É, un montant supplémentaire de 500 000 \$ pour améliorer les soins à domicile pour les aînés et augmenter l'équipe ressource pour la santé mentale des aînés, le doublement des fonds alloués aux programmes de petits-déjeuners dans les écoles, et une baisse ou l'élimination de l'impôt provincial sur le revenu pour 12 000 insulaires grâce à l'ajustement des niveaux de crédit et du seuil de revenu pour profiter du montant total des crédits. On prévoit que les recettes s'accroîtront de 1,4 % en 2015-2016, tandis que les dépenses seront maintenues à 0,5 %. Le déficit consolidé de la province devrait être de 20 millions de dollars. La santé représente toujours la part la plus importante des dépenses provinciales, se chiffrant tout juste sous la barre des 600 millions de dollars. Viennent ensuite l'éducation et le développement de la petite enfance, auxquels près de 236 millions de dollars sont consacrés. Dans l'ensemble, le budget provincial prévoit des dépenses de 1,67 milliard de dollars pour l'exercice en cours.

### Annual Statistical Review (revue statistique annuelle)

---

L'*Annual Statistical Review* (revue statistique annuelle) pour 2014 a été publiée le 24 juin 2015. Elle dresse un précieux portrait socio-économique de la province. Ses données montrent, entre autres, que l'île compte maintenant une population de 146 283 habitants (une augmentation de 0,5 %), que la croissance économique a été de 1,3 % en 2014 et que le nombre d'emplois s'est maintenu à environ 74 000. Le revenu total du travail a crû de 1,7 %, tandis que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,6 %. Du côté du secteur primaire, les débarquements de homard ont connu un sommet record de 29,8 millions de livres (évalués à 113,3 millions de dollars) et les recettes monétaires agricoles se sont chiffrées à 488 millions de dollars.

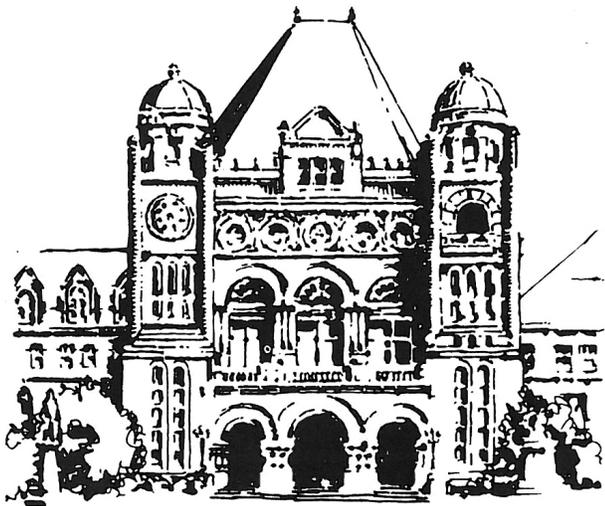
### Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard

---

Les récipiendaires de l'Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard de cette année ont été dévoilés le 26 juin 2015 par le chancelier de l'Ordre, le lieutenant-gouverneur de la province, et par **Charles Curley**, président du Conseil consultatif de l'Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard. Les trois insulaires choisis pour recevoir cet honneur sont **Bill Campbell**, **Gerald Dixon** et **Charles Trainer**. Un total de 51 insulaires ont été mis en candidature pour recevoir cette distinction; la plus haute pouvant être attribuée à un citoyen de la province. L'insigne de l'Ordre sera présenté lors d'une cérémonie spéciale d'investiture en septembre.

**Marian Johnston**

Greffière adjointe et greffière des comités



## Ontario

### Budget

---

Le 23 avril 2015, le ministre des Finances **Charles Sousa** a présenté le budget de 2015 de l'Ontario qui a été adopté à 55 voix contre 44 le 12 mai 2015.

### Nouveau chef du Parti progressiste-conservateur

---

**Patrick Brown**, député conservateur fédéral de Barrie (2006-2015), a été élu nouveau chef du Parti progressiste-conservateur de l'Ontario le 9 mai 2015. Le parti avait nommé **Jim Wilson** (Simcoe-Grey) comme chef intérimaire à la suite de la démission, l'été dernier, de l'ancien chef **Tim Hudak** (Niagara West-Glanbrook). Après avoir remporté la course à la direction du parti, M. Brown a démissionné de son siège à la Chambre des communes le 13 mai 2015 et a déclaré qu'il cherchera à se faire élire à l'Assemblée législative de l'Ontario le plus tôt possible. M. Wilson demeure chef de l'Opposition officielle.

### Allocution à la Chambre du premier ministre du Québec

---

Le 11 mai 2015, avec le consentement unanime, le Président de l'Assemblée législative de l'Ontario a ajourné la Chambre à loisir afin de permettre à **Philippe Couillard**, premier ministre du Québec, de s'adresser aux députés ontariens à la Chambre. Le premier ministre québécois s'est exprimé sur l'importance de la relation entre l'Ontario et le Québec et du partenariat entre les deux provinces. La dernière fois qu'un premier ministre québécois a pris la parole devant l'Assemblée législative de l'Ontario remonte aux années 1960 : **Antonio Barrette** en avril 1960 suivi de **Jean Lesage** en février 1964.

Chaque chef des partis reconnus a disposé d'un temps de parole pour réagir au discours. Toutes les observations ont été prononcées depuis le lutrin à l'extrémité du bureau du greffier. M. Brown, le nouveau chef du Parti progressiste-conservateur qui ne détenait pas de siège à l'Assemblée législative, a obtenu le consentement unanime pour prendre la parole à la Chambre en réponse au discours.

### Ombudsman et commissaire à l'environnement

---

Avec le consentement unanime de la Chambre, le mandat de l'ombudsman de l'Ontario, **André Marin**, a été prolongé jusqu'au 14 septembre 2015 ou jusqu'à l'entrée en vigueur de la nomination d'un ombudsman permanent sur requête de l'Assemblée. M. Marin est ombudsman de l'Ontario depuis 2005.

Également avec le consentement unanime, la Chambre a nommé la sous-commissaire à l'environnement, **Ellen Schwartzel**, commissaire à l'environnement durant l'été pendant que deux groupes multipartites se penchent sur la nomination d'un ombudsman et d'un commissaire à l'environnement pour de nouveaux mandats de cinq ans.

### Motion sur l'échéancier

---

Le 2 juin 2015, la Chambre a adopté une motion demandant qu'un échéancier soit fixé pour l'étude de certaines affaires de l'Assemblée législative. Aux termes de cette motion, quatre projets de loi d'initiative ministérielle seront examinés en comité et à la Chambre au cours de l'automne.

### Sanction royale à la Chambre

---

Au cours de la session du printemps, 30 projets de loi au total ont reçu la sanction royale, soit 11 projets de loi d'initiative ministérielle, 10 projets de loi d'initiative parlementaire et 9 projets de loi d'intérêt privé.

Lors de la dernière séance de la session, Son Honneur la lieutenant-gouverneure de l'Ontario, **Elizabeth Dowdeswell**, était présente à la Chambre à l'occasion de la cérémonie traditionnelle de la sanction royale. C'était la première fois que la lieutenant-gouverneure nouvellement nommée approuvait l'adoption de projets de loi à la Chambre.

### Travaux des comités

---

#### *Comité permanent des finances et des affaires économiques*

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a étudié un certain nombre de projets de

loi au cours de la session du printemps, dont le projet de loi d'exécution du budget (projet de loi n° 91, *Loi visant à mettre en œuvre les mesures budgétaires et à édicter et à modifier diverses lois*), qui modifiait ou promulguait 45 lois. Après quatre jours d'audiences publiques et une journée d'étude article par article, le Comité a renvoyé le projet de loi avec certaines propositions d'amendement à la Chambre, où il a été adopté à l'étape de la troisième lecture et a reçu la sanction royale le 4 juin 2015.

#### *Comité permanent de la justice*

Le Comité permanent de la justice a étudié le projet de loi n° 49, *Loi portant sur l'immigration en Ontario et apportant une modification connexe à la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Le projet de loi, en plus de servir de complément à la stratégie ontarienne en matière d'immigration dans le but de renforcer l'économie, modifie la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* pour autoriser la prise de règlements exigeant des ordres professionnels de la santé qu'ils prennent des décisions rapides en matière d'inscription. Le projet de loi a été renvoyé avec des propositions d'amendement le 4 mai 2015 et a reçu la sanction royale le 28 mai 2015.

Le 3 juin 2015, la Chambre a adopté une motion d'attribution de temps autorisant le Comité à tenir des audiences publiques et une étude article par article sur le projet de loi n° 77, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-santé et la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées à l'égard des interventions visant à changer ou à influencer l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle*. Le Comité a fait rapport à la Chambre du projet de loi d'initiative parlementaire d'intérêt public parrainé par **Cheri DiNovo**, députée provinciale de Parkdale-High Park, le 4 juin 2015, avec des propositions d'amendement, notamment la modification du titre long pour refléter les changements apportés par le Comité. Avec le consentement unanime, le projet de loi a été adopté à l'étape de la troisième lecture et a reçu la sanction royale le même jour et à temps pour les célébrations de la fierté gaie à Toronto. Depuis l'adoption de cette mesure législative, il est interdit de fournir des services ayant pour objet de changer l'orientation ou l'identité sexuelle des patients de moins de 18 ans et d'inclure ces services dans les services assurés aux termes de la *Loi sur l'assurance-santé*.

#### *Comité permanent des affaires gouvernementales*

De mai à juillet 2015, le Comité permanent des affaires gouvernementales a étudié le projet de loi n° 6, *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la*

*prospérité*. Entre autres dispositions, le projet de loi oblige le gouvernement et les entités plus vastes du secteur public à tenir compte d'une liste précise de principes de planification des infrastructures au moment de prendre des décisions à cet égard. Le Comité a fait rapport du projet de loi modifié le 2 juin et la sanction royale a été accordée le 4 juin 2015.

Le 3 juin, le Comité a étudié son premier projet de loi d'initiative parlementaire d'intérêt public de la session, le projet de loi n° 30, *Loi exigeant la constitution d'un comité consultatif pour formuler des recommandations au ministre des Transports et au ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels en ce qui concerne l'amélioration de la gestion des incidents de la route*. La mesure législative, présentée par **Gila Martow**, députée provinciale de Thornhill, a fait l'objet d'audiences publiques, et une étude article par article devrait avoir lieu à l'automne.

#### *Comité permanent de l'Assemblée législative*

Dans le cadre de son ordre de renvoi permanent, le Comité permanent de l'Assemblée législative peut examiner le *Règlement* sans un renvoi de l'Assemblée législative. Le Comité se penche actuellement sur les procédures relatives aux pétitions à l'Assemblée législative et étudie notamment la possibilité d'instaurer un système de pétitions électroniques. Pour mener à bien son étude, le Comité a invité plusieurs experts dans le domaine à témoigner, dont **Nelson Wiseman** et des représentants de Samara Canada. Le Comité reprendra l'étude des procédures sur les pétitions après la relâche d'été.

#### *Comité permanent des comptes publics*

Au cours de cette période, le Comité permanent des comptes publics a déposé deux rapports sur les sections suivantes du *Rapport annuel 2013 de la vérificatrice générale de l'Ontario* : la section 3.02 (« Ressources humaines de la santé ») et la section 3.05 (« Ressources humaines d'Ontario Power Generation »).

Le Comité a également déposé trois rapports sur les sections suivantes du *Rapport annuel 2014 de la vérificatrice générale de l'Ontario* : la section 3.03 (« Commission des services financiers de l'Ontario – Surveillance réglementaire des régimes de retraite et des services financiers »), la section 3.05 (« Infrastructure Ontario – Diversification des modes de financement et d'approvisionnement ») et la section 4.11 (« Qualité de l'enseignement universitaire de premier cycle »). Le Comité a de plus examiné la section 3.11 (« Initiative des compteurs intelligents ») du rapport annuel 2014.

### Comité permanent de la politique sociale

En mai et en juin, le Comité permanent de la politique sociale a étudié deux projets de loi d'initiative ministérielle, tous deux sous des motions d'attribution de temps de la Chambre. Le Comité a d'abord examiné le projet de loi n° 57, *Loi créant un cadre pour les régimes de pension agréés collectifs et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*. Le projet de loi a pour objet de créer un cadre juridique pour l'institution et la gestion d'un type de régime de pension accessible à des employés et à des personnes employées à leur compte et de permettre la mise en commun des fonds provenant des comptes des participants afin de réduire les coûts associés à la gestion des placements et du régime. La mesure législative a été renvoyée à la Chambre avec certaines propositions d'amendement, a été adoptée à l'étape de la troisième lecture et a reçu la sanction royale.

Le Comité a ensuite examiné le projet de loi n° 80, *Loi modifiant la Loi sur la Société de protection des animaux de l'Ontario et la Loi sur les animaux destinés à la recherche en ce qui concerne la possession et l'élevage d'épaulards ainsi que les exigences administratives relatives aux soins dispensés aux animaux*. Ce projet de loi modifie la *Loi sur la Société de protection des animaux de l'Ontario* afin d'interdire la possession ou l'élevage d'épaulards en Ontario. Le projet de loi prévoit deux exceptions : les personnes en possession d'un épaulard peuvent continuer d'être en sa possession si elles étaient en sa possession avant la présentation du projet de loi et les personnes qui étaient initialement en possession d'un épaulard le jour de la présentation du projet de loi ou après sa présentation, mais avant que celui-ci reçoive la sanction royale, peuvent continuer d'être en possession de l'épaulard six mois après la sanction royale. Le projet de loi a été renvoyé à la Chambre sans amendement, a été adopté à l'étape de la troisième lecture et a reçu la sanction royale.

À la suite de l'adoption d'une motion à la Chambre, le Comité s'est également penché sur le projet de loi n° 27, *Loi de 2015 sur le cadre et le plan d'action provinciaux concernant les maladies à transmission vectorielle émergentes*. Ce projet de loi d'initiative parlementaire d'intérêt public a été présenté par **Toby Barrett**, député provincial d'Haldimand-Norfolk. Il a été renvoyé à la Chambre avec certaines propositions d'amendement, dont le changement du titre pour refléter les modifications apportées par le Comité. La mesure législative impose au ministre de la Santé et des Soins de longue durée l'obligation d'élaborer un cadre et un plan d'action provinciaux qui prévoient l'établissement d'un programme provincial de surveillance ainsi que l'établissement de matériel didactique normalisé et de lignes directrices concernant la prévention, l'identification, le traitement et la gestion des maladies à transmission vectorielle émergentes.

### Comité spécial de la violence et du harcèlement à caractère sexuel

Le Comité spécial de la violence et du harcèlement à caractère sexuel a tenu des audiences publiques à Toronto du 4 mars au 13 mai 2015 et s'est rendu à Ottawa, Kingston, Kitchener-Waterloo et Windsor durant la semaine du 18 mai 2015. Durant l'ajournement d'été, le Comité a déposé son *Rapport provisoire*, qui résumait les principaux thèmes ressortis des témoignages et des mémoires présentés au Comité. Lorsque la Chambre reprendra ses travaux à l'automne, le Comité a l'intention d'élaborer des recommandations en vue de son rapport final, qui devrait être déposé d'ici le 10 décembre 2015.

**Tamara Pomanski**  
Greffière de comité



## Manitoba

Les travaux de la 4<sup>e</sup> session de la 40<sup>e</sup> législature ont repris le 30 avril 2015, le nouveau ministre des Finances **Greg Dewar** prononçant le premier discours du budget.

Au cours de 2015-2016, le total des dépenses de fonctionnement du gouvernement du Manitoba est estimé à 12,8 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 2,3 % par rapport aux prévisions des dépenses de 2013-2014. Voici les faits saillants du budget du gouvernement :

- une nouvelle stratégie d'emploi pour les jeunes et une nouvelle stratégie postsecondaire pour établir

des liens entre l'enseignement supérieur et les bons emplois;

- des crédits d'impôt pour aider les entreprises à couvrir les coûts de formation des jeunes et 200 places d'apprentissage de plus dans les collèges du Manitoba;
- l'ouverture de deux nouvelles cliniques express et la construction d'établissements de santé dans les régions rurales du Manitoba;
- des investissements de plus de 1 milliard de dollars dans des projets partout au Manitoba et plus de 440 millions de dollars pour appuyer les priorités municipales;
- une exemption d'impôt accordée à 2 000 petites entreprises de plus, la bonification du crédit d'impôt pour l'équipement d'énergie verte et la collaboration avec l'Administration aéroportuaire de Winnipeg afin d'obtenir plus de vols internationaux directs;
- une hausse du salaire minimum à 11 \$ de l'heure;
- des initiatives pour les familles et les localités, dont une hausse de 10 % du crédit d'impôt aux soignants, la nouvelle stratégie en santé mentale des enfants et des jeunes, les nouvelles mesures d'aide aux parents de famille d'accueil, les nouvelles ressources pour les organismes locaux dirigés par des Autochtones et la création de 900 nouvelles places en garderie;
- l'augmentation du double du remboursement de la taxe scolaire aux aînés pour le faire passer à 470 \$.

Lors de sa participation au débat sur le budget, le 1<sup>er</sup> mai 2015, le chef de l'Opposition officielle, **Brian Pallister**, a proposé une motion de défiance à l'encontre du gouvernement selon laquelle il néglige les priorités des Manitobains dans le budget étant donné :

- qu'il n'a pas reconnu que les Manitobains en ont assez des promesses non tenues, notamment celles d'équilibrer le budget d'ici 2014 et de ne pas augmenter les impôts, de respecter le droit de voter sur les augmentations de taxes et de reconnaître que les Manitobains désirent un changement pour le mieux;
- qu'il n'a pas compris que les Manitobains paient davantage et reçoivent moins étant donné que les services de première ligne, comme dans le domaine de la santé et de l'éducation, arrivent au dernier rang et qu'une famille moyenne à Winnipeg doit payer 3 200 \$ de plus en taxes provinciales qu'une famille comparable habitant à Regina;
- qu'il n'a pas reconnu que la dette provinciale a doublé depuis 2008 en raison du gaspillage gouvernemental, forçant ainsi les Manitobains à payer plus de 800 millions de dollars en frais d'intérêt sur la dette, ce qui met en danger l'avenir du Manitoba puisque cet argent ne peut pas être investi dans la protection des services de première

ligne, la réduction des temps d'attente pour recevoir des soins médicaux ou l'amélioration des résultats scolaires de nos enfants.

Le 12 mai 2015, l'amendement de M. Pallister a été rejeté par 19 voix contre 35 lors d'un vote par appel nominal, tandis que la motion principale du budget a été adoptée par 34 voix contre 20 à l'issue d'un vote par appel nominal.

Outre les projets de loi proposés à l'automne dernier, 30 projets de loi d'initiative ministérielle traitant de divers aspects de la gouvernance ont été présentés au cours de la session du printemps. Avant l'ajournement de la Chambre le 30 juin, 17 projets de loi ont reçu la sanction royale, dont les suivants :

- projet de loi n° 9, *Loi sur les comptables professionnels agréés*, qui vise la fusion des quatre organismes de réglementation des comptables sous le nom de « Comptables professionnels agréés du Manitoba »;
- projet de loi n° 17, *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*, qui permet le transfert de l'indemnité hebdomadaire que reçoit une personne prenant soin d'un enfant ou d'un adulte handicapé si cette personne meurt des suites d'un accident;
- projet de loi n° 22, *Loi sur le collège Red River*, qui apporte des modifications au conseil d'administration du collège Red River;
- projet de loi n° 26, *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes*, qui oblige le Comité de protection contre les mauvais traitements à respecter des exigences plus rigoureuses en exigeant du Comité qu'il signale son opinion à la personne dont le nom doit être inscrit au registre des mauvais traitements infligés aux adultes, au fonctionnaire qui lui a renvoyé l'affaire, ainsi qu'à l'employeur actuel ou antérieur et à son organisme professionnel;
- projet de loi n° 35, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption relative au trouble de stress post-traumatique et autres modifications)*, qui étend l'application de la *Loi sur les accidents du travail* aux travailleurs exposés à des événements qui déclenchent un trouble de stress posttraumatique.

Deux autres projets de loi dignes de mention ont également été adoptés au printemps dernier :

- projet de loi n° 43, *Loi sur la nomination des hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses dispositions législatives)*, qui étend les fonctions du commissaire chargé du traitement, des allocations et des prestations de pension des députés du Manitoba nommé en vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative*. Le commissaire a pour rôle de décider du

traitement et des avantages sociaux des députés de l'Assemblée législative et de prendre des règlements pour exécuter les décisions à cet égard. Le projet de loi autorise le commissaire à décider des prestations additionnelles auxquelles ont droit les députés qui ont un handicap, et d'établir le financement et les ressources pour accommoder ces députés ainsi que les circonstances dans lesquelles les prestations sont versées;

- projet de loi n° 42, *Loi sur la nomination des hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses dispositions législatives)*, qui établit les délais qui s'appliquent au processus de nomination des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

Ces deux projets de loi font partie d'une entente plus vaste entre le gouvernement, l'opposition et le député indépendant prévoyant des modifications au document *Règlement, ordres et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba*, abordées plus loin dans le présent article.

Enfin, six projets de loi d'initiative parlementaire ont également reçu la sanction royale le 30 juin 2015.

### **Motion de l'opposition**

---

Le 9 juin 2015, **Heather Stefanson** a proposé une motion de l'opposition exhortant le gouvernement provincial à demander au vérificateur général de mener une vérification approfondie du projet de construction de l'*Investors Group Field*. À l'issue d'un débat qui a duré un après-midi, la motion a été rejetée à 18 voix contre 30.

### **Comité des subsides**

---

Le Comité des subsides a commencé à examiner les budgets des dépenses des ministères en mai et en juin. Durant cette période, il a adopté des résolutions visant l'approbation de certaines dépenses ministérielles et proposé des motions visant à réduire le traitement de certains ministres qui ont toutes été rejetées. Après le 10 juin, la Chambre a mis de côté son examen des budgets des dépenses pour se pencher sur d'autres affaires. Elle le reprendra après le 20 octobre.

Le Comité des subsides a également étudié et adopté des motions de crédits visant l'affectation de crédits provisoires pour couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses en immobilisations jusqu'à ce que l'Assemblée soit saisie, plus tard en cours de session, des projets de loi de crédits du Budget principal. En conséquence, le projet de loi n° 44, *Loi de 2015 portant affectation anticipée de crédits*, a reçu la sanction royale le 30 juin 2015.

### **Comités permanents**

---

Le Comité permanent des affaires législatives s'est réuni au début de juin pour examiner le rapport de son sous-comité chargé du processus de recrutement d'un vérificateur général et formuler des recommandations. Le Comité a également entrepris son examen du rapport et des recommandations du Comité chargé de la rémunération des juges.

En outre, le Comité permanent du développement social et économique s'est réuni à quatre occasions pour tenir des audiences publiques et étudier 19 projets de loi.

Le Comité des comptes publics s'est réuni deux fois depuis le dernier rapport afin d'examiner les rapports du vérificateur général traitant de divers sujets, notamment :

- la North Portage Development Corporation;
- les questions concernant les municipalités rurales;
- le programme d'aide financière aux sinistrés du lac Manitoba;
- un suivi des recommandations précédemment formulées concernant les vérifications spéciales sur :
  - les municipalités rurales;
  - les sites et décharges contaminés;
  - la salubrité des aliments.

Enfin, le Comité permanent des règles de la Chambre s'est réuni le 26 juin afin d'examiner les modifications proposées aux *Règlement, ordres et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba*. On trouvera la description des modifications dans une autre section du présent article.

### **Entente sur le déroulement de la session et motion du gouvernement sur les jours de séance en 2015-2016**

---

Le 29 juin 2015, la Chambre a adopté une motion du gouvernement prévoyant que, après l'ajournement de la Chambre le 30 juin, la session reprendrait ses travaux aux périodes suivantes :

- du 20 octobre 2015 au 5 novembre 2015;
- du 16 novembre 2015 au 3 décembre 2015;
- du 24 février 2016 au 15 mars 2016.

Également le 29 juin, le leader de l'Opposition à la Chambre a déposé une entente sur le déroulement de la session et décrivant les accords suivants auxquels sont parvenus les leaders à la Chambre et le député indépendant :

- les travaux des crédits, y compris l'adoption de la Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité,

- doivent être achevés au plus tard le 5 novembre 2015;
- le député indépendant pourra présenter un projet de loi d'initiative parlementaire sans avoir l'appui d'un motionnaire;
- des réunions des comités pendant les intersessions auront lieu en septembre sur les projets de loi du gouvernement qui ont été adoptés à l'étape de la deuxième lecture avant le 30 juin 2015;
- des réunions des comités permanents seront tenues pour toutes les sociétés de la Couronne avant le 5 novembre 2015.

## Modifications au Règlement

---

Tel qu'il est mentionné plus haut, l'Assemblée législative a adopté, au cours de la présente session, une série de modifications au *Règlement, ordres et formalités de procédure*. Après plusieurs semaines de négociation entre les partis, un document intitulé *Legislative Assembly of Manitoba Rule Change Proposals – June 2015* a été rédigé par la greffière **Patricia Chaychuk** et le sous-greffier **Rick Yarish**, selon les directives des députés. Le document a été présenté au Comité permanent du Règlement de l'Assemblée le 26 juin, et, durant la réunion présidée par le Président **Daryl Reid**, les députés ont examiné et adopté toutes les modifications proposées.

Le rapport du Comité a été présenté à la Chambre le lundi suivant, soit le 29 juin, et la Chambre a donné son consentement pour modifier le rapport. Une fois les modifications adoptées, le leader du gouvernement à la Chambre a proposé avec le consentement de la Chambre une motion portant adoption du rapport du Comité du Règlement dans sa version modifiée. Sur adoption de la motion d'adoption, la Chambre a officiellement adopté les modifications proposées au *Règlement*. Certaines des modifications entreront en vigueur en octobre 2015, et d'autres, après la prochaine élection générale provinciale en avril 2016.

### Principales modifications

- Un calendrier sessionnel qui crée trois périodes de séances distinctes à la Chambre : en novembre, au printemps et à l'automne;
- la création de deux catégories de projets de loi – spécifiés et désignés – assorties de délais définis pour que les projets de loi franchissent toutes les étapes du processus législatif soit avant la session du printemps, soit avant la fin de la session d'automne;
- l'exigence pour le gouvernement de justifier un rappel d'urgence de la Chambre et l'imposition d'une limite de trois semaines à la durée d'une session d'urgence;
- le retrait de la possibilité qu'ont les députés de remettre en question les décisions du Président sur des recours au *Règlement*, et l'application de cette disposition aux présidents des comités pléniers et

des subsides;

- l'interdiction de soulever un recours au *Règlement* et des questions de privilège durant la période des questions;
- l'ajout de périodes de questions durant le débat sur les projets de loi et les résolutions d'initiative parlementaire pour permettre aux députés de poser des questions au motionnaire;
- la réduction du nombre de jours de débat et de la durée des interventions dans le cadre de l'Adresse en réponse au discours du Trône et du débat sur le budget;
- des modifications à l'ordre des articles sous la rubrique des affaires courantes;
- une disposition visant à permettre la tenue d'un vote sur certains projets de loi d'initiative parlementaire;
- l'interdiction aux comités permanents de se réunir entre les sessions pour tenir des audiences publiques sur des mesures législatives au cours des mois de janvier, février, juin, juillet et août;
- l'obligation pour le Comité des comptes publics de se réunir neuf fois par année et pour le Comité du Règlement de se réunir deux fois l'an.

Pour voir la description complète des modifications au *Règlement* et la transcription de la réunion du Comité permanent des règles de la Chambre, visitez :

[http://www.gov.mb.ca/legislature/hansard/40th\\_4th/hansardpdf/rh1.pdf](http://www.gov.mb.ca/legislature/hansard/40th_4th/hansardpdf/rh1.pdf) [en anglais seulement]

D'autres discussions sur des modifications ultérieures au *Règlement* sont prévues en septembre et en octobre prochain.

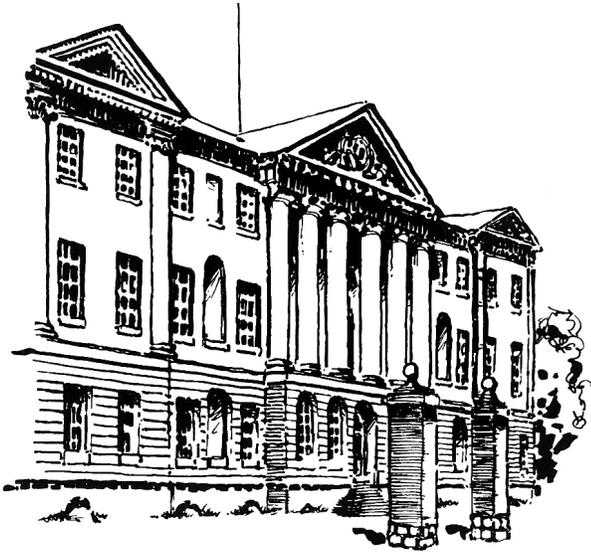
## Position actuelle des partis

---

Les sièges à l'Assemblée législative du Manitoba sont répartis comme suit : 37 députés du NPD, 19 députés du Parti progressiste-conservateur et un député du Parti libéral.

**Andrea Signorelli**

Greffier adjoint/Greffier des comités



## Nouvelle-Écosse

### Session du printemps 2015

---

La session du printemps a débuté le 26 mars 2015 et s'est terminée le 11 mai 2015.

Durant cette session, 29 projets de loi d'initiative ministérielle ont été présentés. De ce nombre, 26 projets de loi ont reçu la sanction royale. Les trois autres projets de loi demeurent au *Feuilleton* – deux ont fait l'objet d'une deuxième lecture et un a été présenté lors de la dernière journée de la session du printemps.

La *Financial Measures (2015) Act* a fait l'objet d'environ 22 heures de débat à la Chambre pendant la session du printemps. Cinq votes par appel nominal ont eu lieu au cours du débat. Ce dernier était centré sur la baisse du crédit d'impôt à l'industrie cinématographique, un sujet que le milieu du cinéma a porté à l'attention du public dans les médias et lors de manifestations publiques organisées durant le débat.

Deux projets de loi d'intérêt privé et d'intérêt local ont reçu la sanction royale au cours de la session.

Des 19 projets de loi d'initiative parlementaire présentés au cours de la session, aucun n'a été adopté par la Chambre. Ils demeurent inscrits au *Feuilleton*.

### Élections partielles

---

Durant la plus grande partie de la session du printemps, trois sièges étaient vacants à la Chambre d'assemblée. Le 13 juin, des élections complémentaires ont été déclenchées

pour le 14 juillet 2015. Le siège de SydneyWhitney Pier, auparavant détenu par **Gordie Gosse** du NPD, a été remporté par **Derek Mombourquette** du Parti libéral. Le siège de Cape Breton Centre, auparavant occupé par **Frank Corbett** du NPD, a été gagné par **David Wilton** du Parti libéral. Le siège de Dartmouth South, auparavant représenté par **Allan Rowe** du Parti libéral, a été remporté par **Marian Mancini** du NPD.

Actuellement, les sièges sont répartis de la façon suivante : libéraux, 34 sièges; Parti conservateur, 10 sièges; NPD, 6 sièges et 1 député indépendant. Parmi les députés, on compte 36 hommes et 15 femmes.

### Remaniement ministériel

---

Le 24 juillet 2015, le premier ministre **Stephen McNeil** a annoncé des changements au sein du Conseil exécutif. Il s'agissait du premier remaniement ministériel depuis l'élection du gouvernement libéral en octobre 2013.

Les changements sont les suivants :

**Diana Whalen**, auparavant ministre des Finances et présidente du Conseil du Trésor, est maintenant procureure générale et ministre de la Justice – elle demeure vicepremière ministre;

**Randy Delorey**, qui était responsable de l'Environnement, a pris les rênes du ministère des Finances et du Conseil du Trésor – il reste ministre des Affaires gaéliques;

**Karen Casey**, auparavant ministre responsable de la Jeunesse, devient présidente du Conseil du Trésor et de la politique – elle reste ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance;

**Kelly Regan** est nommée ministre responsable de la Jeunesse et demeure ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire;

**Andrew Younger** est de retour au Cabinet comme ministre de l'Environnement;

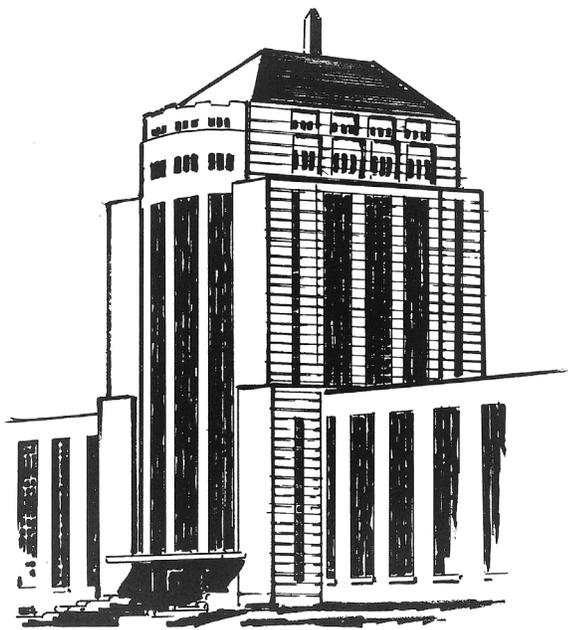
**Michel P. Samson** demeure ministre de l'Énergie et ministre des Affaires acadiennes, mais perd la responsabilité de Communications NouvelleÉcosse;

**Zach Churchill** passe du ministère des Ressources naturelles au ministère des Affaires municipales et à Communications NouvelleÉcosse;

**Lena Metlege Diab** n'est plus procureure générale et ministre de la Justice, mais conserve le portefeuille de l'Immigration;

**Lloyd Hines** est nommé ministre des Ressources naturelles.

**Annette M. Boucher**  
Greffière adjointe



## Terre-Neuve-et-Labrador

La 4<sup>e</sup> session de la 47<sup>e</sup> législature de l'Assemblée générale s'est ouverte le 21 avril avec le discours du Trône. À l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador, le projet de loi n<sup>o</sup> 1, parfois appelé projet de loi « de privilège », n'est pas un projet de loi fictif. Au cours de cette session, c'est le projet de loi intitulé *An Act To Provide The Public With Access To Information And Protection Of Privacy* qui a été présenté sous le numéro 1.

Conformément à l'article 74 de la loi antérieure, l'*Access To Information And Protection Of Privacy Act*, le ministre responsable a renvoyé la mesure législative à un comité dirigé par l'ancien premier ministre **Clyde K. Wells** afin qu'il l'examine.

Le Comité a fait rapport de la mesure législative le 3 mars 2015. Le rapport était assorti de 90 recommandations et d'un avant-projet de loi pour remplacer la mesure législative antérieure. L'une des recommandations, digne d'intérêt du point de vue de la procédure, prévoit ceci : le

commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur résolution de la Chambre d'assemblée, peut être nommé de nouveau sur résolution de la Chambre, mais à la majorité et des députés ministériels et des députés de l'opposition.

La nouvelle mesure législative a reçu la sanction royale le 1<sup>er</sup> juin.

### Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales

---

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales, nommée le 13 février à la suite de l'adoption d'une modification législative à l'*Electoral Boundaries Act* en janvier, a publié son rapport le 8 juin. La modification législative prévoyait le redécoupage des circonscriptions électorales provinciales une année plus tôt que ce que prescrivait la *Loi*. La Commission a recommandé de porter le nombre de sièges à la Chambre de 48 à 40. La modification législative proposée à la *House of Assembly Act* afin qu'entre en vigueur la nouvelle délimitation des circonscriptions a été adoptée le 18 juin.

La modification législative proposée prévoyait des dispositions pour fixer à une autre date la tenue de l'élection générale à date fixe en 2015 étant donné le chevauchement avec les élections fédérales, pour établir un mécanisme afin de résoudre les futurs chevauchements entre les élections fédérales et provinciales et pour prévoir une exception à l'exigence de tenue d'une élection partielle lorsqu'un siège à la Chambre d'assemblée devient vacant six mois ou moins avant le jour où une élection générale doit avoir lieu.

Le 8 juin, le premier ministre **Paul Davis** a annoncé que les élections générales provinciales auraient lieu le 30 novembre.

### Démission

---

**Kevin O'Brien**, député de Gander, a démissionné le 3 juillet afin de se porter candidat dans la circonscription fédérale de Coast of Bays-Central-Notre Dame.

La Chambre a adopté 13 projets de loi au cours de la session du printemps, dont le principal projet de loi de crédits de 4 757 760 300 \$.

Le 23 juin, la Chambre a ajourné ses travaux indéfiniment.

**Elizabeth Murphy**  
Greffière adjointe



## Sénat

La période précédant l'ajournement des travaux pour l'été a été fort occupée au Sénat compte tenu des élections fédérales prévues cet automne. Le programme législatif a été chargé avec l'adoption de 20 projets de loi avant l'ajournement du 30 juin, soit 13 projets de loi d'initiative ministérielle, 6 projets de loi d'intérêt public émanant des Communes et 1 projet de loi d'intérêt public émanant du Sénat. Outre la *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget* et les projets de loi de crédits habituels, plusieurs projets de loi ont fait l'objet de débats particulièrement vigoureux, dont le projet de loi C-51 (*Loi antiterroriste de 2015*) et le projet de loi C-586 (*Loi de 2014 instituant des réformes*). Le projet de loi omnibus C-51 a modifié plusieurs lois, dont le *Code criminel*, la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, en plus d'en édicter d'autres. Le projet de loi C-586 a pour sa part modifié le processus par lequel les candidats à un poste de député à la Chambre des communes doivent recevoir le soutien du parti politique qu'ils représentent. Il a de plus modifié la *Loi sur le Parlement du Canada* pour y établir un examen de la direction, qui s'entend du processus visant à soutenir ou à remplacer le chef d'un parti.

À la fin de la session, la Chambre haute a été saisie du débat sur le projet de loi C-377, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations*

*ouvrières*). Le projet de loi a modifié la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'exiger que les organisations ouvrières fournissent des renseignements financiers au ministre responsable afin qu'il puisse les rendre publics. Le débat a donné lieu à un rappel au *Règlement* selon lequel le projet de loi exigeait une recommandation royale, car il comporte des affectations de crédits en imposant de nouvelles fonctions à l'Agence du revenu du Canada. Lorsqu'il a rendu sa décision sur cette affaire, le Président a permis la poursuite du débat sur le projet de loi, déclarant que les Communes n'avaient pas conclu à la nécessité d'une recommandation royale et que la Chambre avait obtenu l'assurance que les dispositions du projet de loi cadrent avec certaines des fonctions actuellement exécutées par l'Agence du revenu du Canada. Le gouvernement a par la suite déposé une motion visant à disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi, et un rappel au *Règlement* a été soulevé selon lequel le gouvernement ne peut pas tenter de limiter le débat sur une affaire autre que gouvernementale. Le 26 juin, le Président a tranché en faveur du rappel au *Règlement* en citant une décision rendue en 2013 par un Président précédent selon laquelle une telle motion ne respecte pas la distinction fondamentale entre les Affaires du gouvernement et les Autres affaires. Il a par conséquent statué que la motion était irrecevable et devait être annulée. On a toutefois appelé de la décision du Président, qui a été rejetée à l'issue d'un vote par assis et levé. La motion a finalement été adoptée et le débat a pris fin avec l'adoption du projet de loi à l'étape de la troisième lecture, sans amendement.

---

### Comités sénatoriaux

En plus de leurs travaux d'examen législatif, certains comités ont publié des rapports sur leurs études spéciales portant sur une grande variété de sujets, dont le privilège parlementaire, le terrorisme, la santé des abeilles et le bilinguisme. On peut consulter tous les rapports des comités à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/SenCommitteeBusiness/AllReports.aspx?parl=41&ses=2&Language=F>.

---

### Sénateurs

Deux sénatrices ont atteint l'âge de la retraite obligatoire, en juin et en juillet. La sénatrice **Suzanne Fortin-Duplessis**, qui représentait la division sénatoriale de Rougemont, au Québec, a pris sa retraite le 30 juin. Nommée au Sénat en 2009 sur la recommandation du premier ministre Harper, la sénatrice Fortin-Duplessis avait aussi été élue à deux reprises à la Chambre des communes comme députée de Louis-Hébert, soit en 1984 et en 1988. Aux Communes, elle a assumé les fonctions de secrétaire parlementaire de plusieurs portefeuilles différents de 1987 à 1993. En sa qualité de sénatrice, elle a été active au sein de plusieurs comités permanents, notamment du Comité sénatorial permanent des langues

officielles, dont elle assumait la vice-présidence au cours de la dernière session, et du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international.

La sénatrice **Marjory LeBreton** a pris sa retraite le 4 juillet après avoir siégé plus de 22 ans au Sénat, dont 7 à titre de leader du gouvernement au Sénat. Nommée en 1993 sur la recommandation du premier ministre Mulroney pour représenter l'Ontario, la sénatrice LeBreton a été membre du Cabinet jusqu'en 2013 où elle a assumé les fonctions de secrétaire d'État et de ministre d'État aux Aînés de 2007 à 2010. Elle a siégé à plusieurs comités du Cabinet en sa qualité de ministre, les derniers étant le Comité du Cabinet chargé des opérations et le Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification. Elle a en outre présidé le Comité du Cabinet chargé des affaires sociales de 2007 à 2008. Au Sénat, elle a été membre de nombreux comités permanents et spéciaux, et elle a assumé les fonctions de whip de l'opposition jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit porté au pouvoir en 2006, après quoi elle est devenue leader du gouvernement au Sénat. Avant sa nomination au Sénat, M<sup>me</sup> LeBreton a été conseillère auprès de chefs politiques, dont **John Diefenbaker**, **Robert Stanfield**, **Joe Clark** et **Brian Mulroney**.

**Vanessa Moss-Norbury**

Greffière à la procédure



## Saskatchewan

### Fin de la session

---

Les travaux du printemps, qui ont principalement été consacrés à l'examen de projets de loi et à l'adoption du budget, ont pris fin le 14 mai 2015. L'Assemblée et les comités ont été saisis du débat et de l'examen détaillé de projets de loi et des prévisions budgétaires pendant

un peu plus de 150 heures. Le lieutenant-gouverneur **Vaughn Solomon Schofield** a octroyé la sanction royale à 38 projets de loi, y compris à un projet de loi de crédits visant à couvrir les dépenses de la fonction publique.

Deux projets de loi très importants ont été adoptés ce printemps, soit le projet de loi n° 180, *Loi de 2015 modifiant la Loi de 2007 sur l'Assemblée législative*, et le projet de loi n° 181, *The Officers of the Legislative Assembly Standardization Amendment Act, 2015*. Ainsi, pour la toute première fois, aucune charge ou organisation de l'organe législatif ne relève de l'autorité administrative de l'organe exécutif du gouvernement. Ces textes établissent aussi le fondement d'un cadre de responsabilisation important visant l'organe législatif, y compris les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

Voici quelques dispositions dignes de mention prévues par ces textes législatifs :

- la nomination de tous les hauts fonctionnaires de l'Assemblée, y compris du greffier, par l'Assemblée et non par le Cabinet, ce qui était le cas de certains d'entre eux;
- l'établissement d'un processus uniforme pour la nomination, la reconduction du mandat, la suspension et le traitement des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, y compris du greffier;
- l'attribution au greffier et aux hauts fonctionnaires de l'autorité directe pour embaucher du personnel et exercer les pouvoirs et fonctions de leur charge respective;
- la désignation des membres du personnel des hauts fonctionnaires en tant qu'employés de l'Assemblée législative et non de l'exécutif (relevant de la Commission de la fonction publique) en conformité avec le statut même des hauts fonctionnaires et celui dont jouissent depuis longtemps les employés du Service de l'Assemblée législative et du vérificateur de la province;
- l'attribution au greffier et aux hauts fonctionnaires de l'autorité directe pour l'établissement des politiques et procédures qui conviennent le mieux aux besoins opérationnels de leur organisation;
- l'obligation pour les hauts fonctionnaires et le Service de l'Assemblée législative de se doter de politiques en matière de ressources humaines et de gestion financière et de déposer ces dernières auprès du Bureau de la régie interne (ou du Comité permanent des comptes publics [CCP] dans le cas du vérificateur) pour garantir la reddition de comptes et la transparence;
- l'obligation pour les hauts fonctionnaires et le Service de l'Assemblée législative de déposer des prévisions financières trimestrielles auprès du Bureau (ou du CCP);

- l'établissement, pour l'organe législatif, d'un processus uniforme de demandes de fonds supplémentaires et d'un mandat spécial indépendants des procédures de l'organe exécutif;
- la reconnaissance officielle par la loi du cabinet de la présidence accompagnée de l'établissement de normes relatives aux politiques et à la reddition de comptes pour cette charge.

### Remaniement ministériel

Le 21 mai 2015, le premier ministre **Brad Wall** a annoncé quelques changements au sein du Cabinet faisant suite au départ annoncé en 2014 de **Ken Krawetz**, vice-premier ministre et ministre des Finances, qui avait alors expliqué qu'il ne briguerait pas les suffrages à la prochaine élection provinciale. Ainsi, **Don McMorris** remplace M. Krawetz à titre de vice-premier ministre et **Kevin Doherty** le remplace à titre de ministre des Finances. **Scott Moe** succède à M. Doherty au poste de ministre de l'Enseignement supérieur, et **Herb Cox** fait son entrée au Cabinet en succédant à M. Moe comme ministre de l'Environnement.

**Paul Merriman** succède à M. Cox à titre de whip du gouvernement et **Larry Doke** remplace M. Merriman comme vice-président du Comité permanent des comptes publics.

### Nouveau haut fonctionnaire de l'Assemblée

Le jeudi 14 mai 2015, l'Assemblée a procédé à la nomination de **Judy Ferguson** à titre de vérificatrice provinciale de la Saskatchewan par suite de la réception de la recommandation unanime du Comité permanent des comptes publics à cet égard.

Le concours pour l'obtention de ce poste était un concours ouvert comportant une présélection, deux entrevues et pour lequel le candidat retenu devait obtenir la recommandation à l'unanimité du Comité permanent des comptes publics (CCP). Le jury de sélection se composait de deux experts externes, du greffier principal des comités et du directeur des Ressources humaines. Les membres du jury ont effectué la première ronde d'entrevues tandis que le président et le vice-président faisaient office d'observateurs. Après l'examen des résultats de la première entrevue et la vérification des références, les candidats retenus ont été conviés à une autre entrevue par l'ensemble des membres du Comité. Après un examen minutieux des candidatures, le Comité a recommandé la nomination de M<sup>me</sup> Ferguson au poste de vérificateur général.

### Conférences

La Saskatchewan sera l'hôte de deux conférences : le 37<sup>e</sup> Colloque parlementaire canadien de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et la Conférence de l'Association des services d'accueil parlementaires. Le colloque de la Section canadienne de l'APC se tiendra du 12 au 15 novembre 2015, et la Conférence de l'Association des services d'accueil parlementaires aura lieu du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2015 à Regina (Saskatchewan).

**Stacey Ursulescu**

Greffière de comité



## Nouveau-Brunswick

### Projets de loi

La 1<sup>re</sup> session de la 58<sup>e</sup> législature s'est ouverte le 3 décembre 2014, et les travaux ont été ajournés le 5 juin 2015, pour un total de 63 jours de séance. Durant cette session, 51 projets de loi ont reçu la sanction royale. Parmi les projets de loi dignes de mention, notons le projet de loi n<sup>o</sup> 44, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, déposé par le ministre de la Santé **Victor Boudreau**. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, il est interdit de fumer sur les terrasses publiques, dans les terrains de jeux, sur les sentiers dans un endroit public extérieur et dans les limites des parcs provinciaux. La *Loi* interdit aussi

l'utilisation des cigarettes électroniques et des pipes à eau partout où il est également interdit de fumer. Le ministre des Services gouvernementaux, **Ed Doherty**, a déposé la Loi sur Services Nouveau-Brunswick, qui vise à fusionner quatre organismes gouvernementaux en une seule corporation de la Couronne. Le projet de loi prévoit la fusion de Services Nouveau-Brunswick, du ministère des Services gouvernementaux, de FacilicorpNB, et de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick en une seule organisation.

Le ministre de l'Énergie et des Mines **Donald Arseneault** a déposé le projet de loi n° 47, *Loi modifiant la Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation*, qui vise à préciser les facteurs nécessaires afin d'assurer la représentation effective des deux communautés linguistiques de la province.

Le chef de l'Opposition officielle, **Bruce Fitch**, a déposé le projet de loi n° 38, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, qui prolonge de 30 à 60 jours le délai dont dispose un propriétaire pour présenter une demande de révision de l'évaluation de la valeur réelle et exacte des biens.

### Comités

---

Les comités ont été actifs tout au long de la session. L'adoption du *Rapport du Comité permanent de la procédure*, le 10 mars 2015, a entraîné des modifications au *Règlement* de l'Assemblée législative et la modification de la structure et du mandat de certains comités. Selon le *Règlement révisé*, certains projets de loi peuvent être étudiés en comités plus petits plutôt qu'en comité plénier. Ces modifications visent à rendre les débats sur les mesures législatives plus efficaces. Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, présidé par le député **Bernard LeBlanc**, s'est réuni à 18 reprises au cours de la session et il a procédé à l'étude des prévisions budgétaires. Le Comité permanent de la politique économique, présidé par le député **Gilles LePage**, s'est réuni à neuf reprises au cours de la session et il a étudié 36 projets de loi.

Le Comité permanent des comptes publics, présidé par le député **Trevor Holder**, et le Comité permanent des corporations de la Couronne, présidé par M. LeBlanc, ont tenu une réunion commune le 23 juin 2015. Ils ont alors étudié le volume II du rapport de 2015 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, **Kim MacPherson**, intitulé *Rapport 2015 – volume II – audit de performance*. Celui-ci présente les constatations de la vérificatrice générale sur la prévention et le contrôle des infections dans les hôpitaux, sur le rôle de surveillance du gouvernement quant à l'approvisionnement en bois des terres privées, et sur la surveillance et la gestion du programme provincial de sylviculture sur les terres de la Couronne.

### Parlement étudiant

---

Le 26<sup>e</sup> colloque parlementaire pour les élèves s'est déroulé du 24 au 26 avril 2015. Au total, 49 élèves de diverses écoles secondaires de toutes les régions de la province y ont participé. Le colloque est un programme non partisan bilingue à l'intention des élèves de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année. Il est conçu pour leur enseigner les rouages des organes législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement. Les élèves ont profité d'une série de rencontres où des exposés leur ont été présentés par de nombreux invités, dont le Président de l'Assemblée **Chris Collins**, le vice-premier ministre et ministre de la Sécurité publique **Stephen Horsman**, la vice-présidente **Lisa Harris**, le député **Brian Macdonald**, et le juge à la Cour provinciale **Julian A.G. Dickson**.

### Démission de l'ancien premier ministre

---

**David Alward**, ancien premier ministre et député de Carleton, a été nommé consul général du Canada à Boston (Massachusetts), le 24 avril dernier. Élu pour la première fois à l'Assemblée législative dans la circonscription de Woodstock, en 1999, il y a siégé pendant plus de 16 ans comme député. Il a été ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et de Pêches de 2003 à 2006. Il a été élu chef du Parti progressiste-conservateur en 2009, et a mené son parti au pouvoir avec un gouvernement majoritaire lors des élections générales du 27 septembre 2010. Par suite des élections provinciales du 22 septembre 2014, à l'issue desquelles un gouvernement libéral majoritaire a été élu, M. Alward a quitté la direction du Parti progressiste-conservateur. Il a démissionné de son poste de député de Carleton le 22 mai. Une élection partielle doit être déclenchée dans les six mois suivant la vacance du siège.

### Visite de Michaëlle Jean

---

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a eu l'honneur d'accueillir **Michaëlle Jean**, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie et ancienne gouverneure générale. Son Excellence a entamé sa première visite officielle au Canada depuis son installation par un discours devant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, le 4 juin 2015. Elle a été chaleureusement accueillie à l'Assemblée par le premier ministre **Brian Gallant**, le chef de l'Opposition officielle **Bruce Fitch** et le chef du Parti vert **David Coon**.

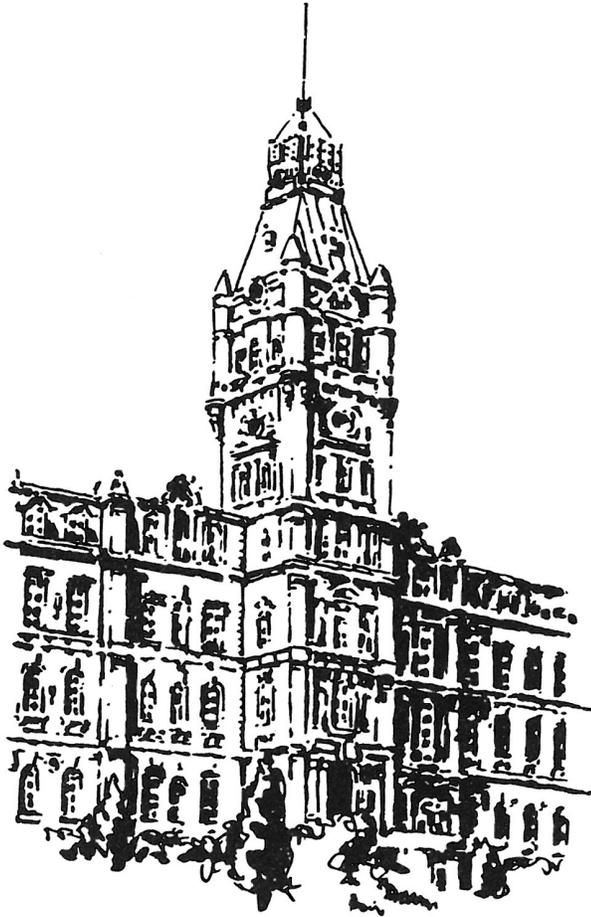
### Répartition des sièges à la fin de la session

---

La session a pris fin le 5 juin 2015. La répartition actuelle des sièges à la Chambre est la suivante : 26 députés libéraux, 21 députés progressistes-conservateurs, un député du Parti vert et un siège vacant.

**Rose Campbell**

Greffière adjointe et greffière de comité



## Assemblée nationale

### Séance extraordinaire

À la demande du premier ministre **Philippe Couillard**, l'Assemblée s'est réunie en séance extraordinaire, le lundi 20 avril 2015, afin de compléter le processus d'étude du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Ce projet de loi était à l'étape de l'étude détaillée en commission parlementaire et il a été adopté par le vote suivant : Pour 64, Contre 43, Abstention 0.

### Composition de l'Assemblée nationale

Le 7 avril 2015, **Gérard Deltell**, membre de la Coalition Avenir Québec, a remis sa démission à titre de député de Chauveau.

Le 8 juin 2015 se tenaient les élections partielles dans les circonscriptions électorales de Jean-Talon et de Chauveau devenues vacantes à la suite de la démission d'**Yves Bolduc** et de **M. Deltell**. C'est le candidat **Sébastien Proulx** du Parti libéral du Québec qui a été élu dans Jean-Talon. Dans la circonscription de Chauveau,

c'est la candidate libérale **Véronique Tremblay** qui a été élue. Les nouveaux députés feront leur entrée officielle à l'Assemblée lors de la reprise des travaux parlementaires, le mardi 15 septembre 2015.

À ce jour, l'Assemblée nationale se compose de 71 députés provenant du Parti libéral du Québec, de 30 députés du Parti Québécois, de 21 députés de la Coalition Avenir Québec et de 3 députés siégeant sous la bannière de Québec solidaire.

### Élection à la chefferie du Parti Québécois

Le 15 mai 2015 a eu lieu le dévoilement des résultats de la course à la chefferie du Parti Québécois. C'est au premier tour de scrutin que **Pierre Karl Péladeau**, député de Saint-Jérôme, est devenu chef du Parti Québécois. Il devient le chef de l'opposition officielle et succède à **Stéphane Bédard**, chef par intérim depuis le 23 avril 2014. M. Bédard occupe désormais la fonction de leader parlementaire de l'opposition officielle.

### Crédits budgétaires et adoption de la Loi no 2 sur les crédits, 2015-2016

Le 21 avril 2015, l'Assemblée a terminé le débat sur le discours du budget et tenu un vote sur la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de grief. Après s'être réunis en commission plénière pour l'étude des crédits de l'Assemblée le 6 mai 2015, les parlementaires ont adopté, le 7 mai 2015, les crédits pour l'année 2015-2016, ainsi que le projet de loi n° 45, Loi n° 2 sur les crédits, 2015-2016.

### Projets de loi adoptés

D'avril à juin 2015, 16 projets de loi ont été adoptés. Notons que le projet de loi n° 37, *Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement*, a donné lieu à de nombreuses heures de discussion lors de l'adoption du principe, ainsi que lors de l'étude détaillée en commission parlementaire.

### Événements spéciaux

Le 2 juin 2015, l'Assemblée nationale a suspendu ses travaux habituels afin de se réunir pour rendre hommage à **Jacques Parizeau**, ex-premier ministre du Québec, décédé la veille. À cette occasion, une motion en hommage à M. Parizeau a été présentée par M. Péladeau. Cette motion recommandait également que l'édifice abritant le bureau principal de la Caisse de dépôt et placement du Québec à Montréal porte désormais le nom d'édifice Jacques-Parizeau afin d'honorer sa mémoire. Plusieurs parlementaires ont pris la parole, après que le premier ministre et les chefs des partis d'opposition se sont adressés à l'Assemblée nationale. Les travaux ont ensuite été ajournés au lendemain.

La dépouille de M. Parizeau a été exposée en chapelle ardente à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement, le dimanche 7 juin 2015. Le mardi 9 juin 2015, l'Assemblée a immédiatement ajourné ses travaux à la suite d'une entente à cet effet puisque de nombreux parlementaires avaient avisé la présidence de leur absence pour assister aux funérailles nationales qui se tenaient à Montréal.

### Décisions de la présidence

La présidence a rendu une décision sur une question de violation de droits et de privilèges au cours de la présente période. À la séance du 5 mai 2015, la présidence a rendu sa décision relative à la question soulevée par la leader de l'opposition officielle qui alléguait que quatre commissions scolaires auraient commis un outrage au Parlement en se prévalant des dispositions d'un projet de loi avant son adoption par l'Assemblée pour hausser leurs tarifs de garde.

Après analyse des dispositions du projet de loi et des documents qui lui ont été remis et à la lumière des arguments qui lui ont été soumis, la présidence a constaté que les tarifs des services de garde en milieu scolaire n'étaient pas déterminés par la loi qui était modifiée par le projet de loi, mais bien en vertu d'une loi et de règles budgétaires distinctes. En conséquence, la présidence n'a pu en arriver à la conclusion que les commissions scolaires qui avaient augmenté leur tarif de service de garde avant l'adoption du projet de loi s'étaient prévalues de dispositions de celui-ci au sens de la jurisprudence. Elle a donc déclaré la demande irrecevable.

Parmi les autres décisions rendues par la présidence, mentionnons également celle rendue le 20 avril 2015 concernant la motion de procédure législative d'exception présentée par le leader du gouvernement dont la recevabilité était questionnée par la leader de l'opposition officielle et le leader adjoint du deuxième groupe d'opposition. Ces derniers alléguaient alors que cette procédure était irrecevable puisqu'elle concernait un projet de loi contenant plusieurs principes. Après avoir rappelé que le *Règlement* prévoit qu'une procédure d'exception ne peut être introduite qu'à l'égard d'une seule affaire à la fois, la présidence a expliqué que cela signifie qu'on ne peut se servir de la procédure d'exception pour l'étude de plus d'une affaire ou, en matière législative, pour l'étude de plus d'un projet de loi. Elle a toutefois précisé que le fait qu'un projet de loi contienne plus d'un principe ne rend pas une motion de procédure d'exception irrecevable, et que cela n'a rien à voir avec le nombre d'articles que contient un projet de loi. Elle a d'ailleurs souligné qu'il n'est pas rare qu'un projet de loi contienne plusieurs principes. La présidence a ensuite rappelé que la motion de scission est la procédure à utiliser lorsqu'un député considère qu'un projet de loi devrait être scindé afin de permettre une étude séparée de principes distincts.

### Travaux des commissions parlementaires

#### *Mandats d'initiative*

Plusieurs commissions ont entamé ou poursuivi des mandats d'initiative ce printemps. Les membres de la Commission des finances publiques (CFP) avaient convenu en février dernier de se pencher sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux. L'organisation de ce mandat a commencé en mai avec la tenue de deux séances de travail, dont l'une au cours de laquelle les membres ont visionné le documentaire *Le prix à payer* et rencontré la coscénariste de ce film, **Brigitte Alepin**. Des consultations particulières et des auditions publiques devraient se tenir à l'automne 2015. Pour sa part, la Commission des relations avec les citoyens (CRC) a décidé d'étudier les mécanismes entourant la revente des permis octroyant des places en garderies privées subventionnées. La Commission a entendu la sous-ministre du ministère de la Famille et a déposé un rapport sur le sujet en juin 2015.

Par ailleurs, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) a poursuivi son mandat de reddition de comptes portant sur la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en entendant 14 individus et groupes du milieu agricole en mai. Ces auditions faisaient suite au passage de la CPTAQ devant la CAPERN en novembre 2014. Les membres de la CAPERN poursuivent la préparation du rapport à cet effet.

#### *Étude des crédits budgétaires 2015-2016 et poursuite du débat sur le discours du budget*

L'étude des crédits budgétaires s'est déroulée cette année entre le 22 avril et le 5 mai. Les neuf commissions sectorielles ont épluché les crédits des différents ministères et organismes publics pendant un total d'environ 200 heures.

Soulignons par ailleurs que, conformément au *Règlement* de l'Assemblée nationale, le débat sur le discours du budget s'est poursuivi pendant 10 heures à la CFP. Cet exercice s'est déroulé du 14 au 16 avril 2015. Ce débat en commission suit une période de 13 heures et 30 minutes d'échanges à l'Assemblée et précède les répliques finales du ministre des Finances et des porte-parole de l'opposition, de nouveau devant l'Assemblée.

#### *Travaux législatifs*

Du côté de l'étude des projets de loi, la Commission de la santé et des services sociaux (CSSS) a poursuivi ses travaux par rapport au projet de loi n°20, *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*. Après les auditions publiques tenues en mars dernier, les membres ont commencé l'étude article par article du projet de loi en

mai. Vingt-cinq heures de discussions ont été consacrées à ces travaux, réparties sur sept séances. Les parlementaires ont adopté 17 des 24 articles que comporte ce projet de loi, en plus d'y intégrer un total de 19 amendements.

Les deux consultations publiques les plus importantes de la période des travaux printanière se sont déroulées à la CFP et à la Commission de l'économie et du travail (CET).

La CFP a entendu 18 groupes pendant 5 jours d'auditions au sujet du projet de loi n° 38, *Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec*. Ce projet de loi a par la suite été adopté après avoir fait l'objet d'une étude détaillée qui s'est étendue sur quatre séances.

Dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 42, *Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du Québec*, la CET a quant à elle reçu en auditions publiques 16 groupes et individus. Après ces témoignages, les membres ont entamé l'étude des 263 articles du projet de loi, entreprise qui s'est terminée le 4 juin, après 5 séances consacrées à ce sujet.

#### *Mandat conféré par la loi*

La Commission des institutions (CI) poursuit son étude du rapport du commissaire à l'éthique et à la déontologie portant sur la mise en œuvre du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, pour la période 2011-2014. Cet exercice de révision du rapport par la commission parlementaire compétente est prévu à l'article 114 du Code. Les parlementaires ont amorcé l'étude des 23 recommandations de ce rapport en entendant le Commissaire à l'éthique et à la déontologie et le juriste de l'Assemblée nationale. Le mandat devrait se poursuivre à l'automne.

#### *Composition des commissions*

La Commission de l'administration publique (CAP) a procédé, le 15 avril 2015, à l'élection d'un nouveau vice-président. Les membres ont désigné le député de Deux-Montagnes, **Benoît Charrette**, à cette charge qui avait été laissée vacante par la démission de M. Deltell, qui représentait jusque-là la circonscription de Chauveau.

#### *Rapport de la Commission de l'administration publique*

À la toute fin de la période des travaux parlementaires du printemps, le 10 juin 2015, la Commission de l'administration publique (CAP) déposait son rapport portant sur la gestion administrative des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. Le rapport contient 31 recommandations unanimes visant à améliorer la gouvernance de l'administration publique et la qualité des services offerts aux citoyens. Ces recommandations ont été dégagées au terme de six auditions publiques.

Par ailleurs, la CAP a poursuivi son travail d'analyse des rapports annuels de gestion en procédant à l'étude des rapports de 17 ministères et organismes et en formulant des observations spécifiques à chaque entité évaluée.

**Stéphanie Labbé**

Direction des travaux parlementaires  
Service de la séance

**Pierre-Luc Turgeon**

Direction des travaux parlementaires  
Service des commissions



## Chambre des communes

La deuxième session de la 41<sup>e</sup> législature s'est poursuivie durant les mois de mai et juin 2015. La Chambre a ajourné pour l'été le 19 juin 2015. Le présent rapport porte sur les mois de mai, juin et juillet 2015.

### Projets de loi

Le projet de loi C51, communément désigné par son titre abrégé, Loi antiterroriste de 2015, a été adopté à l'étape du rapport le 4 mai 2015. Il est lu pour la troisième fois et adopté le 6 mai 2015, après le rejet de l'amendement motivé présenté par **Randall Garrison** (Esquimalt—Juan de Fuca). Le projet de loi a été adopté par le Sénat le 9 juin 2015 et il a reçu la sanction royale le 18 juin 2015. Le NPD s'est opposé vigoureusement au projet de loi et a fait de l'obstruction en comité pour que l'on consacre davantage de temps aux témoignages d'experts. Le Parti vert s'est également opposé au projet de loi. Ces partis rejettent le projet de loi parce que, à leur avis, il accorde des pouvoirs trop vastes et les mécanismes de surveillance qu'il mettra en place sont insuffisants.

Lorsque le gouvernement a eu recours à l'attribution de temps, les partis de l'opposition (en particulier l'Opposition officielle) ont usé de tactiques, comme des motions dilatoires et des amendements motivés, afin de retarder l'adoption du projet de loi. Par exemple, des amendements motivés ont été présentés à l'étape de la

troisième lecture du projet de loi C51, *Loi antiterroriste de 2015*, le 6 mai 2015. En outre, le 5 juin 2015, un amendement motivé relatif au projet de loi S6, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*, a été déposé à l'étape de la troisième lecture. Le 15 juin 2015, un amendement motivé relatif au projet de loi C59, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures*, a été déposé à l'étape de la troisième lecture et, enfin, un autre amendement motivé a été déposé le 17 juin 2015 à l'étape de la troisième lecture du projet de loi S4, *Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence*.

### Procédures financières

---

Le 8 juin 2015, la Chambre a débattu de la motion suivante : — Que le crédit 1, au montant de 57 031 359 \$, sous la rubrique « Sénat – Dépenses du Programme » du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, soit agréé. Habituellement, il est interdit de faire des références précises au Sénat lors des débats à la Chambre des communes. Le président suppléant, **Barry Devolin**, a donc dû intervenir et invoquer le *Règlement* à au moins 12 reprises pour rappeler les règles relatives à la pertinence et au bien-fondé des observations au sujet du Sénat.

Le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 ont été adoptés le 8 juin 2015.

Certaines dispositions du projet de loi C59, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures*, portent sur la création d'un Service de protection parlementaire, qui vise à simplifier et à renforcer les mesures de sécurité dans l'enceinte du Parlement. Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 23 juin 2015.

### Recours au Règlement, questions de privilège et procédure

---

#### *Recours au Règlement*

Le 5 mai 2015, **Peter Julian** (leader à la Chambre de l'Opposition officielle) prend la parole pour remettre en question la légitimité d'une intervention du Président, qui a interrompu deux députés du NPD qui voulaient poser une question. Ce faisant, le député remettait en question les décisions de la présidence. Le Président lui a donc rappelé que la présidence ne peut tolérer les questions qui ne se rapportent pas à l'administration du gouvernement.

Habituellement, la déclaration du jeudi vise à faire connaître aux partis de l'opposition les intentions

du gouvernement en ce qui concerne les travaux parlementaires pour la prochaine semaine. Or, dernièrement, cette déclaration, présentée sous forme de réponse à une question, a aussi servi à présenter le point de vue de certains orateurs sur une gamme d'enjeux politiques et de questions de procédure. Le 7 mai 2015, M. Julian a interrompu **Peter Van Loan** (leader du gouvernement à la Chambre des communes) parce que sa déclaration était trop longue. Le président suppléant, **Bruce Stanton**, a affirmé que M. Van Loan semblait sur le point de conclure ses observations et que la durée de son intervention était assez proportionnelle à la question de M. Julian. M. Van Loan a quant à lui ajouté que la question du jeudi a toujours été beaucoup plus courte que la réponse, puisqu'il faut un certain temps pour dresser la liste des points qui seront à l'ordre du jour au cours de la semaine à venir.

Le 28 mai 2015, au cours du débat sur la motion portant troisième lecture du projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur la protection des pêches côtières*, M. Van Loan a présenté une motion d'attribution de temps à l'étape du rapport et de la deuxième lecture du projet de loi S4, *Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence*. **Elizabeth May** (Saanich—Gulf Islands) a invoqué le *Règlement* pour s'opposer à l'interruption du débat sur le projet de loi S3, alléguant que la motion d'attribution de temps n'était pas liée au débat en cours. Le président suppléant, M. Devolin, a répondu que cela est conforme au *Règlement* et a accepté que commence la période des questions sur la motion d'attribution de temps. Il importe de noter que l'adoption d'une motion d'attribution de temps pour un projet de loi autre que celui faisant l'objet d'un débat est une première à la Chambre.

Le 3 juin 2015, le Président a signalé la présence à la tribune de Son Éminence le cardinal **Raymond Burke**, patron de l'Ordre souverain de Malte. Un peu plus tard ce jour-là, **Pierre Dionne Labelle** (Rivière-du-Nord) a affirmé avoir l'impression que ses privilèges, en tant que parlementaire, ont été usurpés à cause de la reconnaissance de la présence du cardinal Burke qui, selon le député, est « réputé pour semer l'homophobie et pour mener des campagnes contre les gais ». Le président suppléant a exprimé des doutes sur le fait que cela constitue un recours au *Règlement*. Il a dit qu'il examinerait la question et qu'il ferait part de sa décision à la Chambre au besoin; le Président n'a pas rendu de décision dans ce dossier.

Le 9 juin 2015, M<sup>me</sup> May a invoqué le *Règlement* et a demandé au Président de rendre recevables deux des amendements (n<sup>os</sup> 49 et 116) au projet de loi C59 qu'elle a proposés à l'étape du rapport. Elle a affirmé que ces propositions d'amendement portaient sur des questions qui ont été soulevées en comité après la date à laquelle elle devait exposer brièvement ses propositions

d'amendement. Le vice-président a rendu sa décision le jour même. Il a déclaré que le choix des motions à l'étape du rapport ne peut être étroitement lié à un témoignage précis et que, par le fait même, les deux propositions d'amendement en question ne devraient pas être choisies en raison de leur importance exceptionnelle.

#### *Questions de privilège*

Au cours de la période visée par le présent rapport, la présidence s'est penchée sur deux questions de privilège selon lesquelles des agents de la GRC auraient bloqué l'accès à certains députés qui tentaient de se rendre dans l'enceinte du Parlement. Le gouvernement s'est opposé à la première question, qui a été soulevée par **Nathan Cullen** (Skeena—Bulkley Valley) le 30 avril 2015. Puis, le 8 mai 2015, **Craig Scott** (Toronto—Danforth) a soulevé une question de privilège très semblable. Le 12 mai 2015, le Président a rendu une décision qui portait sur les deux questions de privilège et dans laquelle il invitait la Chambre à la prudence et lui recommandait de ne pas mesurer la gravité d'incidents sur le seul fondement de la durée du délai ou de l'obstruction. Il a ajouté que l'on peut facilement imaginer une situation où une très brève obstruction, du fait de sa gravité ou de sa nature, pourrait amener le Président à conclure qu'il y a de prime abord matière à question de privilège. Il a terminé en disant que le sujet plus général du droit d'accès des députés méritait d'être étudié immédiatement. M. Scott a alors présenté une motion visant à référer ces questions de privilège au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. La motion, mise aux voix, a été rejetée. Il est important de souligner que le Comité s'est récemment penché sur des questions de privilège de nature similaire.

Le 11 mai 2015, **Charlie Angus** (Timmins—Baie James) a soulevé une question de privilège pour déclarer inadéquate la réponse à la question écrite n° 1129. Le gouvernement avait répondu qu'il ne pouvait pas répondre aux questions relatives aux affaires dont la cour est saisie. Dans la décision qu'il a rendue le 26 mai 2015, le Président a jugé que le fait que la convention relative aux affaires en instance soit invoquée dans la réponse ne modifie et ne renforce en rien les pouvoirs de la présidence en ce qui concerne les réponses aux questions écrites. Par conséquent, il ne peut conclure qu'il y a eu, de prime abord, atteinte au privilège.

#### **Comités**

Bien que cela se soit produit avant la période visée par le présent rapport, il est important de noter que le 33<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui portait sur les pétitions électroniques, a été adopté le 11 mars 2015. Par conséquent, la Chambre a également approuvé les modifications des dispositions 36, 131. (6) et 133. (4) du *Règlement*, lesquelles visent à fournir des détails sur la préparation, la certification et la présentation des

pétitions électroniques.

Le 9 juin 2015, la Chambre a adopté à l'unanimité le 38<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (*Code de conduite pour les députés de la Chambre des communes : harcèlement sexuel*). Ce rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre est le fruit d'une étude menée en réponse à un ordre de renvoi. Un sous-comité sur un code de conduite pour les députés de la Chambre des communes a été établi et a recommandé que l'on apporte certains changements au *Règlement* et que l'on y joigne, en annexe, le Code de conduite pour les députés de la Chambre des communes : harcèlement sexuel.

Le 21<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre le 3 octobre 2014, a été adopté le 17 juin 2015. Le rapport recommande de modifier l'article 4 du *Règlement* afin que l'élection des présidents soit faite au moyen d'un scrutin préférentiel. L'adoption du rapport modifie la façon dont le Président de la 42<sup>e</sup> législature sera élu.

Le 39<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, adopté le 18 juin 2015, présente un résumé de l'examen du Code régissant les conflits d'intérêts des députés effectué par les membres du Comité. Dans son rapport, le Comité recommande que, durant la 42<sup>e</sup> législature, le Comité reprenne l'examen complet du Code à la première occasion. Le rapport propose aussi de modifier certains éléments du Code, notamment en ce qui concerne les seuils de déclarations. Ces modifications ont été apportées puisque le rapport a été adopté.

#### **Affaires émanant des députés**

Le projet de loi C586, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur le Parlement du Canada (réformes visant les candidatures et les groupes parlementaires)*, qui est parrainé par Michael Chong, est l'un des projets de loi d'initiative parlementaire ayant reçu la sanction royale pendant la période visée par le présent rapport. Le texte modifie la *Loi électorale du Canada* afin de prévoir que l'agent principal de chaque parti fournisse au directeur des élections un rapport écrit comportant le nom des personnes que le parti autorise à soutenir des personnes qui désirent se porter candidat. Il modifie également la *Loi sur le Parlement du Canada* pour établir des processus permettant l'expulsion et la réadmission d'un député d'un groupe parlementaire, l'élection et la destitution d'un président d'un groupe parlementaire, l'examen de la direction et l'élection d'un chef intérimaire, et pour prévoir que ces processus s'appliquent aux groupes parlementaires des partis qui votent pour les adopter.

Le 7 avril 2014, la Chambre a adopté la motion M-489, une motion d'initiative parlementaire parrainée par **Scott Reid** (Lanark—Frontenac—Lennox and

Addington). La motion visait à demander au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'examiner des propositions de modifications du *Règlement* qui permettraient d'élire le Président au moyen d'un scrutin préférentiel. Ces modifications sont entrées en vigueur à la suite de l'adoption du rapport (voir ci-dessus) que le Comité a présenté à la Chambre.

### Autres questions

#### Députés

Le 6 mai 2015, **Barry Devolin** (vice-président des comités pléniers) a annoncé son intention de démissionner lorsque la Chambre ajournera ses travaux, en juin.

**Patrick Brown** (Barrie) a démissionné de son poste de député le 13 mai 2015 après avoir remporté la course à la direction du Parti progressiste conservateur de l'Ontario.

#### Déclarations, résolutions et débats spéciaux

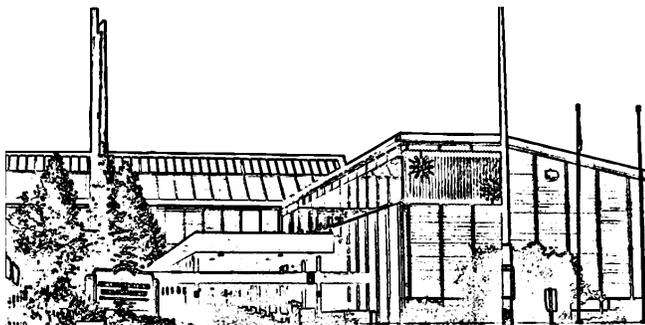
Le 5 mai 2015, la Chambre a tenu un débat exploratoire sur la Semaine de responsabilisation de l'Iran dans le cadre de l'initiative ministérielle n° 20.

Le 15 mai 2015, pendant la période consacrée aux déclarations des députés conformément à l'article 31 du *Règlement*, **Romeo Saganash** (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou) s'est exprimé en cri. Il a fourni une traduction de sa déclaration.

Les 9 et 10 juin 2015, les députés qui ne se représentent pas aux élections pour la 42<sup>e</sup> législature ont pris la parole dans le cadre d'un débat exploratoire.

**Gary Sokolyk**

Direction des recherches pour le Bureau



## Yukon

### Comité permanent des comptes publics

Les travaux du printemps de la 1<sup>re</sup> session de la 33<sup>e</sup> Assemblée législative, qui s'est ouverte le 2 avril, se sont terminés le 28 mai après 31 jours de séance. Au cours de cette période, la présidente du Comité permanent des comptes publics (CCP), **Elizabeth Hanson** (Whitehorse Centre), a présenté le premier rapport du Comité le

19 mai. Celui-ci porte sur le rapport de la vérificatrice générale du Canada au sujet des programmes et services de santé au Yukon qui avait été publié le 15 février 2011 (au cours de la législature précédente). Le rapport du Comité se penche sur les mesures prises au cours de la législature actuelle concernant le rapport de 2011 de la vérificatrice générale, dont l'audience publique que le Comité a tenue le 17 octobre 2012, et le rapport d'étape de juillet 2013 du ministère de la Santé et des Services sociaux soumis au Comité à sa demande. Le premier rapport du Comité réitère que ce dernier peut faire un suivi des recommandations du rapport de la vérificatrice générale sur les services de santé, et que ce suivi pourrait comprendre la tenue d'une autre audience publique.

Le 9 juin 2015, le CCP a tenu une audience publique à la Chambre de l'Assemblée législative sur le rapport publié le 5 mars 2015 par le vérificateur général du Canada et intitulé *Rapport du vérificateur général du Canada à l'Assemblée législative du Yukon – 2015 : Les services correctionnels au Yukon – Ministère de la Justice*. Au cours de l'audience, le Comité a posé des questions à des représentants du ministère de la Justice au sujet des constatations et recommandations du rapport, lequel porte principalement sur la gestion de la prise en charge des contrevenants et la gestion du Centre correctionnel.

### Commissaire aux divulgations dans l'intérêt public

Le projet de loi n° 75, Loi sur la divulgation d'actes répréhensibles dans l'intérêt public, adopté à la Chambre et sanctionné en décembre 2014, prévoit un mécanisme de protection pour les employés d'entités publiques désignées du Yukon qui dénoncent des actes répréhensibles. La Loi, entrée en vigueur le 15 juin 2015, a ainsi établi le bureau du commissaire aux divulgations dans l'intérêt public. Comme on l'indique sur le site Web du commissaire aux divulgations d'actes dans l'intérêt public (<http://www.yukonpidc.ca/> [EN ANGLAIS SEULEMENT]), le commissaire a le pouvoir d'enquêter sur les divulgations d'actes répréhensibles et les représailles, et il est habilité à donner, à titre confidentiel, des conseils aux employés qui envisagent de divulguer un acte répréhensible.

La Loi sur la divulgation d'actes répréhensibles dans l'intérêt public stipule que l'ombudsman du Yukon occupe également les fonctions de commissaire aux divulgations dans l'intérêt public à moins que l'Assemblée législative, « par résolution appuyée par au moins deux tiers de ses députés, recommand[e] la nomination d'une personne autre que l'ombudsman à titre de commissaire aux divulgations dans l'intérêt public ». À l'heure actuelle, c'est l'ombudsman **Diane McLeod-McKay** qui assume les fonctions de commissaire aux divulgations dans



Sgt Ronald Duchesne, Rideau Hall, BSGG (2015)

Le commissaire Doug Phillips, le gouverneur général David Johnston et le premier ministre Darrell Pasloski ont pris part à la cérémonie d'inauguration officielle de la maison du gouvernement du Yukon.

l'intérêt public du Yukon. Elle est la première à occuper ce poste. M<sup>me</sup> McLeod-McKay est également la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Yukon.

### Visite du gouverneur général

Le gouverneur général **David Johnston** s'est rendu à Whitehorse, du 6 au 8 juillet, dans le cadre de la Conférence annuelle du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs et des commissaires territoriaux.

Le 6 juillet, le gouverneur général Johnston, le commissaire du Yukon **Doug Phillips** et le premier ministre du Yukon **Darrell Pasloski** ont procédé à l'inauguration de la maison Taylor en tant que « maison du gouvernement ». Ce bâtiment historique en bois rond situé au centre-ville de Whitehorse deviendra le nouveau bureau du commissaire. Construite en 1937 en vue de servir de résidence à **Bill et Aline Taylor**, la maison Taylor est reconnue pour sa valeur architecturale et son lien avec la famille Taylor, qui a contribué à la croissance et à l'essor économique du Yukon. Le bâtiment a été désigné comme lieu d'intérêt historique par la Ville de Whitehorse.

Cinq anciens commissaires du Yukon, le Président **David Laxton** et bon nombre de députés actuels et anciens étaient sur place pour assister à la cérémonie d'inauguration. Des descendants de la famille Taylor étaient également présents pour souligner l'occasion.

Le 8 juillet, le gouverneur général a présidé la cérémonie de remise inaugurale de la toute nouvelle Médaille polaire au musée MacBride de l'histoire du Yukon. Dix récipiendaires, provenant des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, de l'Ontario, du Québec et du Yukon, ont reçu cette médaille qui « célèbre l'héritage nordique du Canada et reconnaît celles et ceux qui rendent des services extraordinaires dans les régions polaires et le Nord du Canada ». La Médaille polaire remplace la Médaille du Gouverneur général pour la nordicité créée en 2005

**Linda Kolody**  
Sous-greffière

# Esquisses du Parlement et de leur passé : la porte Joe Howe et le gouvernement responsable

L'auteur explique comment les délibérations du Conseil législatif de la Nouvelle-Écosse sont devenues ouvertes au public et fournit des réponses à une légende notoire entourant Province House.

**David McDonald**

Selon une légende de longue date au sujet de Province House, en Nouvelle-Écosse, le futur premier ministre Joseph Howe, reconnu pour s'être défendu avec succès contre la diffamation criminelle, avait fait installer sa propre porte menant à la salle du Conseil législatif afin de pouvoir observer les délibérations à sa guise. Cependant, un certain mystère régnait sur le moment et les circonstances de la création de la « porte Joe Howe », ce à quoi elle pouvait servir et le moment où elle a disparu... jusqu'à présent.

Avant 1838, les portes du Conseil législatif, qui comprenait l'organe exécutif, étaient fermées au public. Le 31 janvier 1837, Lawrence O'Connor Doyle a présenté une résolution pour en permettre l'ouverture<sup>1</sup>. Initialement, le Conseil a rejeté la résolution, affirmant que celle-ci violait « le privilège du Conseil et l'usage parlementaire, qui interdit à une Chambre de s'ingérer dans la régie interne de l'autre<sup>2</sup> ». Cependant, pour tenter de se montrer conciliant, il a accepté d'étudier la question<sup>3</sup>.

Insatisfait de cette réponse désinvolte, John Young a présenté deux autres résolutions du même acabit, mais Joseph Howe en a profité pour les modifier. Il a proposé 12 résolutions en matière de réforme, dont la dixième traitait de l'ouverture des portes du Conseil législatif, ouvrant ainsi la voie à un gouvernement responsable en Nouvelle-Écosse 11 ans plus tard – une première en matière de compétences dans les colonies britanniques.

Accusé de corruption dans l'une de ces résolutions, le Conseil législatif a menacé de ne plus correspondre

Mr. Doyle moved, as an amendment of the proposed Resolution, to leave out all the words thereof, except the word "Resolved," and in place of the words so left out to substitute the following, viz:—

That the practice hitherto pursued by His Majesty's Legislative Council in this Province, of excluding the People from their deliberations, is not only at variance with that of the House of Lords in England, and that of several of the Legislative Councils in the other British North American Colonies, but contrary to the spirit of the British Constitution, and injurious to the interests and liberties of this Country. Resolved, that while this House have no desire to deny to the upper Branch of the Legislature the right enjoyed by the Representatives of the People and sanctioned by public opinion, of closing their doors during the discussion of questions of Order and Privilege, and on particular occasions when the public interests may require secret deliberation; yet they should fail in their duty if they did not express to His Majesty's Council the deliberate conviction of those they represent, that the system of invariable exclusion pursued for a series of years and still pertinaciously continued is fraught with much evil, and has a tendency to foster suspicion and distrust. Resolved, that this House

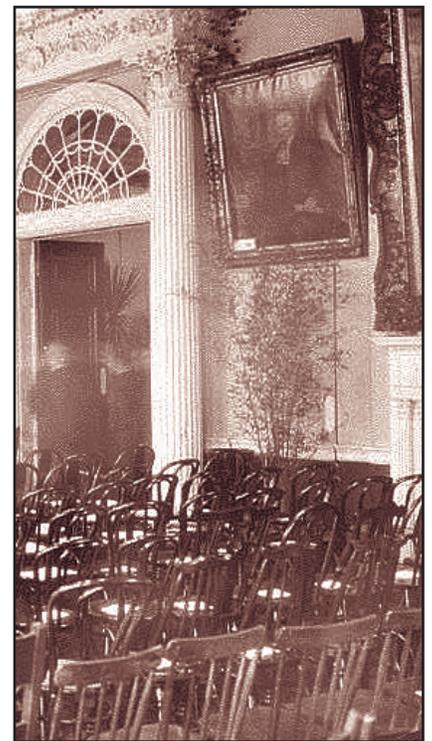
**Journal et délibérations de la Chambre d'assemblée de la province de Nouvelle-Écosse, 1837, Halifax, Chambre d'assemblée, 1838, p. 10-11.**

avec la Chambre à moins que la résolution soit annulée et a laissé entendre qu'il n'autoriserait pas les crédits<sup>4</sup>. Joseph Howe a répliqué en annulant les 12 résolutions; toutefois, « le même jour [...], il a aussi donné avis de motion relativement à la désignation d'un comité chargé de préparer une adresse à la Couronne<sup>5</sup> », laquelle incluait les 12 résolutions.

Se rendant compte que la question de l'ouverture des portes serait maintenant présentée au Colonial Office en Grande-Bretagne, le 4 avril, le Conseil législatif a nommé un comité chargé de « faire rapport sur les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter à la salle du Conseil dès que le Conseil déciderait que des étrangers peuvent y être admis<sup>6</sup> ».

Le 21 avril, le comité a déposé son rapport devant le Conseil législatif, indiquant qu'un espace fermé dans la salle du Conseil pourrait servir à une antichambre dotée de barrières servant à protéger les peintures. Il proposait qu'on y entre par le vestiaire, « si cela n'empiète pas sur la disposition de la Cour suprême<sup>7</sup> », ce qui aurait assurément été le cas.

*David McDonald est le bibliothécaire de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse.*



Source: Nova Scotia Legislative Library.

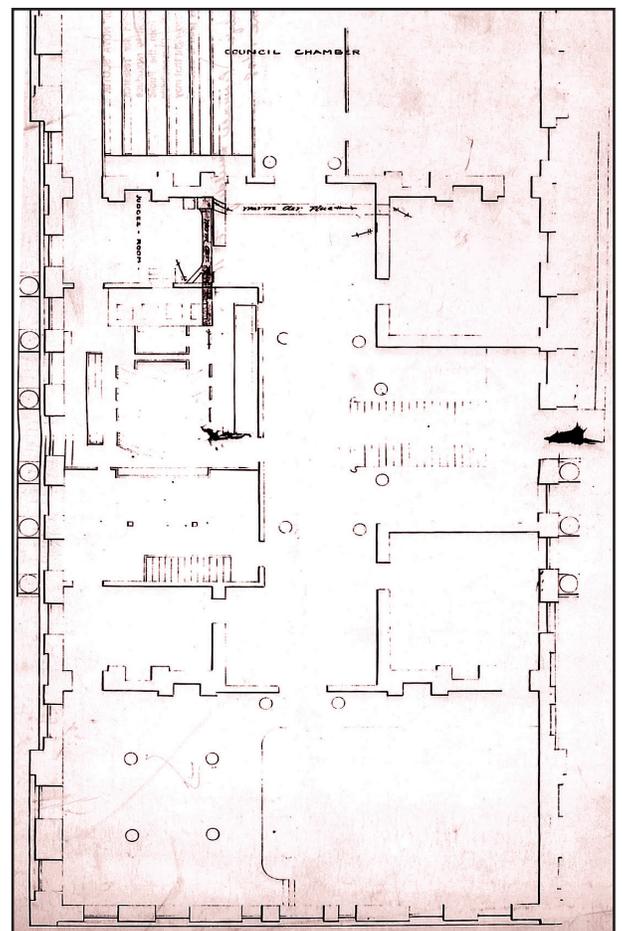
Lorsque la séance du Conseil s'est ouverte le 25 janvier 1838, c'était la première fois que les portes étaient ouvertes au public, et, pour la première fois aussi, il s'agissait d'un organe indépendant du Conseil exécutif, comptant des représentants à la fois du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée.

La bibliothèque de l'Assemblée législative a récemment redécouvert un plan architectural de la salle du Conseil législatif datant de 1841, sur lequel figurent la porte et les barrières qui avaient été mises en place pour protéger les peintures et séparer le Conseil législatif de l'antichambre. Le Conseil législatif a été aboli en 1928.

La « porte Joe Howe<sup>8</sup> » n'a pas été créée expressément pour lui, mais elle a bel et bien ouvert la porte à un gouvernement responsable en Nouvelle-Écosse.

#### Notes

- 1 Nouvelle-Écosse. Chambre d'assemblée. Journal et délibérations de la Chambre d'assemblée de la province de Nouvelle-Écosse, 1837, Halifax, Chambre d'assemblée, 1838, p. 10-11 [TRADUCTION].
- 2 Nouvelle-Écosse. Conseil législatif. Journal et délibérations de la Chambre d'assemblée de la province de Nouvelle-Écosse, 1837, Halifax, Conseil législatif, 1838, p. 11.
- 3 *Ibid.*, p. 11.
- 4 *Ibid.*, 7 mars 1837, p. 34.
- 5 Beck, Murray J., Joseph Howe. *Volume 1 Conservative Reformer 1804-1848*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1982, p. 164 [TRADUCTION].
- 6 Journaux du Conseil législatif, p. 63 [TRADUCTION].
- 7 Journaux du Conseil législatif, p. 97 [TRADUCTION].
- 8 Des plans de la salle montrent la porte toujours en place en 1967. Celle-ci a été supprimée quelque



Haut : Salle du Conseil législatif, 1931 – La porte située à droite de l'entrée principale est cachée par un arbre.  
Bas : Plan de Province House datant de 1841. Dessiné par Henry Hill.

Source: Nova Scotia Archives

